



La concertation citoyenne dans l'élaboration ou la révision d'un SCoT

Livrable de l'atelier de 2020 en Ingénierie Territoriale à l'International du
Département Aménagement et Environnement de Polytech Tours

Atelier coordonné par : Abdelillah Hamdouch, Jose Serrano et Frédéric Tallois

CAMPAIN, CANO, EHRLACHER, FERNANDES, FLEURENT, HILAIRE, LAIDET, LEGAY,
MANEUVRIER, MERIADEC, NEUBAUER, OCCELLI

Remerciement

Tout d'abord, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont épaulés dans la réalisation de ce projet :

Le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle qui nous a permis de réaliser ce travail. Notamment Frédéric TALLOIS, chef de projet du SCoT ainsi qu'Evelina DJALALYAN, sa collaboratrice, pour leur suivi.

Abdel-Ilah HAMDOUCH et José SERRANO, nos professeurs encadrants, pour nous avoir guidé de par leurs conseils et par leurs réponses à nos questions

Les personnes que nous avons pu rencontrer afin de compléter nos connaissances et répondre à nos questions : Villes au Carré lors de la rencontre avec Marie-Noëlle PINSON et Hélène DELPEYROUX ainsi que le pôle communication de la mairie de Chambray-lès-Tours lors de l'entretien avec Emilie LEDUC.

Les différentes institutions gestionnaires de SCoT qui ont répondu à nos questions lors d'entretiens : la métropole du Grand Paris, Nantes/Saint-Nazaire, Porte de Sologne/« Rando SCoT » et enfin Orléans Métropole.

Table des matières

Introduction	4
1. Définitions et contextualisation	5
1.1. Le cadre législatif de la concertation	5
1.2. La participation citoyenne tourangelle.....	5
1.2.1. Le CODEV : un outil de participation à l'échelle de la métropole	6
1.2.2. Quelles actions sont menées par le CODEV ?	7
1.2.3. Les Conseils de Quartier	7
1.3. Budget participatif du département Indre-et-Loire	9
2. Méthode	10
2.1. Appropriation du Cahier Des Charges	10
2.2. Fonctionnement de l'atelier	10
3. Revue bibliographique.....	12
3.1. Qu'est-ce que la participation citoyenne ?	12
3.2. Pourquoi est-il nécessaire de s'impliquer dans une démarche de participation citoyenne ?	15
3.3. Étude de cas : la participation citoyenne en France et à l'étranger	16
4. Benchmarking des SCoT	18
4.1. Critères de sélection des cas d'étude	18
4.2. Cas étudiés.....	18
4.2.1. Légende des schémas.....	19
4.2.2. Le SCoT de la Métropole du Grand Paris	20
4.2.3. Le SCoT de Brenne Marche	21
4.2.4. Le SCoT de la Région d'Annemasse	21
4.2.5. Le SCoT du pays de St Malo	21
4.2.6. Le SCoT du pays de Rennes.....	22
4.2.7. Le SCoT d'Orléans Métropole	22
4.2.8. Le SCoT de Flandre-Dunkerque.....	22
4.2.9. Le SCoT de la métropole Nantes-Saint Nazaire	23
4.2.10. Le SCoT Portes de Sologne	24
4.2.11. Le SCoT de la Métropole de Nice Côte d'Azur	24
4.2.12. Le SCoT du Grand Clermont	24
4.2.13. Le SCoT de la région Grenobloise.....	25
4.3. Phase de pré-concertation : information et communication	28
4.3.1. Détermination des thématiques	28
4.3.2. Méthodes et outils	29
4.3.3. A retenir.....	30
4.4. Structure et déroulé du processus de concertation	31

4.4.1.	Les étapes obligatoires de l'élaboration ou la révision d'un SCoT	32
4.4.2.	Les démarches singulières d'identification et de ciblage des thématiques 32	
4.4.3.	Les ateliers	33
4.4.4.	Les outils qui rendent compte et informent la population de l'avancement du projet 34	
4.4.5.	Conclusion.....	34
4.5.	L'étape post-concertation.....	36
4.6.	Quid du rôle des plateformes dans la participation à la révision d'un SCoT ? 40	
4.7.	Approfondissement des SCoT aux méthodes de concertation innovantes...41	
4.7.1.	Le SCoT de la Métropole du Grand Paris	41
4.7.2.	Le SCoT de Nantes Saint-Nazaire.....	42
4.7.3.	Le SCoT de Porte de Sologne et la « Rando SCoT »	45
4.7.4.	Le SCoT d'Orléans Métropole	48
5.	Nos recommandations pour la participation citoyenne dans le cadre de la révision du SCoT de la Métropole Tourangelle	52
5.1.	Contexte	52
5.1.1.	Une population désintéressée	52
5.1.2.	Grande échelle qui est méconnue par les citoyens.....	52
5.1.3.	Grand nombre d'habitant à prendre en compte	52
5.1.4.	Diversité des acteurs	52
5.1.5.	Méconnaissance du sujet par des élus. Certains sont réticents à la participation 52	
5.1.6.	Obligation des élus	53
5.2.	Acteurs	53
5.2.1.	Les citoyens	53
5.2.2.	Usagers du périmètre (touristes, travailleurs, étudiants...).....	53
5.2.3.	Élus locaux (maire, présidents de CC, président EPCI, conseillers municipaux, Tours métropole, SMAT)	53
5.2.4.	Associations (défense de causes, de quartiers, ...)	53
5.2.5.	Chambre des commerces, représentants des entreprises, Filbleu, SNCF, pôle emploi, CODEV, PPA	53
5.3.	Actions à mener.....	54
5.3.1.	Du côté des élus locaux seuls	54
5.3.2.	Du côté des citoyens seuls	54
5.4.	Stratégie de concertation / communication	55
5.5.	Tableau récapitulatif des recommandations.....	56
Conclusion	57

Boîte à outils : récapitulatif et explications des outils de la participation	59
Fiche des acteurs privés	65
Annexe 1 : compte-rendu de la rencontre avec Villes au Carré.....	70
Annexe 2 : Glossaire.....	76
Annexe 3 : Liste des acronymes	79
Annexe 4 : Interview avec la chargée de projet du Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire	80
Annexe 5 : Benchmark de cas de concertation à l'étranger.....	83
Annexe 6 : La « Rando SCoT »	84
Annexe 7 : Résumé interview par mail avec l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole 90	
Annexe 8 : Interview avec la structure porteuse du SCoT d'Orléans Métropole	105
Annexe 9 : Exemple de grille d'analyse d'un SCoT	107
	107
Bibliographie	108
Table des figures	113

Introduction

À la suite de l'élargissement du périmètre du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) et la mise en place de nouvelles politiques nationales, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est en révision depuis 2017.

Le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) a donc saisi l'opportunité d'intégrer de manière plus prégnante les citoyens dans l'élaboration de ce document par le biais de la consultation. De ce fait, il avait missionné des étudiants de Polytech Tours pour travailler d'abord sur la refonte du site du SCoT à travers un atelier en 2016-2017. Lors de cet atelier, une grille d'analyse a été réalisée pour classer les formes de consultation citoyenne sur une échelle de 1 à 5 selon leur degré d'implication. Le site dédié au SCoT a déjà été repris suite à ce travail, A l'heure actuelle, le site internet du SMAT semble être de niveau 1+, c'est à dire un site informatif qui tend vers la consultation.

L'objectif de l'atelier de 2020 est donc de guider le SMAT pour impliquer et sensibiliser de manière plus importante la population du territoire, dans la politique et les enjeux retranscrits dans le SCoT. Pour ce faire, nous allons réaliser un benchmark sur la participation citoyenne dans la réalisation ou la révision de SCoT en France métropolitaine. Cela va permettre d'évaluer la sensibilité de la population aux thèmes liés aux SCoT et les démarches participatives utilisées par les autorités qui ont en charge son élaboration et sa révision. A l'issue de notre atelier, nous pourrions alors établir un programme d'actions pour sensibiliser et inciter la population à donner son avis dans le cadre des enjeux et objectifs définis lors de la révision du SCoT de l'agglomération tourangelle.

Dans ce rapport, nous allons dans un premier temps revenir sur le cadre juridique de la concertation et la participation citoyenne déjà en place à Tours. Dans une seconde partie, nous expliciterons le cahier des charges de l'atelier et la méthode que nous avons mis en place pour y répondre. Dans une troisième partie nous reviendrons sur la revue de notre bibliographie pour comprendre ce qu'est la participation citoyenne et son intérêt. Dans une quatrième partie, nous montrerons les résultats de notre benchmarking et de nos interviews avec à la fin une précision sur l'utilisation d'un site internet ou une plateforme dans le cadre de l'élaboration ou la révision d'un SCoT. Enfin, dans une cinquième partie, nous verrons nos recommandations pour la participation citoyenne dans le cadre de la révision du SCoT de la Métropole tourangelle.

1. Définitions et contextualisation

1.1. Le cadre législatif de la concertation

Depuis 1985, les mécanismes de concertation sont précisés dans le code de l'urbanisme. En effet, l'article L 103-2 du code de l'urbanisme prévoit une obligation de concertation pendant toute la durée du projet mais dans un nombre limité de cas liés à la modification ou à la révision du POS, ou encore lors de la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). L'article 25 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) étend cette obligation de concertation à toute élaboration ou révision du SCoT ou du PLU (Plan Local de l'Urbanisme). Les conditions de la concertation ne sont pas fixées dans le code de l'urbanisme, ce qui laisse libre cours à ses modalités d'application. L'autorité en charge de l'élaboration doit en effet définir les modalités de concertation qu'elle entend mettre en place. Ceci explique la grande diversité des démarches de concertation et les différents résultats obtenus. La loi oblige donc seulement à établir les modalités de concertation, leur suivi et la rédaction d'un bilan de concertation qui sera approuvé ou non par l'autorité qui établit le SCoT lors de l'arrêt du projet. Si la concertation est jugée insuffisante, l'autorité peut être sanctionnée par un juge administratif.

Quatre objectifs à minima doivent être respectés dans la démarche :

- Informer de manière juste et transparente sur le contenu du projet ;
- Recueillir les avis du public en lui donnant la possibilité de formuler ses observations et propositions ;
- Répondre aux interrogations sur le projet, ses caractéristiques et les conditions de sa réalisation ;
- Identifier parmi les variantes d'aménagement, la ou les options les plus appropriées et les pistes d'amélioration possibles.

Au-delà de la concertation, après l'arrêt du projet de SCoT et la phase de consultation réglementaire, une enquête publique est obligatoire. « Le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le président de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16. »

De manière plus générale, la loi sur la démocratie de proximité, dite loi Vaillant, du 17 février 2002, se positionne sur un approfondissement de la démocratie locale par le développement de la démocratie participative. Le circulaire explicatif du 27 mars 2002 sur cette loi explicite cette notion de développement de la démocratie participative. La mise en place des conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants devient obligatoire, et facultative dans les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants.

1.2. La participation citoyenne tourangelle actuelle

Des ébauches de participation citoyenne ont déjà été réalisées dans l'agglomération tourangelle, et ce à différentes échelles.

1.2.1. Le CODEV : un outil de participation à l'échelle de la métropole

“Les Conseils de développement sont des instances de démocratie participative. Ces assemblées, constituées de membres bénévoles issus de la société civile, sont des instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales.”¹ Les conseils de développement ont été initiés par la loi Voynet en 1999 mais n'étant pas obligatoire, ils étaient très peu répandus. La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République de 2015 impose la mise en place d'un conseil de développement dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Le fonctionnement des Conseils de développement est propre à chaque structure puisque la loi NOTRe leur laisse la possibilité de s'organiser comme ils le souhaitent, tout en veillant au bon exercice de leurs missions¹.

En 2005, la communauté d'agglomération Tour(s) Plus, met en place son premier Conseil de Développement ou CODEV. Il prend fin en 2014 et est finalement repris en 2016 suite à la loi NOTRe. A Tour(s) plus, un président, une vice-présidente et une équipe d'animation participent à l'organisation des travaux du Conseil. Ils sont assistés par un directeur de projet que la Communauté d'agglomération met à disposition. Le Conseil de développement regroupe 116 membres bénévoles. Ces membres sont soit des membres “de droit” (organismes socio-professionnels, représentants de la société civile des 22 communes-membres et 15 « personnes qualifiées »), soit issus d'un appel à candidature (citoyens) lancé par la Communauté d'agglomération tourangelle en 2016. L'objectif du CODEV est de porter la voix citoyenne dans la réalisation de politiques publiques. Leur travail est divisé en 3 axes : la contribution au projet métropolitain, l'évaluation des politiques publiques et la prospective.

Le CODEV a un règlement intérieur qui propose une gouvernance simple. Les groupes de travail ainsi que les ateliers sont formés sur la base du volontariat. Ces groupes de travail et ateliers sont amenés à évoluer dans leur composition et orientation au terme de la présentation de leurs travaux. Ils bénéficient de l'appui du personnel de Tour(s) Plus mis à disposition et sont animés par un animateur. Le CODEV est une institution qui est en lien avec l'EPCI. En effet, chaque fin ou début d'année, le président du CODEV présente son rapport d'activité au Bureau des maires puis en conseil communautaire. De même, le CODEV est convié à la restitution du rapport d'activité de Tour(s) Plus. Le CODEV possède un pouvoir d'auto-saisine, c'est-à-dire qu'il saisit sa propre juridiction. A la fin de chaque année, les deux présidents établissent une feuille de route. Cette instance est ouverte sur l'extérieur. Des ateliers et des rencontres sous format de conférences sont organisés avec les habitants. Des rencontres thématiques avec les autres CODEV du département pourront être organisées. “Enfin, des relations avec le CESER mais également avec les CODEV des autres villes de la région Centre (Blois, Orléans, et Bourges) seront proposées afin de placer Tours comme le lieu de rencontres de la démocratie participative au niveau régional.”² Les modalités de

¹CODEV Tours Métropole Val de Loire. (s. d.). Définition. Consulté le 8 février 2020, à l'adresse <https://codev.tours-metropole.fr/index.php/accueil/presentation/definition/>

² CODEV Tours Métropole Val de Loire. (s. d.-b). Fonctionnement. Consulté le 8 février 2020, à l'adresse <https://codev.tours-metropole.fr/index.php/accueil/presentation/fonctionnement/>

fonctionnement du CODEV ont été maintenues lors de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine puis en métropole.

1.2.2. Quelles actions sont menées par le CODEV ?

En septembre 2017, le CODEV a organisé une formation à la démocratie participative sur le territoire. Tous les mardis soir de septembre, la pépinière d'entreprises du Sanitas Start'in box, a engagé deux animateurs et membres du CODEV qui ont animé des séances de formation. "Ces ateliers-débats étaient ouverts au public, aux instances de démocratie participative du territoire ainsi qu'aux membres du CODEV." (Rapport d'activité 2016-2017, Conseil de Développement de Tours Métropole Val de Loire). Il y a eu une vingtaine de personnes présentes à chaque séance. Les séances étaient animées par Claude Ophèle, professeure à l'université de Tours. On peut également citer le projet de l'aéroport de Tours Nord, où le CODEV s'est saisi du sujet et a émis un avis. Le conseil de développement a réfléchi aux questions de l'avenir de l'aéroport et des conséquences pour le Nord de Tours. Cet avis est adopté à l'unanimité le 25 février 2019. Il est consultable sur le site³ ainsi que la réponse de Philippe Briant le président de Tours Métropole Val de Loire. Ce retour témoigne de l'impact du CODEV et de la prise en compte de cette participation citoyenne dans la conception de projet⁴.

Par ailleurs, le CODEV suit les travaux du SCoT qui lui sont présentés annuellement.

1.2.3. Les Conseils de Quartier

Les conseils de quartier sont des structures consultatives associant les habitants. On les distingue des Conseils Citoyens qui sont une offre locale supplémentaire dans les quartiers prioritaires. Début 2018, un questionnaire avait été diffusé aux habitants de Tours sur le sujet de la participation citoyenne ainsi qu'une réunion publique réunissant plusieurs centaines de personnes. Chaque conseil a un président, un élu adjoint référent et un citoyen délégué. Ces acteurs se réunissent avec l'élu en charge de la démocratie locale lors des comités de pilotages où ils font le point sur le dispositif et ils émettent des propositions en vue d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des Conseils de Quartier. Leur objectif à l'échelle de la ville est triple :

- Lancement de projets initiés et soutenus par la Municipalité dans leur zone d'action ;
- Définition des besoins émergents dans leur secteur et tentative d'y apporter des réponses ;
- Propositions (équipements de quartier).

Le bilan de cette concertation sur la participation citoyenne s'est fait lors d'ateliers participatifs 2 à 3 mois plus tard au Centre de Vie du Sanitas. Ce qui est ressorti de ces ateliers

³<https://codev.tours-metropole.fr/wp-content/uploads/2019/02/avis-Aeroport.-s%C3%A9ance-pl%C3%A9ni%C3%A8re-du-25-f%C3%A9vrier-2019.pdf>

⁴ Aquavit. (2017, octobre 1). Tours : la métropole découvre la démocratie participative ! Consulté le 8 janvier 2020, à l'adresse <http://www.aquavit37.fr/bulletins/Aquavit2017-10.pdf>

est un besoin des citoyens d'avoir un découpage territorial plus approprié pour répondre à des problématiques locales, de travailler en petits groupes et avec les élus concernés, d'avoir une participation citoyenne à différentes échelles avec des instances appropriées (du petit secteur à la ville entière) et une meilleure information sur les grands projets de la ville et métropole. Ces conseils de quartier sont régis par la Charte de fonctionnement établi par le Conseil Municipal de la Ville de Tours.

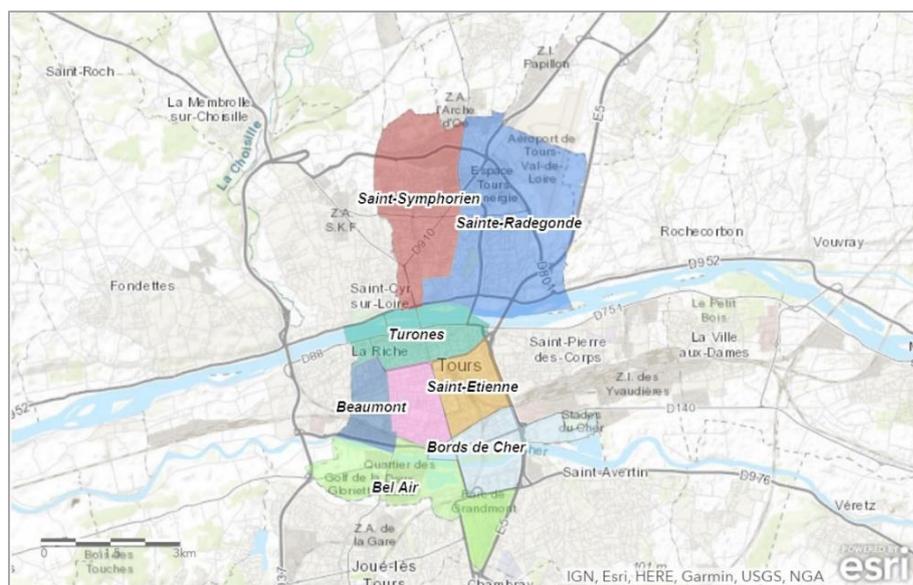


Figure 1 - Carte des Conseils de Quartier à Tours (Source : <https://www.tours.fr/action-municipale/377-conseils-de-quartier.htm#par4832>)

Les 8 conseils de quartier définis en 2018 sont composés de citoyens et d'associations locales, ils succèdent aux anciens CVL (Conseils de Vie Locale). Une plateforme collaborative des conseils de quartier est également accessible aux habitants avec les différents ateliers à venir dans les conseils de quartier et la possibilité de s'y inscrire. Ces 8 conseils de quartier sont pilotés par un Comité de Pilotage (COFIL). Celui-ci, composé des coprésidents élus (Adjoints de quartiers et citoyens), des coprésidents adjoints (élus de la ville) et de l'élue en charge de la démocratie locale se réunit autant que de besoin pour faire le point sur le dispositif et émettre des propositions en vue d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des Conseils de Quartier. Le COFIL peut se voir dissoudre un groupe de travail s'il n'arrive pas à remplir ses objectifs ou à rassembler suffisamment de volontaires.⁵

⁵ Ville de Tours. (s. d.). CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER. Consulté à l'adresse https://www.tours.fr/cms_viewFile.php?idtf=800&path=Charte-de-fonctionnement-des-Conseils-de-quartier.pdf

1.3. Budget participatif du département Indre-et-Loire

Depuis le 15 novembre 2019 et jusqu'au 29 février 2020, le projet de Budget Participatif de Touraine a été initié par le département. Le principe est d'offrir aux habitants du département un moyen de réaliser leurs idées et projets. La phase de recueil des idées de projets se fait via une plateforme. Les projets seront ensuite étudiés par le département pour sélectionner ceux qui sont réalisables juridiquement, techniquement et financièrement. Les citoyens pourront ensuite voter pour les projets qu'ils veulent voir se réaliser. Cette initiative se place donc dans une démarche de co-construction.

Ces outils de participation constitueraient l'interface entre projets de territoire et citoyens, ils sont présents à Tours mais également dans les autres communes du SCoT. Ces structures sont importantes puisqu'elles pourraient constituer un point de départ pour initier une démarche de participation citoyenne dans le cadre de la révision du SCoT. S'appuyer sur des structures locales déjà connues voire utilisées pour certains habitants est un moyen d'atteindre les citoyens et de les impliquer au processus de révision du SCoT.

2. Méthode

2.1. Appropriation du Cahier Des Charges

Le SMAT a vu dans la révision du SCoT une opportunité d'intégrer la population à l'élaboration de ce projet. Le but est de recueillir l'avis des citoyens sur les différentes thématiques du SCoT afin d'identifier les possibles éléments à conforter ou développer pour être en phase avec les attendus de la population. Nous avons été missionnés pour analyser différents modèles de plateforme de consultation en fonction de facteurs que nous aurons préalablement définis. Une plateforme ne pouvant pas suffire à elle seule, le deuxième objectif de l'atelier est de définir un plan d'actions à mettre en place pour sensibiliser la population à la participation citoyenne dans le cadre de projet d'aménagement et de développement durable pour le territoire. Ce rapport permet d'analyser ce type de démarche dans la réalisation ou la révision d'un SCoT pour distinguer la méthode en amont ayant permis la meilleure participation citoyenne.

2.2. Fonctionnement de l'atelier

Pour répondre à notre commande, nous avons organisé notre travail en le subdivisant en différentes tâches. Ainsi, les étapes à réaliser étaient les suivantes :

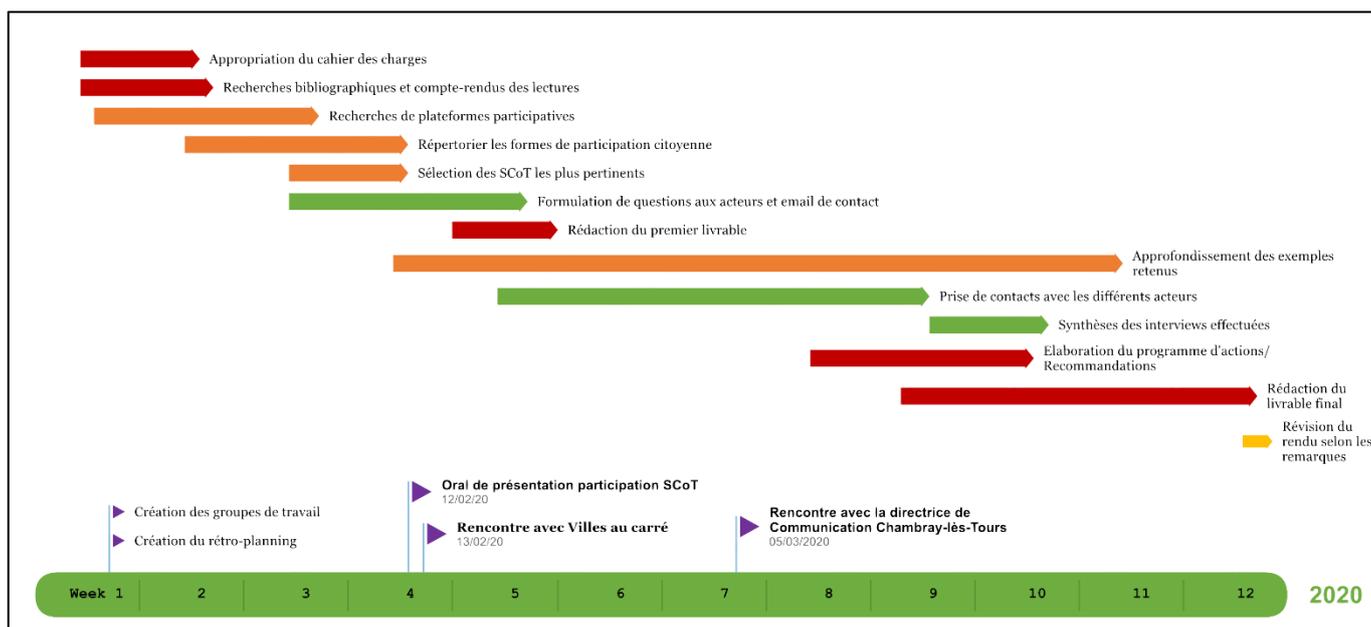


Figure 2 - Diagramme de Gantt de la première phase (Source : Elise Maneuvrier)

- **Appropriation du cahier des charges** : reformulation de la commande pour y répondre au mieux ;
- **Recherches bibliographiques et comptes-rendus des lectures** : à partir de rapports, d'articles scientifiques et de livres, dans le but de comprendre le rôle et l'importance de la participation citoyenne dans l'aménagement du territoire ;
- **Recherches de plateformes participatives sur internet** ;
- **Répertorier les formes de participation citoyenne** ;

- **Sélection des SCoT les plus pertinents ;**
- **Formulation de questions aux acteurs et courriels de contact** : pour analyser l'efficacité des processus de participation mis en place⁶. ;
- **Rédaction du premier livrable ;**
- **Approfondissement des exemples** sélectionnés pour cibler nos recherches ;
- **Contacteur les différents acteurs** des exemples sélectionnés ;
- **Synthèses des échanges** avec les acteurs contactés ;
- **Elaboration d'un programme d'actions et de recommandations ;**
- **Rédaction du livrable final ;**
- **Révision du rendu selon les remarques.**

⁶ Cf annexe n°4

3. Revue bibliographique

3.1. Qu'est-ce que la participation citoyenne ?

Afin de mieux comprendre notre sujet, nous allons tout d'abord définir ce qu'est la participation :

Participation : « Action d'avoir part, de participer à »⁷

Participation citoyenne : C'est un processus permettant aux citoyens de prendre part à l'élaboration, la révision, la modification et la conception dans le domaine de l'urbanisme et l'aménagement. La participation est l'action par laquelle les citoyens interviennent dans l'élaboration du projet. Elle peut être plus ou moins active, de la simple information à la co-production⁸.

D'après ces définitions, nous comprenons que l'objectif de la participation citoyenne est de faire prendre conscience au citoyen de la place qu'il occupe dans les décisions liées au territoire et de l'encourager à interagir et à donner ses idées en s'appuyant sur son expérience d'habitant. Il existe plusieurs degrés de participation citoyenne selon l'implication des citoyens dans le processus (cf. Figure 3).

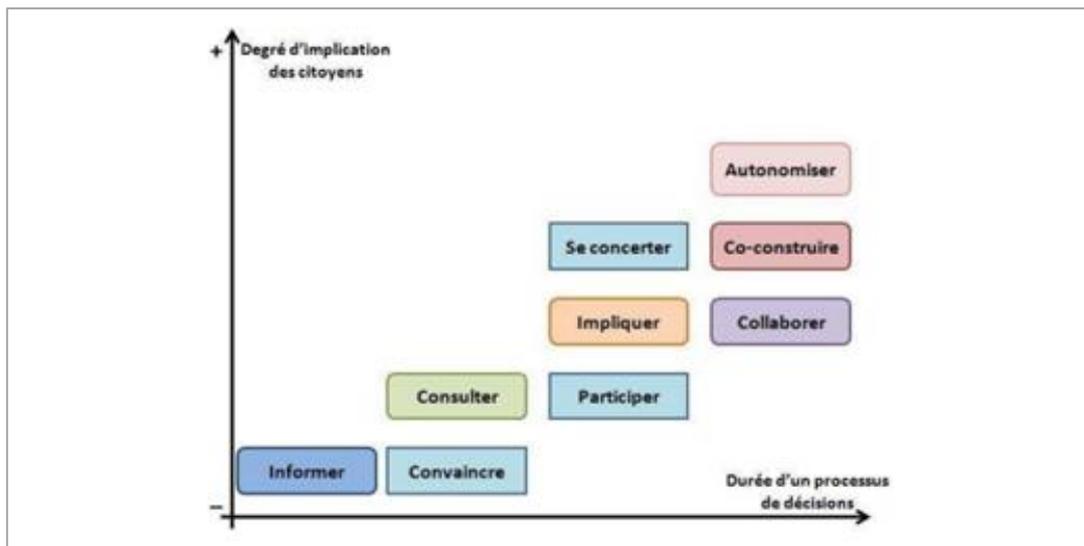


Figure 3 - Schéma représentatif du degré d'implication citoyenne en fonction de la durée d'un processus de décision (Source : Atelier DAE4-2017)

Il est important de prendre en considération que le degré d'information est obligatoire selon l'article de loi L300-2 du code de l'urbanisme. En complément de ce diagramme, nous avons également défini avec précision les termes utilisés pour les différents niveaux. Définir avant

⁷ Définition complète du CNRTL à retrouver sur : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/participation>

⁸ Refonte du site internet du SMAT – Développement d'une plateforme collaborative, 2017

un projet le niveau de participation à atteindre est une étape essentielle pour ensuite pouvoir amorcer une démarche efficace accompagnée d'outils adaptés.

Information : « Les citoyens participants et/ou le grand public reçoive une information. Celle-ci a pour vocation de rendre clairs et transparents les enjeux, de donner à voir des points de vue contradictoires et expliciter les différentes étapes qui jalonnent la décision. L'avis des citoyens n'est pas sollicité ; il s'agit d'une démarche descendante pour informer et/ou faire de la pédagogie sur une réforme, un projet »⁹.

Consultation : « La consultation a pour objet de recueillir l'avis de personnes sur un sujet. Elle peut être organisée auprès de tout type de publics (agents, citoyens, salariés, etc.). Ce type de démarche a pour vocation d'inspirer celui qui lance la consultation en récoltant une pluralité d'avis, de l'aider à comprendre entre autres ce qui fait consensus et quels sont les points de clivage ». « La ville recueille des attentes des opinions et des avis sur des propositions sans l'obligation de les prendre en compte ou d'échanger avec les citoyens ».⁹

Concertation : « Cela suppose la mise en place d'un débat. Les parties prenantes sont amenées à discuter afin de définir des propositions sans forcément prendre la décision en commun ».⁹

Notre définition de la concertation repose sur le sens commun et non sur le sens juridique de la concertation¹⁰.

Co-construction : Associer la population à l'action publique et aux décisions en lui permettant de jouer un rôle actif dans le portage du projet.

Les différentes échelles de la participation citées ci-dessus s'accompagnent de six piliers directeurs décrits dans l'article de Pauline Gaullier, Camille Gardesse, *Implication des citoyens dans l'action urbaine*, 2016. Ces piliers permettent une bonne mise en place, un cadre fiable ainsi qu'un amoindrissement des réactions négatives.

La temporalité : Les habitants doivent être impliqués tout au long du projet. Le processus participatif ne signifie pas que le niveau d'implication des habitants reste de la même intensité tout au long du projet. La démarche participative doit connaître des temps forts.

L'inclusion : Tous les habitants concernés par le projet peuvent participer en exprimant leur point de vue. Un des points difficiles est la représentativité de certaines catégories socio-démographiques qui sont peu représentées dans ce genre de démarches (jeunes, actifs, classes sociales défavorisées, les personnes immigrées ou de nationalité étrangère). Il est

⁹ Grégoire Milot, Construire une ville participative en 10 questions, Territorial, "Essentiel Sur" n°175 ; 2019/6 ; 106 p.

¹⁰ Concertation [sens juridique] : Concertation préalable, dont l'objectif est d'associer le public à la définition des aménagements, sert également à préparer l'enquête publique. *Article L300-2 du code l'urbanisme*

important d'avoir une hétérogénéité des profils sociologiques des habitants pour prendre en compte l'avis de la population dans sa globalité.

La transparence : S'assurer de l'accessibilité et de la diffusion des informations auprès de tous les acteurs du projet notamment sur les éléments du projet, le processus de décision, les "règles du jeu" du dispositif et ses objectifs.

L'argumentation : Argumenter et expliquer chaque décision permet une meilleure compréhension entre les différentes parties.

L'égalité : Il faut garantir et s'assurer que tous les participants peuvent s'exprimer, être écoutés et entendus de manière égale. Ils doivent avoir une accessibilité aux différents dispositifs et informations de manière égale.

L'intégration : La démarche participative doit être intégrée au projet comme une étape clé dans sa mise en place.

La participation citoyenne se décrit également en trois phases distinctes. La phase pré-concertation pour sensibiliser les citoyens à la concertation, la phase même de concertation et la phase post-concertation qui revient sur ce qui a été fait pendant la concertation. Chaque phase comprend des outils spécifiques :

- **La phase en amont** qui est une phase de communication / sensibilisation et de mise en place des futurs outils utilisés que nous décrirons par la suite. Elle est essentielle afin que les citoyens soient introduits aux méthodes de participation et se saisissent de la possibilité d'interagir. La presse locale, les expositions, les sites internet, sont des exemples d'outils de communication pour une démarche participative efficace afin d'informer la population et ainsi toucher une majorité de profils différents afin d'avoir une représentativité fiable. Aller à la rencontre des habitants est également utile puisque le contact humain renforce la sincérité des actions et ainsi permet d'acquérir un public attentif tout au long de la concertation.
- **La phase durant la concertation** qui est une phase d'action. Pour encadrer cette partie, une gamme d'outils et de dispositifs de natures différentes accompagnent les différents niveaux de participation. On peut citer quatre catégories d'après la boîte à outils des démarches de participation citoyenne élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique en octobre 2017¹¹ :
 - Les dispositifs d'association des citoyens aux réflexions sur les politiques publiques (les conférences de citoyens, les ateliers citoyens, la consultation en ligne (notamment plateforme), le ministère ouvert, le World Wide Views) ;
 - Les dispositifs visant à stimuler la création de projets et la mise en réseau (le Barcamp, les Concours/Challenge, hackathon, open Data Camp) ;

¹¹ Voir page 63 le livret regroupant les différents outils et détaillant chaque atelier.

- Les dispositifs visant à élaborer en commun des projets ou prototypes basés sur les attentes des usagers (les ateliers collaboratifs, co-design des services) ;
- Les dispositifs réglementaires (le débat public CNDP, l'enquête publique (obligatoire), la consultation dans le cadre des projets environnementaux) ;
- On peut également citer certains dispositifs comme les visites de chantier, les jurys citoyens, les chartes de participation qui sont également des sources d'information.
- La **phase après la concertation** qui est une phase de retour et de concrétisation. Cette phase est aussi importante que les deux précédentes. Il est nécessaire de faire des retours en utilisant des formats adaptés aux participants présents lors de la concertation mais aussi au public qui n'était pas présent. En effet, communiquer sur la concertation et ses résultats permet d'atteindre un nouveau public qui ne s'y était pas intéressé pour diverses raisons. Cette phase permet donc de justifier, d'informer sur la suite du processus et d'expliquer les choix des élus. Grâce à cette phase, le citoyen comprend que son avis a été écouté et qu'il a pu, plus ou moins, influencer la décision politique. Cette phase permet aussi de faciliter les démarches futures si besoin en gardant le contact avec l'acteur.

En conclusion, la participation citoyenne est un processus complet qui demande une réflexion en amont afin de poser le cadre ainsi que les outils utilisés tout au long de celle-ci.

3.2. Pourquoi est-il nécessaire de s'impliquer dans une démarche de participation citoyenne ?

Des tensions politiques émergent un sentiment d'injustice et d'inégalité. L'interaction citoyenne est plus que jamais essentielle dans les projets politiques puisqu'en plus de renforcer la crédibilité des élus, elle légitime le projet tout en favorisant la créativité des citoyens. Si cet enjeu est le principal mis en avant par nos lectures et nos travaux, d'autres atouts et justifications sont également à prendre en compte pour appuyer l'utilité de la participation citoyenne. D'après l'article de Cité, Territoire et Gouvernance de 2016 *Implication des citoyens dans l'action urbaine*, de Pauline Gaullier et Camille Gardesse¹², six enjeux et apports viennent alimenter cette nécessité de démocratie participative :

- C'est un moyen de faire remonter les besoins locaux ;
- Cela permet l'enrichissement du projet ;
- Cela engendre une légitimation des décisions publiques et une meilleure appropriation des aménagements urbains ;
- Elle donne lieu à un apprentissage pour l'ensemble des acteurs impliqués ;

¹² Gaullier, P., & Gardesse, C. (2016). L'implication des citoyens dans l'action publique urbaine : enjeux et modalités de la participation. Territoire et Gouvernance. Consulté à l'adresse http://www.citego.org/bdf_dossier-272_fr.html

- Elle crée les conditions d'un dialogue entre puissance publique et habitants pour une confiance améliorée ;
- Elle reconnaît la légitimité des habitants.

De plus, la participation citoyenne met en avant le savoir-citoyen comme un bénéfice non négligeable dans la mise en place de projets adaptés au territoire et dans l'apport d'innovation. Il est défini comme suit :

Savoirs citoyens : « Désigne l'ensemble des connaissances, des expériences et des techniques, c'est-à-dire non seulement les ressources cognitives (savoirs au sens strict) mais aussi les habiletés pratiques (savoir-faire), que peut mobiliser un acteur qui ne dispose ni d'un statut d'élu, ni d'un statut de professionnel lorsqu'il intervient dans les dispositifs participatifs ». Héloïse Nez, Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif ; 2011/4 Vol. 2, pages 387 à 404.

« C'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal et où elle fait mal, même le cordonnier est l'expert qui est le meilleur juge pour savoir comment y remédier »¹³.

Le savoir citoyen est donc un indicateur et une source d'information essentielle à la création des projets puisque les citoyens sont les usagers directs du territoire. Leur perception peut soulever des problèmes et des enjeux à plus grande échelle, essentiels dans l'élaboration des documents d'urbanisme comme le schéma de cohérence territoriale. Le citoyen devient alors un expert qui donne un sens et complète la vision à travers ses idées et ses commentaires. Il apporte également de l'innovation et de la créativité grâce à la diversité des profils possibles.

La participation citoyenne peut aussi s'inscrire dans un projet de marketing territorial et ainsi valoriser la commune, la métropole, le département ou bien la région qui l'utilise. Elle est cependant à utiliser avec précautions dans ce cas-là.

Pour conclure, la participation citoyenne est, aujourd'hui, une étape nécessaire dans les projets et possède un nombre d'atouts conséquents. Elle peut également se révéler être une vraie mine d'informations pour les élus. Elle devient alors un pilier et une aide précieuse dans le développement territorial.

3.3. Étude de cas : la participation citoyenne en France et à l'étranger

Afin d'avoir une première approche sur les projets qui font appel à la participation citoyenne, nous avons réalisé un benchmarking à l'échelle internationale et nationale. De préférence, ces projets devaient avoir une plateforme. Au total, 17 cas ont été étudiés dont 12 en France et 5 à l'international.

D'après nos observations, la participation citoyenne porte souvent sur des projets concrets. Par exemple, Ville d'Avray a une plateforme de participation qui porte sur trois projets

¹³ Du savoir d'usage au métier de citoyen ? ; Raisons Politiques ; 2008/3 (n°31) ; pages 115 à

d'aménagement et Nantes possède une plateforme qui porte sur la création d'un écoquartier. D'autres villes comme Grenoble, Bourges, Strasbourg ou Marseille ont mis en place des budgets participatifs. La vitesse de mise en place d'un projet dépend du degré d'implication des citoyens (information, consultation, concertation, co-construction). Plus le degré d'implication des citoyens est important, plus le temps nécessaire pour mener à bien la concertation est longue. Dans tous les cas étudiés, un schéma s'est dégagé. La concertation est découpée en trois étapes : avant, pendant et après. Dans le « avant », les projets sont présentés. Le « pendant » correspond au temps de concertation. Durant cette phase il est important d'avoir des retours réguliers afin que la population puisse suivre l'avancement des projets. Par exemple, Ville d'Avray a fourni un compte rendu à la fin de chaque atelier, balade exploratrice ou réunion. Le « après » correspond à la phase finale de restitution. Toutes ces démarches de participation citoyenne ont été réalisées à l'échelle communale au minimum. L'échelle peut s'étendre jusqu'à celle du SCoT.

Dans la plupart des cas étudiés, les démarches de concertation ne cherchent en aucun cas à exclure ou viser spécifiquement un public. Les démarches restent ouvertes à toute la population. Si une population se sent exclue ce n'est pas volontaire, cela vient d'une non prise en compte d'une partie de la population. C'est une exclusion indirecte. Par exemple, une plateforme qui est en français n'est accessible qu'aux francophones. Certaines villes essaient d'englober au maximum la population. Par exemple, à Copenhague, la ville a cherché à se rapprocher des minorités afin de mobiliser ces populations qui peuvent se sentir à l'écart des projets. Dans les villes de Strasbourg ou Kongsvinger, les agents des services publics, les entreprises, les organisations et les associations étaient visés pour avoir accès à leurs savoirs et leurs besoins.

En fonction du public, il est important d'adapter le type d'outils utilisés pour la consultation. En effet les nouvelles générations sont plus proches des nouvelles technologies que les aînés. Parmi ces outils, il y a les ateliers créatifs qui permettent à des petits groupes d'échanger sur un thème et de créer un rendu. Il peut aussi y avoir des balades exploratoires qui permettent aux habitants de mieux visualiser un projet et échanger sur les thématiques abordées. Les autres outils qui ont été mis en place sont les séminaires, les expositions, les réunions publiques, les interviews qualitatifs, les posters, les cafés dialogues, les maisons du projet et la plateforme en ligne.

A l'issue de ce benchmarking, il a été retenu qu'une plateforme de participation citoyenne ne peut fonctionner toute seule. Il faut mettre en place des outils en plus de la plateforme comme par exemple des réunions ou des ateliers. Il est important que les habitants aient un retour sur chaque atelier ou réunion pour suivre l'avancement des projets. Les plateformes de participation citoyenne portant sur des projets concrets et pas sur un outil de planification urbaine, il est compliqué de déterminer comment mettre en place une plateforme portant sur ce sujet.

4. Benchmarking des SCoT

4.1. Critères de sélection des cas d'étude

Afin d'analyser au mieux les différents outils mis en place en termes de participation citoyenne, nous avons axé dans un premier temps nos recherches sur tout SCoT proposant des méthodes de participation pour la révision. C'est pour cela que l'on peut trouver dans notre compte-rendu une analyse de SCoT de tailles hétérogènes, comme celui de Brenne Marche mais aussi celui de Grand Paris.

De plus, Tours étant une des 22 métropoles françaises, nous avons regardé ce qui a été fait pour l'ensemble des autres métropoles. Certaines, que nous présenterons, ont effectivement mis en place des moyens importants en termes de participation, mais beaucoup d'autres n'en sont pas encore à un stade avancé. Montrer des exemples, des contre-exemples de participation en métropole nous a semblé être pertinent dans notre argumentation.

Le Benchmark et l'analyse des SCoT à l'échelle de la région Centre Val de Loire ont aussi permis de faire ressortir les différentes initiatives à une échelle plus locale. Il est alors ressorti une liste de SCoT ayant fait de la participation citoyenne pour leur révision, qu'ils concernent des petites échelles ou des métropoles. Chaque étudiant s'est alors concentré sur un SCoT en particulier à analyser afin d'en ressortir les outils et méthodes mis en place. Cette analyse a pu être réalisée grâce à l'utilisation d'une grille d'analyse que nous avons créée¹⁴.

4.2. Cas étudiés

Les métropoles françaises se sont présentées à nous comme de véritables laboratoires de pilotage de participation citoyenne sur les projets urbains. En effet, analyser leurs stratégies vis-à-vis de l'élaboration des SCoT est apparu comme l'étape clé de notre étude, de laquelle découlera toute notre approche et nos conclusions. Ainsi, il a fallu choisir méthodiquement plusieurs cas d'études afin que l'échantillon final soit le plus représentatif possible. Plusieurs critères ont été mis en place pour effectuer ce choix. Premièrement, le facteur le plus important a été la géographie. C'est celui qui nous est apparu comme le plus évident, en effet nous rappelons que les conclusions qui seront tirées de cette étude serviront d'appui à l'élaboration du SCoT de l'agglomération de Tours, territoire métropolitain français. Il parut donc opportun de se focaliser sur des métropoles du territoire français, puisqu'elles suivent toutes une logique et une réglementation française qui pourront potentiellement être plus facilement retranscrites sur une métropole du même territoire, même s'il est évident que toutes ces métropoles n'ont pas les mêmes visions et objectifs. De même, la variable importante que constitue l'échelle fut déterminante dans notre approche des cas d'études. En effet, la métropole tourangelle, avec ses vingt-deux communes et presque 400 km² (*site de Tours Métropole*) reste une échelle réduite de territoire. Il paraît évident qu'en termes de chiffres, et donc, par extension, d'échelle, nous ne pouvons pas comparer Tours et Paris. Toutefois, il nous a fallu pour certains cas d'études enfreindre cette logique car elle restreignait malheureusement de manière trop stricte

¹⁴ Cf. Annexe n°9

le nombre de villes pouvant être étudiées, au point que certaines métropoles dont la stratégie était très innovante, et donc intéressante, ne pourraient pas être prises en compte dans l'étude. C'est ainsi que nous avons décidé de nous baser plus simplement sur des villes françaises aux élaborations de SCoT toutes différentes les unes des autres, en prenant bien garde à ce que leurs outils d'actions soient adaptables à notre objet d'étude.

Nous avons donc entamé l'étape de sélection de nos douze cas d'étude, qui sont représentés sur la figure ci-dessous. De cette manière, l'étape de benchmarking suivante sera basée sur des métropoles ayant été sélectionnées avec soin et en toute logique, ce qui permettra de mettre en exergue les différents avantages et inconvénients de chaque élaboration de SCoT et de conclure plus facilement sur ce qui serait adaptable à l'échelle de la métropole de Tours.

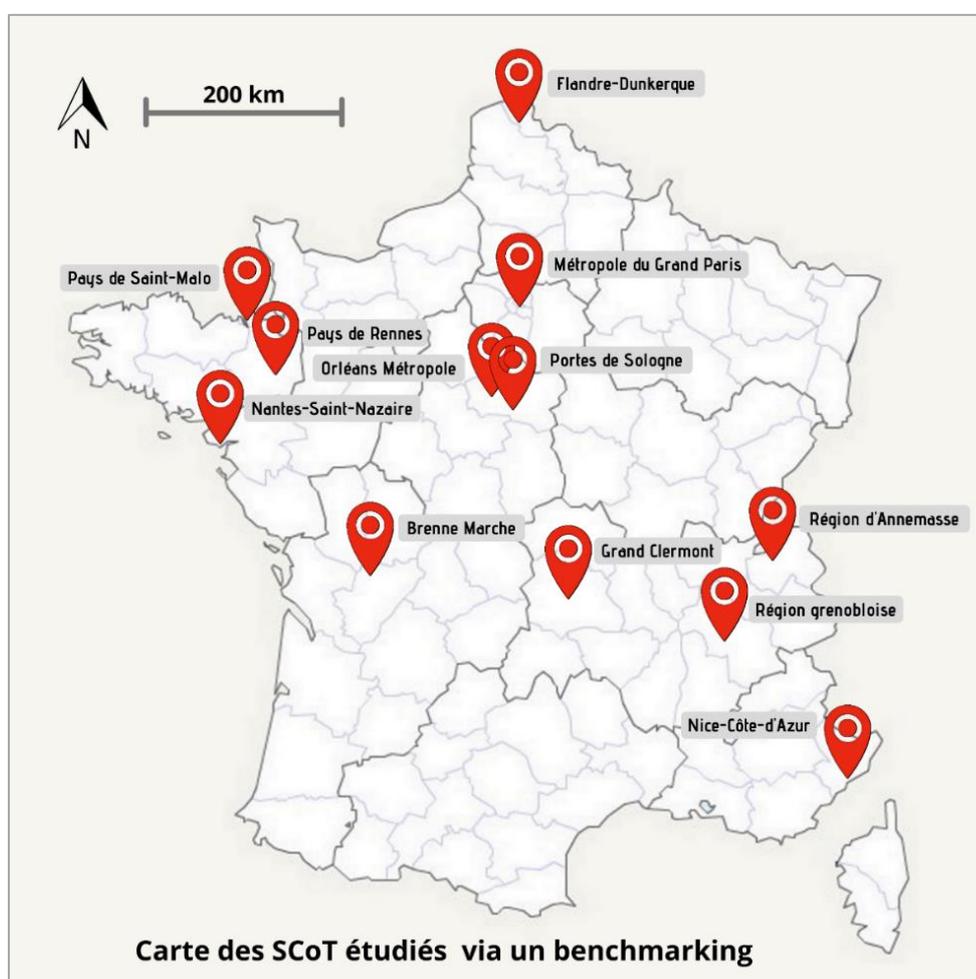


Figure 4 - Carte des SCoT étudiés ayant une démarche de consultation ou concertation (Source : Théo Legay)

4.2.1. Légende des schémas

Pour les SCoT que nous avons le plus approfondis, nous avons pu retracer les temps de participation citoyenne à l'aide d'une frise chronologique. Cela permet d'avoir une idée claire et rapide des choix pris pour la conduite de la participation dans chacun des SCoT.

Chaque frise du rapport représentant les différentes étapes de l'élaboration d'un SCoT ainsi que ces outils de concertation disposent d'une légende spécifique, qui est la suivante :

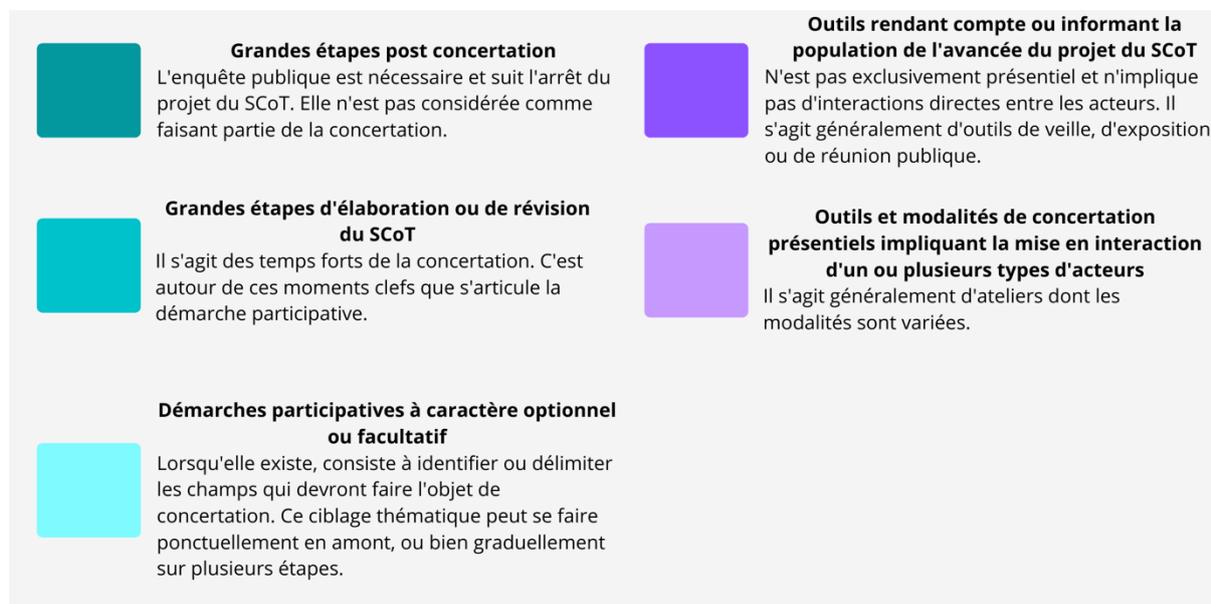


Figure 5 - Légende des frises des SCoT (Sources : Timothé Neubauer, Pauline Occelli et Théo Legay)

4.2.2. Le SCoT de la Métropole du Grand Paris

Le SCoT de la Métropole du Grand Paris est vaste, il regroupe 131 communes, avec 7,2 millions d'habitants. La révision du SCoT débute en juin 2017 et la concertation s'étend d'avril 2018 à automne 2019. Le SCoT sera achevé en automne 2020.

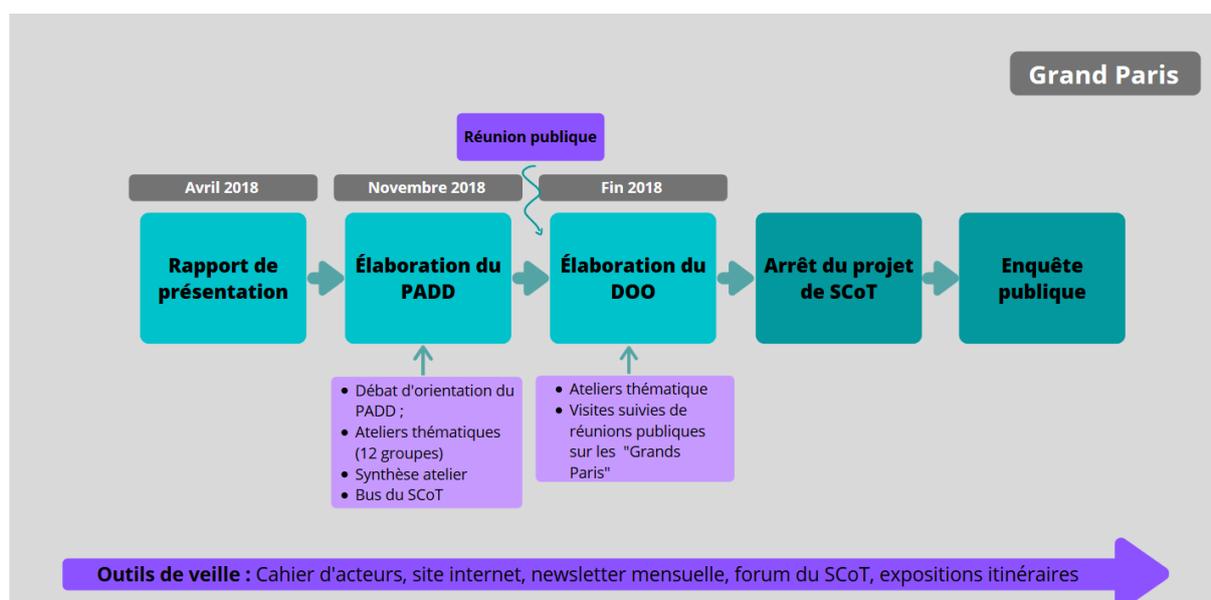


Figure 6 - Schéma de la concertation du SCoT de la Métropole du Grand Paris (Source : Noémie Cano, Basile Mériadec, Timothé Neubauer et Pauline Occelli)

4.2.3. Le SCoT de Brenne Marche

Le territoire du SCoT de Brenne Marche s'étend sur 1773 km² entre Poitiers et Châteauroux, et regroupe 56 communes, 3 communautés de communes et environ 31 000 habitants. Après une phase de concertation qui s'est déroulée de 2014 à 2017, le SCoT a été approuvé en 2019. La méthode de consultation citoyenne utilisée regroupe un ensemble d'actions menées tout au long de la concertation.

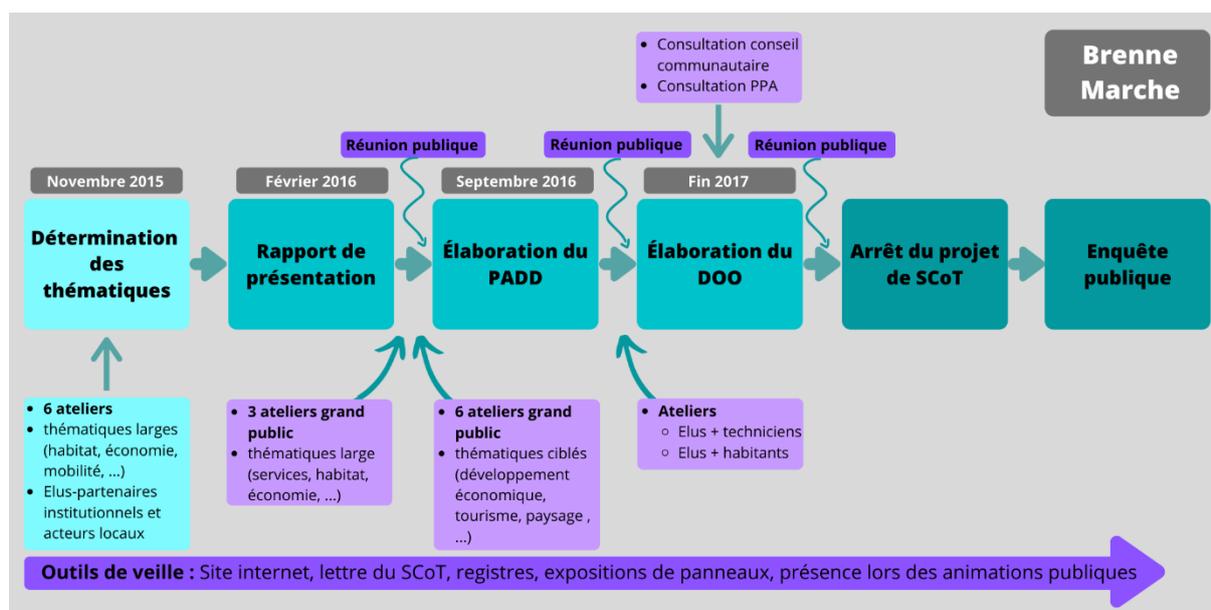


Figure 7 - Schéma de la concertation du SCoT de Brenne Marche (Source : Lucas Fernandes, Timothé Neubauer et Pauline Occelli)

4.2.4. Le SCoT de la Région d'Annemasse

Le SCoT de la région d'Annemasse comprend 12 communes de l'Est de la France totalisant 78000 hectares dont 1800 urbanisés, avec une population de 90 000 habitants sur le territoire. Le SCoT approuvé en 2007 entre en révision en 2017 afin de prendre en compte les évolutions du territoire et les nouvelles exigences de la loi sur l'engagement national pour l'environnement « Grenelle II¹⁵ ».

4.2.5. Le SCoT du pays de St Malo

Le SCoT regroupe 4 communautés de communes, sur un territoire de plus de 1123 km², avec environ 170 000 habitants. Le SCoT doit composer avec tous les enjeux liés au tourisme et à l'environnement. En effet, le périmètre du SCoT s'étend des plages de St Lunaire, St Malo et s'arrête sur les abords du Mont St Michel, faisant de ce territoire

¹⁵ La loi Grenelle II de l'environnement du 12 juillet 2010 sur l'engagement national pour l'environnement est la loi qui applique et territorialise les objectifs de la loi Grenelle I.

probablement le plus touristique du département. La révision et la concertation débutent en février 2019 et sont toujours en cours à ce jour.

4.2.6. Le SCoT du pays de Rennes

Le SCoT du pays de Rennes comprend 508 000 habitants et plus de 76 communes sur un territoire de 1390 km². Le territoire est fortement urbanisé avec la présence de l'aire urbaine de la métropole Rennaise, la plus importante de Bretagne. La concertation a débuté en 2012, afin de réviser le SCOT et qu'il réponde aux nouveaux enjeux du Grenelle II.

4.2.7. Le SCoT d'Orléans Métropole

La révision du SCoT Orléans Métropole a été engagée en juillet 2014. Le SCoT regroupe les 22 communes d'Orléans Métropole et 289 900 habitants mais la réflexion de celui-ci est élargie aux SCoT environnants dans le cadre de la démarche inter-SCoT soit sur 121 communes.

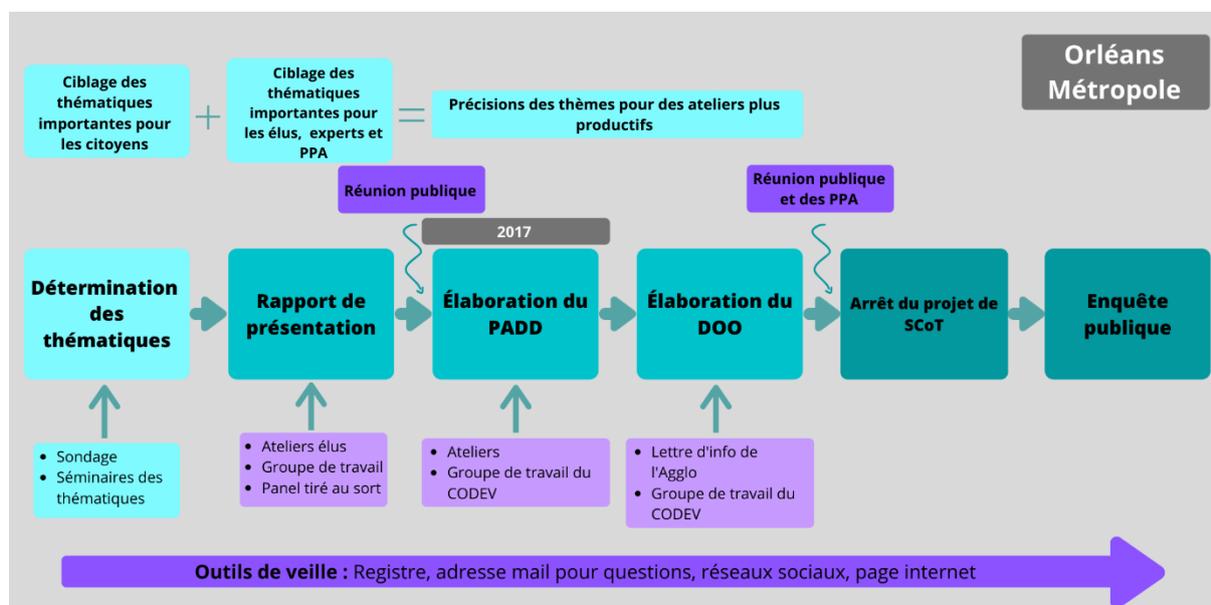


Figure 88 - Schéma de la concertation du SCoT de Orléans Métropole (Source : Théo Legay, Timothé Neubauer et Pauline Occelli)

4.2.8. Le SCoT de Flandre-Dunkerque

Le SCoT approuvé en 2007 a fait l'objet d'une évaluation de 2008 à 2013, puis a été mis en révision en octobre 2010. Ce SCoT englobe les territoires de la Communauté Urbaine de Dunkerque et de la Communauté de communes des Hauts de Flandre et comporte 53 000 habitants. Le Syndicat Mixte du SCoT a missionné l'AGUR (l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque) pour la révision, elle est donc maîtresse d'œuvre et anime les groupes de travail thématiques directement avec les citoyens.

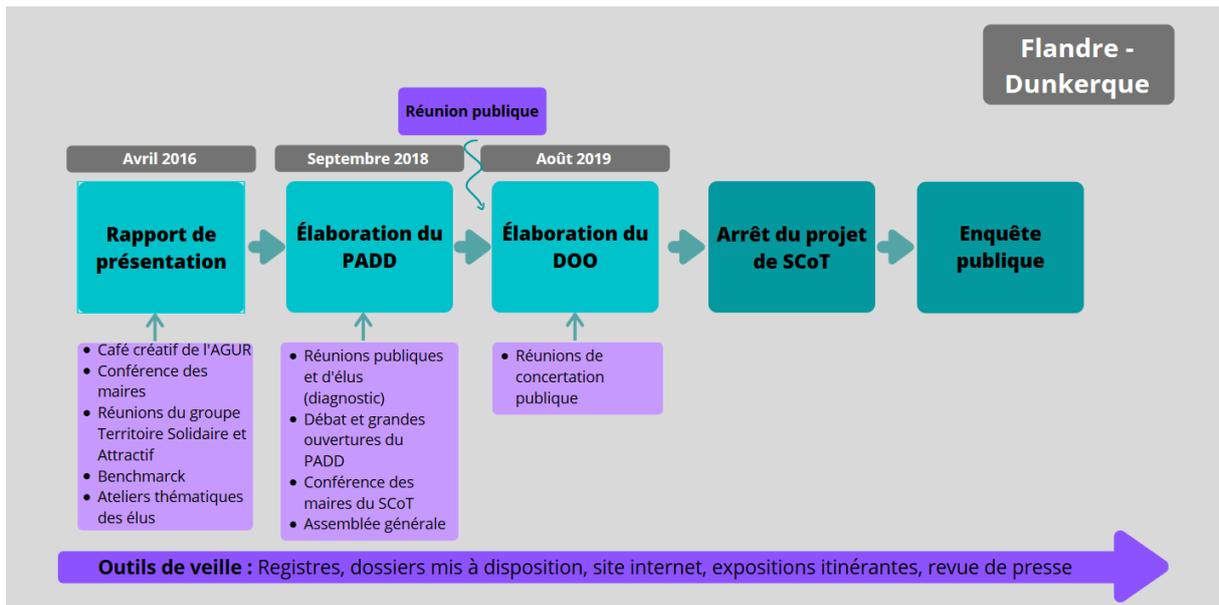


Figure 99 - Schéma de la concertation du SCoT de Flandre - Dunkerque (Source : Noémie Cano, Basile Meriadec, Timothé Neubauer et Pauline Occelli)

4.2.9. Le SCoT de la métropole Nantes-Saint Nazaire

Le SCoT intègre 61 communes, et près de 867 130 habitants en 2015. La révision du SCoT a débuté en 2013, et s'est achevée en 2017 avec en 2015 une phase de concertation.

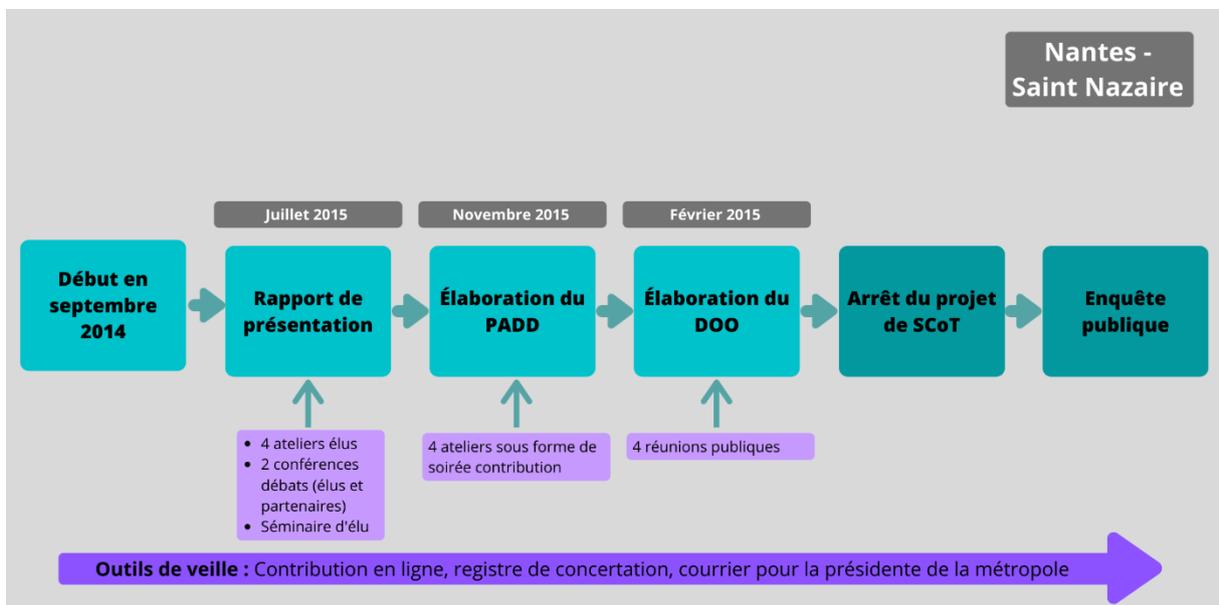


Figure 10 - Schéma de la concertation du SCoT de Nantes - Saint Nazaire (Source : Théo Legay, Timothé Neubauer et Pauline Occelli)

4.2.10. Le SCoT Portes de Sologne

En 2013, le SCoT du Pays Val Sud a été élaboré en collaboration avec les Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et Loire Beauce. À la suite de la loi NOTReet à la réalisation du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), les trois communautés ont été réparties sur deux périmètres de SCoT. Ainsi, en décembre 2017, la communauté des Portes de Sologne a acquis par arrêté préfectoral la compétence "Schéma de Cohérence Territoriale". Le SCoT couvre donc la Communauté des Portes de Solognes, regroupe 7 communes sur une superficie de 415 km² avec 15 421 habitants. La consultation pour le SCoT des Portes de Sologne a débuté en 2018 et le SCoT a été arrêté en 2019.

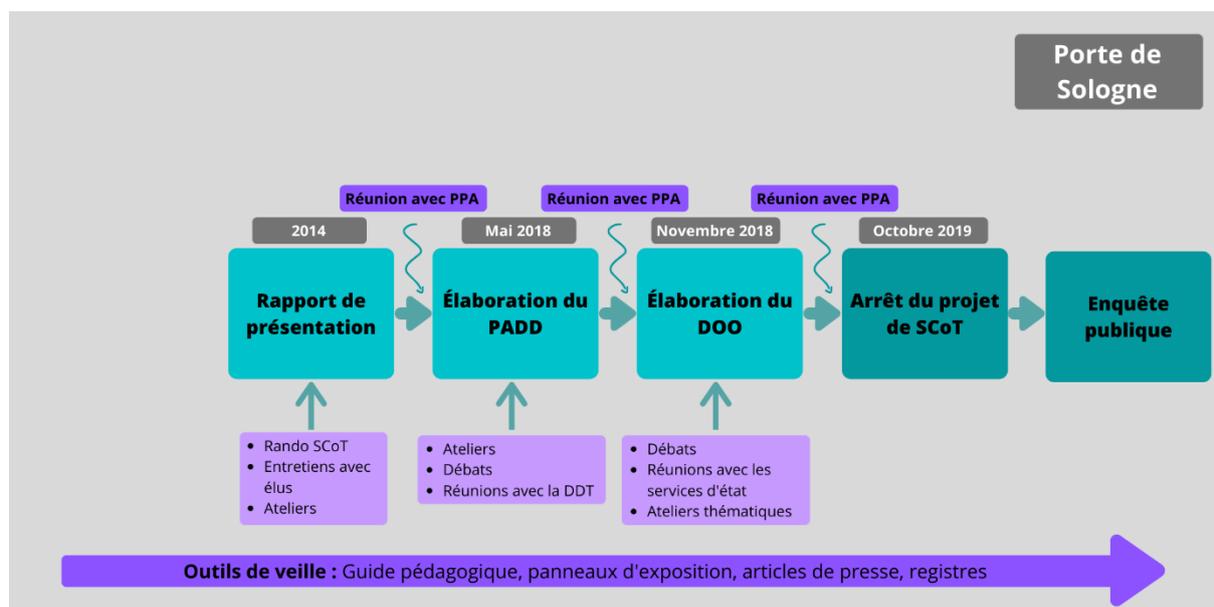


Figure 11 - Schéma de la concertation du SCoT de Porte de Sologne (Source : Théo Legay, Timothé Neubauer et Pauline Occelli)

4.2.11. Le SCoT de la Métropole de Nice Côte d'Azur

Le SCoT créé en 2011 comporte 49 communes et 500 000 habitants. La métropole a décidé de mettre en place des outils permettant aux citoyens d'exprimer leurs besoins et préoccupations afin d'orienter les élus lors de leur prise de décisions sur des sujets tels que le SCoT.

4.2.12. Le SCoT du Grand Clermont

Le SEPAC, syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération clermontoise, gère et assure la révision du SCoT. Le SCoT recouvre 108 communes rassemblées en 10 intercommunalités et abrite 422 000 habitants. L'élaboration du SCoT débute en 2011 en partenariat avec l'agence d'urbanisme de Clermont Métropole et l'équipe de recherche et de formation.

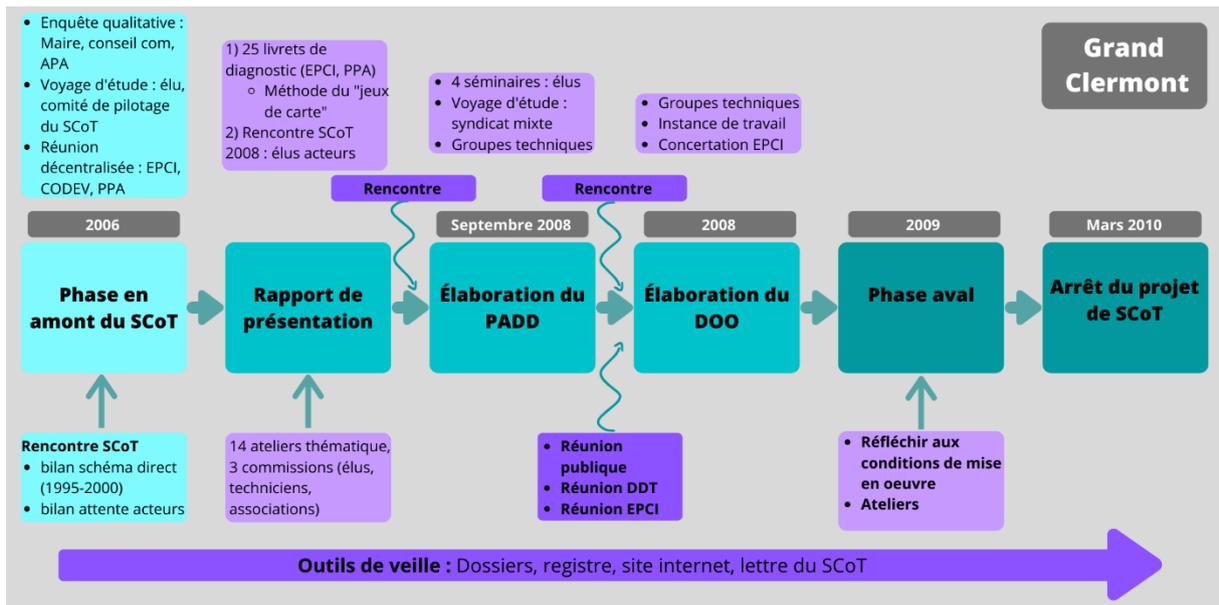


Figure 102 - Schéma de la concertation du SCoT du Grand Clermont (Source : Lucas Fernandes, Timothé Neubauer et Pauline Occelli)

4.2.13. Le SCoT de la région Grenobloise

Le projet de SCoT a été arrêté le 21 décembre 2012. C'est un SCoT de grande ampleur, comprenant 273 communes, 738 700 habitants, avec de fortes puissances économiques et territoriales avec ses 322 700 emplois et de 13 EPCI. Il fait partie des premiers SCoT Grenelle de France. En 2018 après 6 ans de mise en œuvre, un bilan s'impose et les modifications du SCoT sont approuvées la même année.

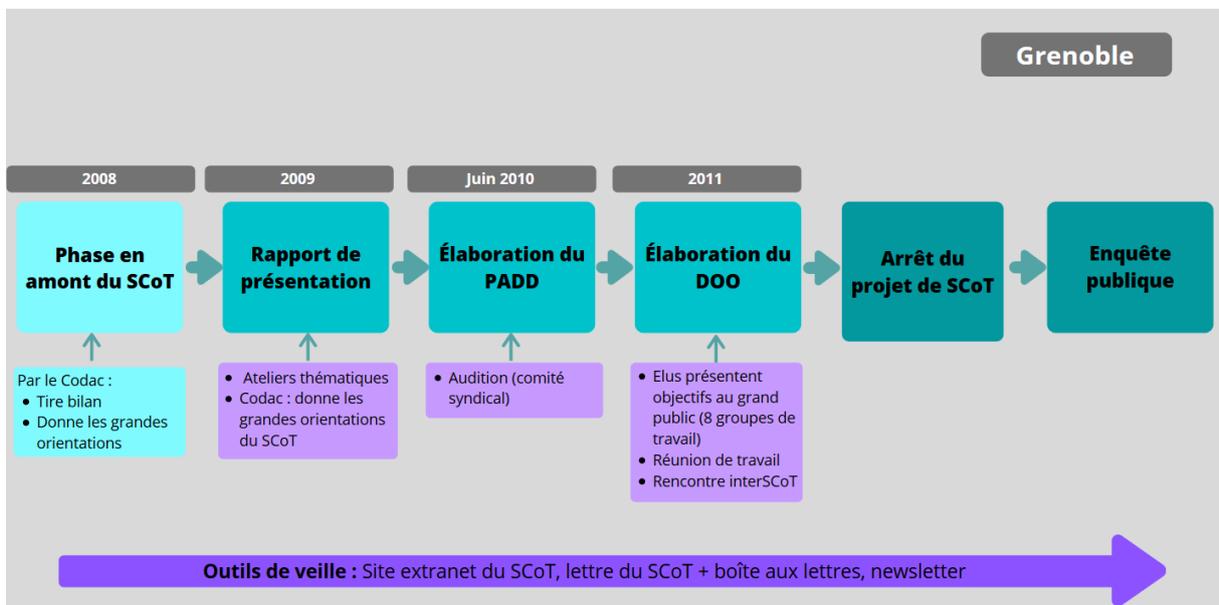


Figure 13 - Schéma de la concertation du SCoT de Grenoble (Source : Basile Meriadec, Timothé Neubauer et Pauline Occelli)

Le nombre de communes comprises dans chaque SCoT peut être regroupé dans un graphique que nous pouvons lier avec les différents échelons de participations que nous avons déjà présentés dans la figure 3 (p12 et 13).

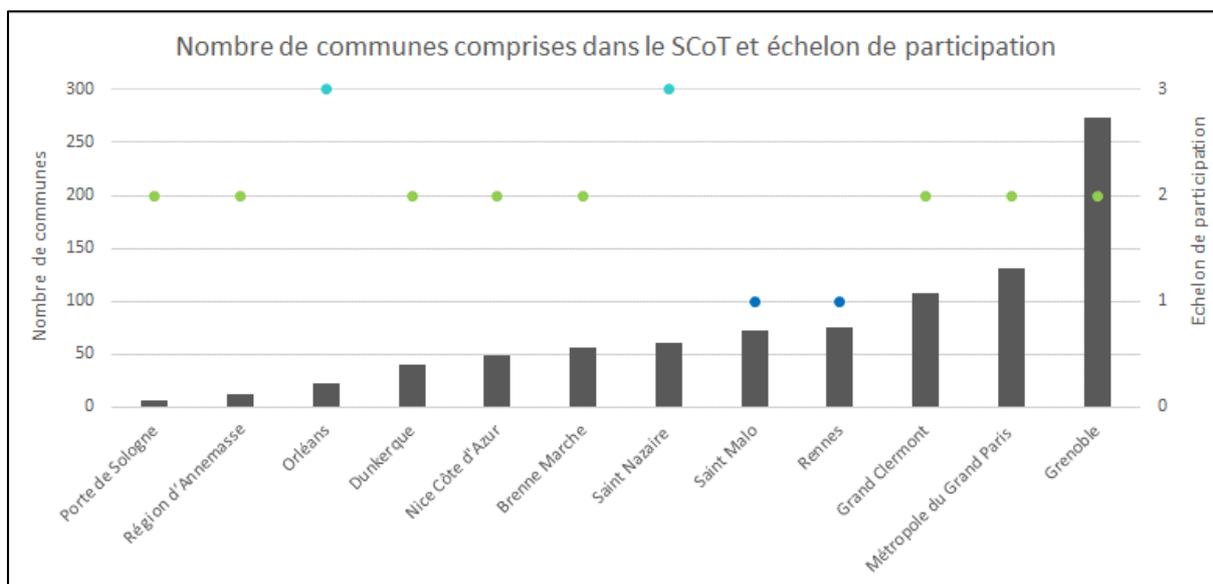


Figure 11 - Nombre de communes comprises dans chaque SCoT (Source : Océane Fleurent)

Nous pouvons voir qu'il n'y a pas de corrélation entre le nombre de communes concernées par le SCoT et son échelle de participation.

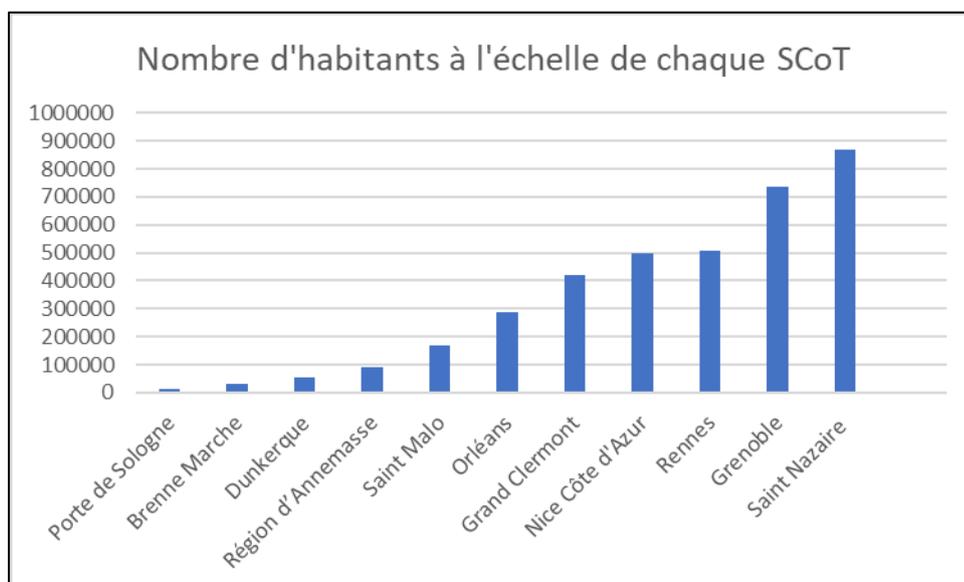


Figure 15 - Nombre d'habitants à l'échelle de chaque SCoT (Source : Théo Legay)

Nom	Nombre hab	Nombre de communes	Début/ fin concertation	Date approbation du SCoT	Outils	Estimation degré de participation	Lien Plateforme
SCoT Nantes-St-Nazaire	867 130	61	2015, en cours		Réunions publiques Soirées contributives thématiques Plateforme	Type 3 Concertation	http://www.nantessaintnazaire.fr/concertation/
SCoT de la région d'Annamasse	90 000	12	2018-2019	2020	Ateliers citoyens Ateliers avec les élus Ateliers élus+citoyens Plateforme	Type 2 Consultation	https://ditesnousout.fr/annemasseagg/02030/
SCoT de Brienne Marche	31 000	56	2014 - 2017	2019	- Réunions informative - Ateliers élus + partenaires institutionnel + acteurs locaux - Ateliers prospectifs grand public	Type 2 Consultation	https://scotbrennemarche.com/
SCoT du Grand Clermont	415 000	108	2007	2011	- Préparation des ateliers avec l'aide d'étudiants - Ateliers "Jeu de territoire" Amos)	Type 2 Consultation	plateforme non existante
SCoT de Flandre-Dunkerque	2 540 000	57	2007	2007	- Plateforme - Réunions publiques - Expositions	Type 2 Consultation	http://scotlandredunkerque.fr/concertation-publique/
SCoT Orléans Métropole	/	22	/	/	- Réunions publiques - Registre ouvert - Sondage ? - Séminaires - Réunion avec élus	Type 3 Concertation	https://participons.orleans-metropole.fr/
SCoT de la Métropole Nice-Côte d'Azur	plus de 500 000	49	2017	?	- Plateforme - Réunions	Type 2 Consultation	https://www.civocracy.org/nicecotedazu
SCoT Grenoble	780 166	261	2015		- Mobilisation de la presse locale et territoriale - Site web du SCoT	Type 2 Consultation	https://participation.lametro.fr/
SCoT du pays de Sologne	15 421	7	2018-2019	2019	- ateliers - Réunions publiques - Guide pédagogique - Panneaux d'exposition - Articles de presse - Registres public	Type 2 Consultation	plateforme non existante
SCoT de la Métropole du Grand Paris	7 200 000	131	En cours de création		- Bus du SCoT - Forum - Lettre hebdomadaire - Atelier - Réunion d'information	Type 2 Consultation	https://www.metropolegrandparis.fr/scot/forum/
SCoT du Pays de St Malo	170 000	67	2019- 2020	non approuvé à ce jour	-consultations publiques -Réunions	Type 1 Information	plateforme non existante
SCoT du Pays de Rennes	494 000	76	2018	2019	-ateliers -réunion	Type 1 Information	plateforme non existante

Figure 16 - Tableau récapitulatif des SCoT étudiés (Source : Océane Fleurent)

4.3. Phase de pré-concertation : information et communication

Quelle que soit la participation citoyenne que le comité du SMAT veut établir, il doit dans un premier temps sensibiliser le public à la concertation et les intéresser au projet du SCoT. Que ce public soit spécifique ou qu'il inclue les élus, associations, citoyens, le but de chaque SCoT est de créer une dynamique de fond permettant d'activer une concertation continue et sur le long terme. Pour cela, la phase en amont a pour but de faire connaître la démarche de participation et ainsi permettre au plus grand nombre possible d'y participer. Nous verrons dans cette partie la mise en place et la démocratisation de la participation au sein du territoire du SCoT. Toute cette phase se fait soit en informant, soit en consultant. En premier, nous verrons comment les thèmes de travail sont déterminés, puis les différents moyens mis en œuvre pour favoriser la participation. Dans chaque partie, nous différencions l'information / consultation publique et celle à un "public renseigné".

4.3.1. Détermination des thématiques

Cette phase se situe avant la mise en place de la plateforme ou de la participation des citoyens en elle-même. Dans la plupart des cas, déterminer des thématiques est une étape compliquée du processus de concertation car il est difficile de faire en sorte que tous les acteurs soient d'accord. Ainsi, plus rares sont les SCoT décidant des thèmes avec les habitants. Le SCoT Portes de Sologne est un de ceux faisant le plus participer le public dans cette prise de décision. Certains sujets jugés indispensables sont directement imposés et présentés au public (économie, environnement, mobilité, habitat). Ensuite, les citoyens ont la possibilité de définir des sujets qu'ils estiment importants. Les sujets des citoyens retenus sont le devenir de l'agriculture, la densification du milieu rural, les gens du voyage, les installations de nouvelles zones d'activités, l'inscription au patrimoine de l'Unesco. Cette démarche apparaît donc très importante car les élus (attentes plus politiques et de croissance économique en tenant compte du respect environnemental) et les citoyens (attentes sociales, d'ouverture culturelle et de prise en considération de leurs inquiétudes) ont des attentes parfois divergentes. La plupart du temps, les élus des SCoT ne prennent pas ce temps et choisissent les thèmes qu'ils évaluent nécessaires (cf. SCoT de la Métropole du Grand Paris, SCoT de Brennes Marche). Plus rarement, une autre voie est prise comme avec le SCoT de la région Grenobloise. Pour tirer un bilan du SCoT existant avant 2008, les Codac (Communautés d'agglomérations) se sont réunis et ont voté les grandes orientations du futur SCoT. Présidées par des élus du SCoT, composées de représentants d'associations, des Conseils de développement, de groupements professionnels, des collectivités (élus et techniciens) et de l'Etat, elles se sont réparties en 6 groupes de travail, correspondant aux thèmes retenus (économie - habitat, densité, polarité – périurbanisation - déplacements, vitesse - commerces, proximité, espaces naturels et agricoles, paysages).

Le choix des thématiques est donc une étape primordiale qui va conditionner tout le reste de la concertation. Si les thématiques retenues sont trop déconnectées des attentes des citoyens ou trop politiques, ceux-ci pourraient vite se désintéresser et participer faiblement à la concertation selon la responsable de la concertation pour le SCoT de la Métropole du Grand Paris. Un choix des thématiques de concertation issu

des attentes des citoyens permet donc de montrer dès le début de la concertation que ces derniers sont écoutés et pris en compte.

4.3.2. Méthodes et outils

Les SCoT ont différentes manières d'aborder la question de la participation. Une fois les thèmes de discussion trouvés, les comités en charge de l'élaboration et révision du SCoT ont mis en place des outils relativement classiques et utilisés par la quasi-totalité de ces SCoT. Ils ont commencé par faire découvrir et sensibiliser la population via des articles de presse dans les journaux locaux et territoriaux (cf. tous les SCoT ci-dessus), des ateliers, des panneaux d'expositions circulant dans les communes, des conférences de presse, le site internet du SCoT, YouTube, des newsletters et même sur des réseaux sociaux comme les campagnes de sensibilisation menées par le SCoT de Paris sur Twitter. La seconde étape est de poser un cadre à la consultation transmis généralement sous forme de charte aux acteurs participants. Le SCoT de Nice Côte d'Azur a fait appel à une société privée (Civocracy), pour créer sa charte. Par ailleurs, cette même société a aidé à la conception du projet de participation citoyenne notamment en livrant des dossiers de conseils aidant les membres du SCoT. Toutes ces méthodes sont classiques mais permettent une bonne démocratisation du projet sans dépenser trop de temps et d'argent. De plus, elles sont applicables à tous les types de SCoT (avec peu ou beaucoup de communes, densité d'habitants forte ou faible, ...).

Nous allons désormais étudier plus en détail chaque méthode.

Rando SCoT : Certaines méthodes sont bien plus originales. Afin de réaliser le diagnostic de son territoire, une « Rando SCoT » a été mise en place par un bureau d'étude sur la communauté de communes de Portes de Sologne. Cette randonnée consistait à faire voyager les élus à travers le territoire afin de parler des caractéristiques de leur territoire mais aussi des projets en cours ou à venir ainsi que de différents enjeux. Cet outil sera présenté plus en détail dans la partie 4.7.3.

Le bus du SCoT : Ce dispositif mis en place par la Métropole du Grand Paris pour leur concertation permettait de recueillir l'avis des citoyens partout sur le territoire. Le bus se déplaçait pour pouvoir interroger une partie représentative de la population. Des sondages étaient mis en place pour connaître les sujets qui intéressaient le plus les citoyens selon leur âge et leur classe socio-professionnelle. Ces sujets ont ensuite été déclinés en « Grands Paris ». Nous reviendrons sur ces deux dispositifs dans la partie 4.7.1.

Associations de quartier : Le SCoT de la région Grenobloise, nommé le "SCoT participatif" par le syndicat mixte l'Etablissement Public de Grenoble, agit à plusieurs échelles. Il a vraiment pour but de donner au plus de citoyens possible le moyen de participer. C'est pourquoi des associations de quartiers permettent aux citoyens de débattre, de s'informer et de concerter à une échelle locale mais pour les sujets relatifs au SCoT. Ces associations de quartier sont en lien direct avec la LAHGGLO (Les Associations du Grand Grenoble : Lien et Ouverture). Cette association regroupe et parle au nom de toutes les associations de quartier et donc au nom de tous les citoyens. Elle doit faire le lien, de haut en bas ou de bas en haut, entre les acteurs à temps plein du SCoT et les associations de quartier. Cette méthode permet aux citoyens de se sentir directement touchés par les sujets et écoutés. Mais cette méthode

peut devenir compliquée si un quartier est très dense, limitant possiblement la représentativité mais aussi le sentiment d'écoute des citoyens.

Panel citoyens : Dans la même lignée, le SCoT d'Orléans Métropole a mis en place un « panel citoyens ». Ce groupe de citoyen a été tiré aléatoirement sur les listes électorales de toutes les communes de plus de 3 000 habitants. Ils ont pris 200 personnes d'Orléans et 70 personnes de toutes les autres communes. De plus, l'ensemble des citoyens ayant répondu à un sondage (envoyé à tous les citoyens au préalable) ont été aussi invités. Au total, 500 personnes ont été convié. Le panel s'est réuni pour une journée de travail dans les locaux de l'agence d'urbanisme. 48 habitants se sont mobilisés. Toute la matinée a été consacrée à l'accueil des participants et à leur information. Ainsi, ils ont été éclairés sur le Schéma de Cohérence Territorial, son mode d'élaboration, ainsi que le rôle qui pouvait être le leur, en faisant part de leur point de vue sur le territoire. L'après-midi, les citoyens ont débattu sur des thèmes choisis par les citoyens (thème le plus fréquent : le développement durable).

Public renseigné : Comme pour la recherche des thèmes pertinents, les porteurs du SCoT ont parfois jugé plus légitime de ne pas faire une participation citoyenne tout public mais de faire une participation citoyenne à un "public renseigné". Ainsi, la structure porteuse du SCoT du Grand Clermont considère que les élus (maires, délégués communautaires, personnes publiques associées et membres du conseil de développement) représentent la société civile. Pour cela, une enquête sous forme de questionnaire leur est envoyée, permettant de définir et d'identifier les attentes des acteurs vis-à-vis du SCoT. En parallèle du questionnaire, des "concertations délocalisées" sont organisées pour expliquer la finalité de ces questionnaires et stimuler l'implication des acteurs dans la démarche. Les résultats de cette phase révèlent une participation plus importante dans les espaces qui subissent une urbanisation ou ceux proches de l'agglomération. En termes de chiffres, 60% des maires des communes, 8 personnes publiques sur 10 associées et 30% des conseillers communautaires ont répondu au questionnaire. Cette phase a aussi permis de faire un bilan sur les actions passées et ainsi faire ressortir les enjeux d'intérêt général.

Cette méthode a un point commun avec celle du SCoT de Grenoble. Elle favorise les échelons pour faire entendre la plus large part de la population. Cependant, les concertations délocalisées doivent faire intervenir directement les citoyens dans les communes et autres structures afin que la démarche de participation citoyenne soit complète.

4.3.3. A retenir

Dans la volonté de démocratiser la participation citoyenne, la principale chose à retenir est de donner au public, pouvant être novice ou non dans le domaine, des informations claires et précises de la démarche de participation et au minimum tout au long de cette démarche. Il apparait aussi que le territoire du SCoT est l'échelle la plus pertinente pour être à la fois, proche des citoyens et proche des grands enjeux politiques et de société (cf. SCoT Grenoble). Mais pour être efficace et constructive, les collectivités doivent être transparentes entre elles et pas concurrentes afin de se partager les idées, voire de coopérer sur des projets communs. Enfin, l'offre de déplacement doit être un véritable outil d'incitation à l'équilibre des territoires et à la ville de proximité.

En résumé, l'objectif est de proposer une première approche qui soit attirante, comme une bande annonce d'un film, et d'initier les citoyens au domaine de l'aménagement en leur faisant découvrir de manière simple et ludique. Ici, des outils singuliers mais aussi originaux sont les bienvenus pour attirer et éveiller la curiosité. Il faut vraiment mettre l'accent sur le marketing pour faciliter le premier contact avec les citoyens et leur donner envie de revenir participer. C'est à cette étape que la popularité et la côte de la participation citoyenne se joue. Si cette étape est bien réussie, alors la partie suivante, "Pendant", aura toutes les chances d'être efficace et représentative de la globalité de la population.

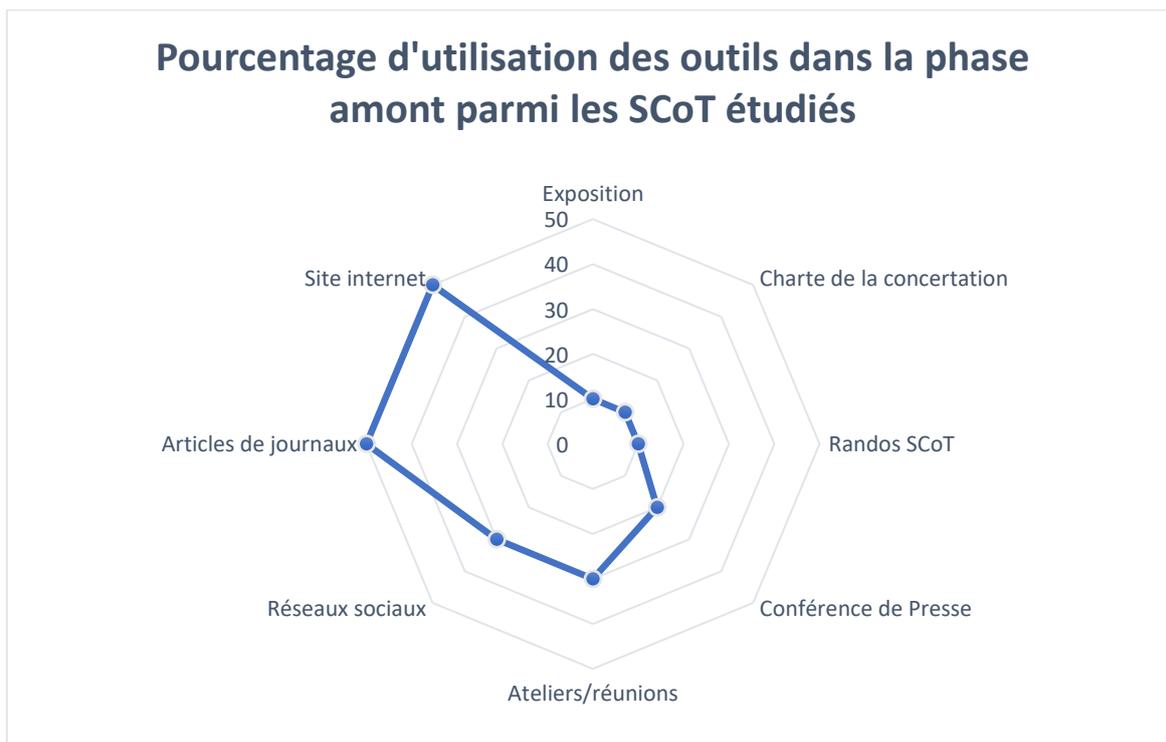


Figure 17 - Pourcentage d'utilisation des outils dans la phase amont parmi les SCoT étudiés (Source : Théo Legay)

Grâce à ce graphique, nous pouvons voir que les sites internet et les articles de journaux sont les outils les plus utilisés. Cela peut s'expliquer par leur simplicité d'utilisation et leur faible coût comparé à des démarches plus innovantes comme la « Rando SCoT » ou une charte de la concertation.

4.4. Structure et déroulé du processus de concertation

Dans cette partie, on s'intéresse aux méthodes et aux outils mis en place sur les territoires des SCOT étudiés durant la phase de consultation. Il s'agit d'aboutir à un schéma récapitulatif, dans le cas des SCoT étudiés, du déroulement général d'une démarche participative. Une particularité de la démarche participative est l'inclusion de différents acteurs (publics, privés, habitants) en leur permettant de réfléchir et travailler ensemble sur un même projet. La démarche participative est généralement portée par le même comité qui pilote l'élaboration ou la révision du SCoT, et est soutenue par un partenariat entre acteurs professionnels, institutionnels et scientifiques (PGC). Ce partenariat permet l'élaboration de

modèles et outils participatifs de plus en plus complets, tout en rappelant aux acteurs l'importance de la sensibilisation et la nécessité d'impliquer davantage les citoyens dans ces démarches.

En s'appuyant sur le benchmarking réalisé précédemment, cette partie vise à identifier une structure générale des démarches de participation. Une démarche de participation à un projet SCoT met en œuvre une panoplie d'outils. L'articulation et les modalités d'application de ces outils durant la phase de concertation constituent la méthode de participation. Puisque les méthodes varient en fonction des cas, cette partie a pour objectif de faire le rapprochement entre chacune d'entre elles afin d'obtenir une vue d'ensemble de la structure méthodique de la participation.

4.4.1. Les étapes obligatoires de l'élaboration ou la révision d'un SCoT

Afin d'analyser la structure des méthodes de participation, nous avons d'abord identifié le cadre commun à l'ensemble des cas étudiés. Il s'agit des étapes de l'élaboration ou de la révision du SCoT.

Le SCOT comprend nécessairement trois documents : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), et un document d'orientations et d'objectifs (DOO). Le rapport de présentation comprend le diagnostic territorial. Il justifie les choix ayant conduit au projet de territoire (sa définition dans le PADD), ainsi que les prescriptions et recommandations de la mise en œuvre du PADD (sa déclinaison dans le DOO). Le PADD décrit le projet de territoire et fixe les objectifs des différentes politiques publiques afin de répondre aux enjeux mis en évidence par le diagnostic. Enfin, le DOO décline les principes de mise en œuvre du PADD. Il détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces afin d'atteindre les objectifs fixés par le PADD. C'est au regard du DOO que la compatibilité des documents de planification d'ordre inférieur sera établie. L'élaboration de chacun de ces trois documents, rapport de présentation, PADD et DOO, constitue les étapes clés de tout projet SCoT.

Ainsi, la mise en place des dispositifs et outils de participation se structure toujours en fonction de la chronologie de révision décrite ci-dessus. Dans chaque cas traité, toute action ponctuelle s'opère pendant ou entre les grandes étapes clés de la révision que sont le diagnostic, l'élaboration du PADD et l'élaboration du DOO.

4.4.2. Les démarches singulières d'identification et de ciblage des thématiques

L'identification et le ciblage des thématiques n'est pas une étape obligatoire. C'est une démarche où la consultation de la population n'est pas systématique, c'est pourquoi nous avons désigné cette composante de méthode de participation comme facultative ou optionnelle. Lorsqu'elle existe, cette démarche fait l'objet d'une pré-sélection des thématiques par les techniciens du SCoT. Ces derniers choisissent les thèmes qu'ils souhaitent aborder et décident ensuite des modalités de consultation des habitants concernant ce choix.

Cette consultation peut se faire sous forme de questionnaire présentiel ou en ligne. Pour le SCoT du Grand Clermont, 3 thèmes avaient été présélectionnés comme celui de "solidarité et cohésion sociale" puis des questionnaires avaient été envoyés à l'ensemble des élus du territoire pour comprendre leurs préoccupations vis-à-vis du SCoT et ensuite amorcer la co-construction de ce dernier. Il est également possible de consulter les citoyens en leur demandant de classer ou bien de voter pour les thématiques qu'ils préfèrent parmi la

présélection. Dans certains cas, le citoyen est invité à s'exprimer avec ses mots sur les thématiques qui le touchent, en ligne, par courrier ou dans des lieux d'information (en mairie, au siège des EPCI, etc.). Le bus du Scot mis en place pour la révision du Scot du Grand Paris utilise ces deux méthodes : il propose un questionnaire physique à l'entrée du bus mais aussi un espace où les citoyens peuvent s'enregistrer et faire part de leur avis. Dans le cas où le citoyen s'exprime librement, c'est le traitement des données en fonction des mots-clés et de leur occurrence qui permet d'identifier les thématiques à retenir.

Le ciblage thématique peut s'effectuer ponctuellement en amont, ou bien graduellement durant plusieurs étapes. Pour le SCoT de Brenne-Marche, les thématiques importantes pour les citoyens avaient été identifiées en amont du diagnostic via un questionnaire. Durant l'étape du diagnostic, les élus et experts avaient pu déterminer les thèmes du SCoT qui devaient faire l'objet de révisions. Enfin, lors de l'élaboration du PADD et du DOO, les thématiques des ateliers citoyens avaient été choisies de manière à englober à la fois les enjeux importants pour les citoyens, et ceux relevés par les élus et experts.

4.4.3. Les ateliers

Durant la phase de concertation, l'organisation d'ateliers permet d'intégrer différents types d'acteurs et de travailler autour de nombreuses problématiques relatives au SCoT. La prestation peut être réalisée en interne par un élu référent. Il a pour mission de guider et d'animer la séance, afin de permettre à tous les participants de s'exprimer et de dialoguer dans les meilleures conditions. Il est aussi possible qu'un prestataire externe soit désigné pour héberger et/ou conduire l'atelier. Si la prestation peut être mixte si elle implique un partenariat entre des acteurs internes et externes.

La nature des ateliers diffère selon les acteurs qui y participent. On peut constater plusieurs formats d'ateliers thématiques : certains regroupent seulement des citoyens, d'autres seulement des élus, experts et PPA. Enfin, on retrouve des ateliers mixtes regroupant citoyens, élus, experts et PPA. Dans les cas étudiés, la phase du diagnostic fait intervenir uniquement des acteurs familiers avec les enjeux territoriaux (experts, élus et PPA) sauf dans le cas du SCoT d'Orléans où les citoyens ont été impliqués dans le diagnostic. Lors de ces ateliers, les thématiques ne sont pas figées, certaines peuvent émerger à la suite des discussions tandis que d'autres, prédéfinis car étant un enjeu dans l'ancien SCoT, peuvent s'avérer obsolètes. Dans la majorité des cas étudiés, c'est durant la phase d'élaboration du PADD que les ateliers mixtes ou citoyens sont mis en place. Si des démarches de ciblage thématique avaient été amorcées, alors les organisateurs font en sorte de mettre en résonance les thématiques des ateliers citoyens (ou mixtes) avec celles identifiées plus tôt : C'est le cas pour le SCoT de Brenne Marche. De nouvelles thématiques peuvent tout de même émerger comme dans le cas du SCoT de Nantes Saint Nazaire, où la question de l'habitat dans le périurbain avait été soulevée. Les techniciens ont choisi de ne pas l'intégrer au SCoT de Nantes Saint Nazaire, mais ont cependant fait des expérimentations dans les petites communes pour ensuite régler ce problème à une plus grande échelle. Lors des ateliers citoyens mis en place pour le SCoT d'Annemasse, ces derniers étaient invités à se positionner sur des thèmes relatifs au PADD. Des fiches actions ont été distribuées pour chaque grand thème et chacun devait placer des post-it sur un tableau. Le côté ludique a permis d'intégrer et de maintenir l'attention durant l'atelier. Les 12 Grands Paris avaient organisé 12 ateliers

proposant chacun une vision alternative du Grand Paris. Ces ateliers réunissaient différents types d'acteurs selon le cycle de vie du projet.

Ainsi, les ateliers et leurs modalités sont multiples. Comme les réflexions évoluent avec le temps, certaines méthodes choisissent de donner la possibilité aux participants de modifier ou ajuster leurs avis en organisant plusieurs sessions. Certaines méthodes mettent aussi en place une alternance entre les ateliers citoyens et ateliers élus et mixtes. Dans certains cas, les ateliers citoyens peuvent être accessibles aux élus, et ces derniers sont même invités à y assister. Cela permet aux élus d'avoir accès aux visions des citoyens souvent différentes des leurs. En l'occurrence, les élus ont eu la possibilité d'écouter les besoins de la population lors de tables-rondes citoyennes organisées dans le cadre du SCoT d'Annemasse.

4.4.4. Les outils qui rendent compte et informent la population de l'avancement du projet

Il est obligatoire d'informer et d'établir un recueil d'opinion des citoyens selon le code de l'urbanisme. C'est pour cela que plusieurs types d'outils interviennent : des outils de veille et des outils intermédiaires. Ils se différencient par leur temporalité : les outils de veille interviennent tout au long du processus d'élaboration tandis que les outils intermédiaires sont ponctuels ou occasionnels.

Entre les grandes étapes, des outils peuvent être déployés pour informer la population de l'avancement du projet. D'une part, des expositions faisant la synthèse des étapes franchies peuvent être organisées, sur les lieux d'information ou lors d'animations publiques (festivals, événements culturels et sportifs, etc.). En complément, les réunions publiques peuvent être organisées à l'issue des grandes étapes. La multiplicité de ces réunions publiques varie suivant le cas étudié. Il n'y a parfois qu'une seule réunion publique en fin d'élaboration de DOO ou de PADD, et parfois jusqu'à 5 réunions publiques comme c'est le cas pour le SCoT d'Orléans Métropole.

Tout au long de l'élaboration des documents du SCOT, des outils de veille sont mis en place pour informer et collecter les avis de la population. Ces outils permettent aux personnes intéressées de s'informer de l'avancement du projet et/ou d'apporter leurs remarques et points de vue. Cela peut s'effectuer en ligne ou via les registres qui se trouvent en accès libre en mairie. Les lettres du SCOT¹³ et l'éventuelle plateforme de participation sont également des outils de veille.

4.4.5. Conclusion

Nous avons pu faire émerger de nos cas d'étude une structure de méthode de participation plus générale, représentée sur la figure ci-dessous. Elle possède 5 composantes.

La première regroupe les temps forts de la concertation (rapport de présentation, élaboration du PADD et élaboration du DOO). Il s'agit du squelette de toute méthode de participation à un projet SCoT. Autour de cette base s'articulent différents ensembles. L'enquête publique et l'arrêt du projet constituent la phase post-concertation.

Nous avons ensuite identifié deux catégories d'outils qui structurent la méthode de participation. D'une part, ceux qui informent et rendent compte de l'avancement du projet : les outils intermédiaires, ponctuels, et les outils de veille, effectifs sur la durée. D'autre part, les

ateliers de travail, qui mobilisent et font interagir les différents types d'acteurs autour de thématiques importantes.

Enfin, nous avons regroupé ensemble les démarches à caractère facultatif ou optionnel. Ce sont des démarches singulières qui consistent à consulter la population afin d'identifier ou délimiter les champs du SCoT devant faire l'objet d'une révision. Parmi ces démarches singulières, nous avons relevé la possibilité d'un ciblage graduel des thématiques. Il consiste à identifier séparément les thématiques importantes pour les citoyens d'un côté, et pour les élus et experts de l'autre, afin d'optimiser la pertinence thématique des ateliers futurs.

Pour finir, notre analyse de la structure de méthode de participation obtenue nous éclaire sur le point suivant : les outils utilisés durant la phase de concertation ne sont pas nécessairement innovants. Contrairement aux outils utilisés dans la phase en amont de la concertation, dont le caractère inventif et original est capital pour maximiser la communication et les effets marketing, les outils mobilisés durant la phase de concertation ne sont pas nécessairement originaux. Les ateliers, réunions publiques, expositions, newsletter, lettres de SCoT ou site internet sont des outils usuels : on les retrouve dans la majorité des méthodes de participation étudiées. L'atteinte des objectifs de concertation ne passe donc pas nécessairement par la formulation d'outils neufs et originaux, mais passe par une réflexion portée sur les modalités d'utilisation et de mise en place des outils déjà connus : la multiplicité de leur usage, leurs éventuelles synergies et complémentarités, l'étape à laquelle ils interviennent, etc. sont à penser stratégiquement.

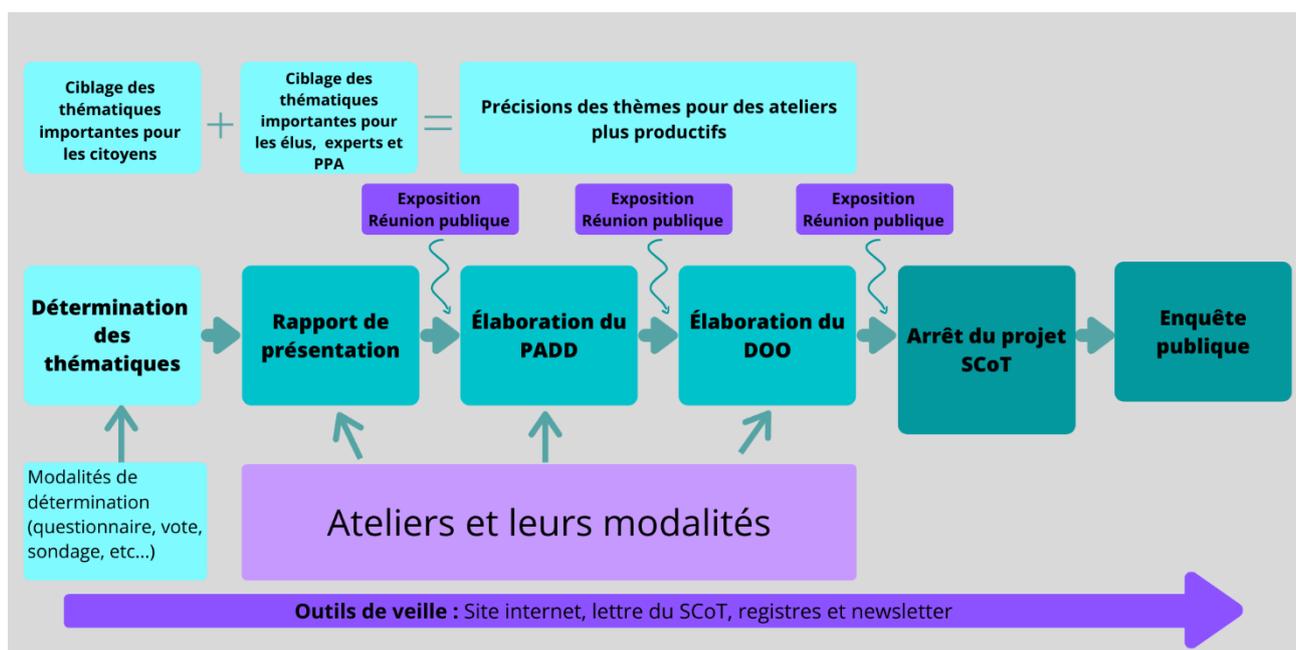


Figure 18 – Structure de méthode de participation établie à partir de nos cas d'étude (Source : Théo Legay, Timothé Neubauer et Pauline Occelli)

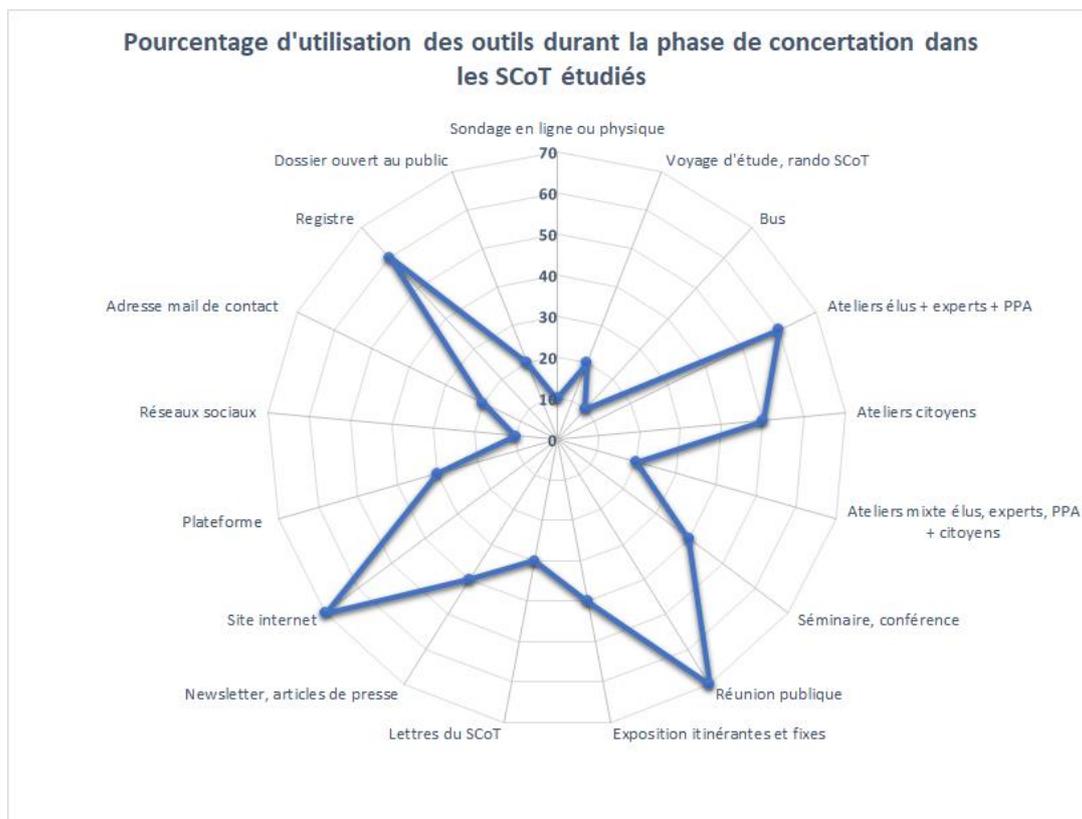


Figure 19 - Pourcentage d'utilisation des outils durant la phase pendant de la concertation dans les SCoT étudiés (Source : Océane Fleurent)

L'analyse graphique de la fréquence d'utilisation des outils ci-dessus nous montre que les outils les plus utilisés sont les ateliers réunissant élus, experts et personnes publiques associées, les ateliers citoyens et les réunions publiques. En ce qui concerne les outils de veilles (expositions itinérantes et fixes, lettres du SCoT, newsletter et articles de presse, site internet, plateforme, réseaux sociaux, adresse mail de contact, registre, dossier ouvert au public) les plus utilisés sont les sites internet et les registres. Cela peut s'expliquer pour le registre par sa facilité à être mis en place dans les mairies notamment. Le site internet utilisé à 80% permet de regrouper de nombreuses fonctionnalités : calendrier des ateliers, mise à disposition de documents (bilan de concertation, résumés d'ateliers etc.).

4.5. L'étape post-concertation

L'ensemble des SCoT semble vouloir prendre en compte les avis des citoyens recueillis. Pour autant, il est souvent difficile de percevoir le degré de prise en compte des avis lors de la modification des textes réglementaires. Le SCoT de la région d'Annemasse a notamment tenu compte des avis des citoyens pour ajuster le contenu des documents constitutifs du SCoT avant son entrée en vigueur pour janvier 2021. Le bilan de concertation paru en mars 2020 permet de montrer l'impact de la consultation, lors du premier atelier citoyens la priorité n°1 avait été définie comme l'ambition de « privilégier l'environnement et le cadre de vie, en souhaitant préserver les paysages et le cadre naturel ». En réponse à l'attente des citoyens : l'Axe 1 du PADD – Orientation 1 « Poursuivre la protection stricte des espaces

naturels remarquables et du foncier agricole » et Orientation 2 « S'engager en faveur d'une stratégie de mise en valeur globale des paysages emblématiques et du quotidien ».

Néanmoins, des SCoT ont redéfini plusieurs axes de leur concertation et les thématiques du SCoT à partir des attentes et des besoins des citoyens. Certains thèmes ont été ajoutés au SCoT d'Orléans Métropole, puisque la métropole n'avait pas pensé à les prendre en compte : le thème du paysage est devenu un fil directeur du SCoT.

Nantes a affiné les grands thèmes des quatre axes de la concertation. Par exemple, le thème "économie et emploi" a été précisé en trois enjeux : le développement d'une nouvelle économie, la préservation de l'unité et l'équilibre de l'entité géographique, et la construction d'un projet agricole de territoire. Des enjeux plus transversaux ont aussi été mis en évidence : la mixité fonctionnelle, l'élaboration d'une stratégie d'aménagement globale et l'accompagnement des changements de comportement.

Plusieurs outils sont couramment utilisés pour transmettre aux citoyens les conclusions tirées du processus de la concertation.

Le bilan de concertation est annexé à l'enquête publique ce qui en fait un document obligatoire. Mais la concertation doit durer jusqu'à l'arrêt du SCoT, ainsi pour certain SCoT n'ayant pas été arrêté aujourd'hui, le bilan de concertation n'a pas pu être trouvé. Nous sommes donc parvenus à obtenir huit bilans de concertation : ceux des SCoT du Grand Clermont, de la région Grenobloise, de Nantes Saint Nazaire, de Brenne Marche, d'Orléans Métropole, de Dunkerque et de Portes de Sologne.

Les membres du comité de pilotage des SCoT de la Région d'Annemasse, de Rennes, de la métropole du Grand Paris et de Nice Côte d'Azur n'ont pas arrêté leur bilan de concertation à l'heure actuelle (le 19 février 2020).

L'utilisation de site web pour transmettre de l'information s'est révélée un choix judicieux pour le SCoT de la région grenobloise. En effet, le nombre de visites a crû de 60% entre octobre 2009 et juillet 2011. En moyenne, près de trois pages sont consultées à chaque visite. Le profil des visites, d'abord très contrasté (pics lors de la mise en ligne de documents, réunions publiques, etc), montre un lissage depuis l'été 2011, qui traduit une habitude de consultation du site. De manière générale, le nombre de téléchargements de documents est élevé et plus particulièrement lors des rendez-vous importants.

Le SCoT de la Métropole du Grand Paris a même fait le choix de l'utilisation d'un site web comme unique retour post-concertation. On peut y retrouver les comptes-rendus des ateliers ainsi que des réunions¹⁶. Des vidéos tournées dans le bus sont également disponibles, après accord de la publication par les participants.

¹⁶ <https://www.metropolegrandparis.fr/scot/les-grands-paris/>

Plusieurs SCoT ont utilisé des sites web dans l'objectif de conserver et de mettre à disposition les synthèses des comptes rendus élaborés à la fin de chaque étape du processus de concertation.

Sur le site www.nantessaintnazaire.fr, la médiathèque a été complétée par un onglet *révision du SCOT*, composé de divers documents tels que le bilan final de la concertation, des récapitulatifs des conférences-débats, ou encore des synthèses des ateliers élus.

La métropole orléanaise a elle aussi fait cet effort de transmission : on retrouve sur leur site des synthèses, mais également des vidéos récapitulant les avis du panel citoyen.

Le SCoT de Brenne Marche a publié le document de suivi de la consultation sur son site (<https://scotbrennemarche.com/>), analysant et expliquant la prise en compte des avis exprimés durant la phase de consultation. Cette analyse est présentée sous la forme d'un tableau de la forme :

Communauté de communes Brenne-Val de Creuse					
Document	Objet	Remarque	Prise en compte	Commentaire	Nouvelle numérotation de la prescription
DOO	P131_A	Toutes les communes devraient pouvoir accueillir un pôle numérique.	P131_A : Identifier, en particulier au sein des pôles-relais de services, des sites susceptibles d'accueillir un projet de pôle numérique.	Les pôles numériques peuvent être installés dans toutes les communes, le SCoT n'est pas un frein pour l'installation de ces espaces, mais donne la priorité aux pôles relais de services qui doivent structurer le territoire.	P131_A
DOO	P132_D	Donner des exemples sur les points et les dispositifs coercitifs	Pas de modification de la prescription.	La traduction de cette prescription peut se retrouver au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (mixité programmatique, interventions sur les façades, etc.), au sein d'actions (OPAH, aide à la restauration de l'enveloppe, taxe sur le bâti vacant, etc.) d'un Programme Local de l'Habitat, etc.	P132_I

Figure 120 - Exemple de remarques faites lors de la participation citoyenne et leur prise en compte

Les analyses sont regroupées en fonction des différents acteurs : PPA, EPCI, communes (bandeau gris). Chaque remarque est exprimée et répertoriée dans ce tableau en indiquant dans quel document (PADD, DOO, SCoT) et partie il intervient (deux premières colonnes). Sa prise en compte dans le présent document avec un éventuel commentaire du Syndicat Mixte est indiquée dans les quatrième et cinquième colonnes. La dernière colonne du tableau indique la localisation de l'éventuelle modification / reformulation d'un / des points concerné(s) dans le document ciblé.

Ce document informatif de suivi permet aux acteurs de visualiser leur apport concret dans la mise à jour des documents. Cependant, il n'engage pas obligatoirement de dialogue ou de démarche complémentaire avec les citoyens puisque le SCOT a déjà été approuvé avant la publication du document de suivi de consultation. Le retour envers les citoyens peut aussi se faire grâce à des newsletters. Grenoble en a diffusé trois : en juillet 2010 (1327 vues), décembre 2010 (1800 vues) et juillet 2011 (1668 vues).

La prise en compte des retours des citoyens peut se répercuter sur des périodes plus longues. En effet, six ans après la participation citoyenne sur l'élaboration du SCoT de la région grenobloise, le réseau des conseils de développement de la région (ayant participé à

l'élaboration du SCoT) ont créé un document nommé "Pour une participation citoyenne à l'évaluation du SCoT". L'objectif était de transmettre un avis sur la manière dont les élus tiennent compte des préoccupations rassemblées dans la contribution transmise en avril 2018 autour du bien vivre. Grâce à cette étude, la démarche IBEST (Indicateurs du Bien Être Soutenable Territorialisé) pilotée par Grenoble Alpes Métropole a permis une première prise de conscience. Elle a questionné au-delà de l'ordre réglementaire, en ayant la volonté de normaliser au sein du SCoT toutes ces démarches participatives, offrant ainsi l'opportunité de créer des liens entre les territoires finalisant leur "Projets de Territoire".

Selon le réseau des conseils de développement : "Notre vision de l'équilibre est donc plus large, plus citoyenne et nous considérons que c'est de la responsabilité du système SCoT de se l'approprier et d'assurer sa diffusion au sein des politiques qui découlent du SCoT. [...] Nous avons besoin de nouveaux indicateurs qui incluent les aspects aujourd'hui négligés [...] : la restauration de l'équilibre avec la nature, l'harmonie entre êtres humains, la complémentarité, etc. Ces nouveaux indicateurs seraient plus qualitatifs que quantitatifs.

Des démarches plus atypiques prenant place avant la concertation existent. En l'occurrence, le cas du SCoT du Grand Clermont a subi une fin de concertation inhabituelle. En 2010, après 4 années de concertation, le SCoT du Grand Clermont est arrêté par les élus du SEPAC qui ne jugent pas utile de poursuivre la deuxième phase des ateliers (Amos 2). Ils ne jugent pas nécessaire la diffusion des résultats de la première phase de la concertation (Amos 1) auprès des participants des ateliers. L'équipe de recherche sollicite alors l'agence d'urbanisme dans le but de tirer les leçons de ces ateliers pour ensuite diffuser les résultats. Quelques mois plus tard, le SCoT a reçu un avis défavorable par les services de la Préfecture à la suite d'avis aussi défavorables de la part des personnes publiques associées. Le SCoT a donc dû être révisé à nouveau.

Ainsi, aucun modèle unique de retour aux citoyens ne s'est dégagé de notre benchmarking. Cependant, plusieurs outils sont régulièrement utilisés pour effectuer un retour auprès des citoyens. Le bilan de concertation permet de conclure sur le travail réalisé lors du processus de concertation. L'utilisation de site web s'affirme également : de nombreuses villes adoptent cette option, leur permettant ainsi d'informer les citoyens sur les comptes-rendus des différents outils mis en place.

Cette étape de retour peut s'avérer primordiale pour créer et perpétuer un lien durable avec les citoyens. Entendre leurs remarques est une première étape. Leur répondre permet d'asseoir le lien entre élus et citoyens. Ces derniers sont alors confortés dans l'engagement des politiques, le tout dans le cadre d'une volonté continue de participation citoyenne.

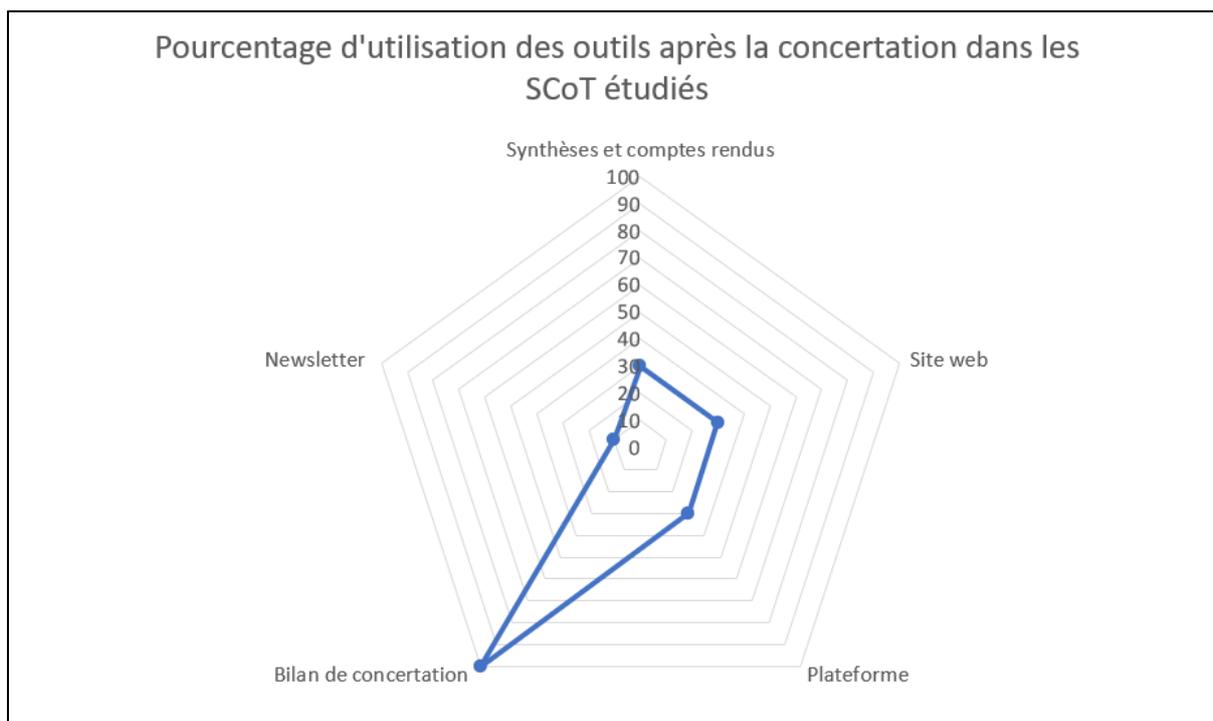


Figure 21 - Pourcentage d'utilisation des outils après la concertation dans les SCoT étudiés (Source : Lucas Fernandes)

L'analyse graphique des outils utilisés en retour de concertation (graphique ci-dessus) nous montre que les bilans de concertation sont les plus utilisés car, ils sont obligatoires. Ensuite, les sites web, plateformes et comptes rendus sont moyennement présent au sein des retours fait par les collectivités lors des révisions de document. Enfin, les newsletters sont moins utilisées, ceci peut s'expliquer par la difficulté de donner aux participants des nouvelles régulières sur l'évolution d'un SCoT. Le benchmarking n'a pas permis de mettre en relief un outil plus utilisé que les autres et non obligatoire, les collectivités ont libre choix, selon leurs envies et leurs capacités.

4.6. Quid du rôle des plateformes dans la participation à la révision d'un SCoT ?

En premier lieu, les sites des différents SCoT permettent le relais d'information. Il peut s'agir de l'explication d'un SCoT, du territoire ou de la démarche de concertation ou de consultation s'il y en a une. Il peut également y avoir l'agenda des différentes réunions et ateliers. Une carte interactive est parfois disponible. De manière générale, une page comprenant toute la documentation est disponible, et les différents documents édités pour la réalisation du SCoT sont mis en ligne tout le long de cette réalisation.

La plateforme sert aussi de relais pour le dépôt de remarques venant directement des citoyens ou émanant des ateliers, réunions publiques ou autres outils de la concertation. Par exemple, il peut y avoir une page ou plateforme disponible où l'on peut déposer une remarque, une envie, un problème rencontré. Cela peut être guidé et caractérisé en fonction du type de remarques (mobilité, environnement, logement...) ou selon son cadre (politique, volonté,

exacerbation...). Dans certains cas, ces remarques sont modérées par un administrateur. Elles sont ensuite visibles par tous sur la plateforme et il est parfois possible de réagir avec des votes ou des commentaires comme pour la plateforme de Nice Côte d'Azur. Il peut également y avoir des sondages afin de quantifier les envies et préoccupations des citoyens. Pour pouvoir participer en ligne, une charte de participation peut être mise en place comme à Nantes-Saint-Nazaire. Pour le cas de la Métropole du Grand Paris, ce genre d'initiative a eu très peu de répercussions. En effet, il n'y a eu qu'une seule contribution maximum par catégorie.

La deuxième utilisation d'une plateforme est le dépôt de comptes-rendus des réunions et d'ateliers, de listes de remarques faites par les associations ou par les citoyens (Région d'Annemasse et Métropole du Grand Paris). Cela permet à n'importe quel utilisateur n'ayant pas pu participer à ces événements de voir ce qui a été dit et pris en compte.

4.7. Approfondissement des SCoT aux méthodes de concertation innovantes

4.7.1. Le SCoT de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du grand Paris étant un territoire très étendu et avec 7,2 millions d'habitants, la concertation se devait d'être innovante pour réussir à toucher toute la population. La population a d'ailleurs été regroupée en deux catégories, les habitants de la métropole et les utilisateurs de la métropole (touristes, étudiants, travailleurs, tout ceux qui viennent faire des actions dans la métropole mais qui n'y habitent pas). Le premier constat a été que jamais tous les habitants de la métropole viendront se renseigner et participer au SCoT au quartier général de la métropole à Paris. Il fallait donc aller chercher les citoyens. C'est pour cela que le bus du SCoT a été créé.

4.7.1.1. *Le bus du SCoT*

La métropole a fait appel à un AMO¹⁷ pour customiser un bus entier à l'effigie du SCoT. Ce bus a ensuite parcouru le territoire et s'est arrêté sur les places de marché, près des gares, sur les campus d'universités ou près des parcs. Les citoyens étaient prévenus à l'avance via le site du SCoT et par la communication de la commune de passage. Ils pouvaient s'y rendre pour apprendre sur le SCoT (vidéo explicative, animateur), remplir un questionnaire pour connaître les thématiques de prédilection des citoyens ou enregistrer des contributions vidéos dans le bus directement (la timidité naturelle a fait que cet outil a été très peu utilisé). De plus, pour que les visiteurs puissent se représenter au mieux le territoire, un tapis géant a été conçu, représentant la métropole. Celui-ci était étendu devant le bus et les passants pouvaient marcher dessus. Grâce aux questionnaires, les thématiques favorites ont été sélectionnées et déclinées en Grands Paris.

¹⁷ Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

4.7.1.2. *Les 12 Grands Paris*

Ces 12 Grands Paris reprenaient des thèmes comme la maîtrise énergétique, la gestion des déchets ou la nature en ville par exemple. Le but était de créer des débats et des échanges sur ces sujets pour enrichir le SCoT. Et pour inciter les citoyens à se rendre aux réunions des 12 Grands Paris qui se sont tenues partout sur le territoire, une visite d'un lieu insolite, en rapport avec le Grand Paris, concerné était proposée juste avant la réunion. Ainsi, pour le Grand Paris de la nature en ville, la visite d'une ferme urbaine dans un ancien parking était proposée. Cette visite a attiré les citoyens curieux qui ont ensuite participé à la réunion. Les visites permettaient d'avoir plus de personne et de créer un contexte aux échanges. Au début de chaque réunion, était diffusé un film explicatif du SCoT pour que tous les participants aient les éléments nécessaires. Ces réunions étaient plus orientées pour les citoyens et les PPA avaient un autre moyen de participation.

4.7.1.3. *Les cahiers d'acteurs*

Les villes, associations, CODEV, entreprises publiques ou privées et autre PPA étaient invités à contribuer au SCoT via des cahiers d'acteurs. Ceux-ci consistent en une contribution touchant au domaine d'expertise de la PPA. Ces cahiers sont ensuite lus et utilisés comme argument lors de réunions et d'échanges entre élus. Ils sont aussi directement consultables sur le site internet du SCoT.

4.7.2. Le SCoT de Nantes Saint-Nazaire

Afin d'approfondir nos recherches sur la concertation mise en place lors de la révision du SCOT Nantes Saint Nazaire, nous avons contacté la structure organisatrice de ce processus de concertation, le Pôle métropolitain de Nantes Saint Nazaire.

Dans le cas du SCOT Nantes Saint-Nazaire, une première révision avait été approuvée en 2007. La concertation sur la révision du SCOT a débuté une fois la phase de diagnostic réalisée, pour donner un constat fiable aux futurs participants pour la suite de la concertation. Elle a donc été mise en place entre 2014 et 2016, lors de la seconde révision. Les objectifs de cette concertation étaient de permettre au public d'avoir accès à des informations sur la révision du SCOT, de sensibiliser les citoyens aux enjeux du territoire mais aussi de favoriser le partage, l'appropriation des échanges entre des acteurs différents.

4.7.2.1. *S'appuyer sur des acteurs externes compétents*

La première particularité du SCOT de Nantes Saint-Nazaire est la volonté d'enrichir le processus de concertation en s'appuyant sur des intervenants extérieurs. Le premier d'entre eux est *Missions Publiques*, cabinet de conseil spécialisé dans l'amélioration de la gouvernance. Son rôle a été d'apporter ses connaissances sur la façon la plus appropriée de travailler avec les citoyens, mais aussi d'aider à formuler les questions posées pendant les ateliers. En consultant cette agence, le pôle métropolitain a permis de définir des enjeux plausibles pour cette concertation, et d'être aidé pour formaliser les conditions de concertation. Enfin, cet organisme a été en charge de la refonte du site du pôle métropolitain et de la

plateforme, en parallèle de son rôle d'animateur des débats lors des réunions, afin de faciliter le dialogue avec les citoyens.

Le Pôle Métropolitain a également fait appel à des agences d'urbanisme. L'agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN) et l'agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) ont travaillé lors de la phase de diagnostic du SCOT, en apportant leurs connaissances techniques du territoire et leur expertise.

Enfin, cinq Conseils de Développement ont contribué à la réflexion lors de la concertation sur ce SCOT (Conseil de Développement de la Région de Blain, Conseil de développement de la CARENE, Conseil de Développement Erdre et Gesvres, Conseil de Développement Loire et Sillon, Conseil de développement de Nantes métropole).

La structure porteuse de sa révision a fait appel à des CODEV pour animer et valoriser le territoire et ses habitants. Ce parti pris du Pôle Métropolitain avait comme objectif de pérenniser une collaboration établie plusieurs années auparavant, les CODEV étant déjà concertés en 2007 lors de la précédente révision du SCOT. Cette structure a préposé un des premiers lieux de débat lors de l'élaboration de la première version. Leur proximité avec les citoyens fut un argument fort pour plusieurs raisons : leur capacité à cibler les manques d'un territoire, à mettre en lumière les risques d'inégalités des territoires du SCOT, mais aussi le fait qu'ils constituent la première structure relais pouvant être facilement intégrée à cette concertation. En effet, leurs membres sont déjà sensibilisés à la participation citoyenne, par le biais d'ateliers de réflexions, de séances plénières, de tables-rondes etc. La participation est ancrée dans leur mode de fonctionnement. Au final, le rôle du Pôle Métropolitain a finalement évolué pendant la concertation, vers un rôle de coordinateur des différents relais utilisés.

4.7.2.2. Le rôle des CODEV dans le cas du SCOT de Nantes Saint-Nazaire

À deux reprises, ce collège de Conseil de Développement (CODEV) a émis plusieurs propositions pour la concertation : dès 2014, ils ont énoncé une série de propositions méthodologiques pour l'organisation générale de ce processus.

Plusieurs remarques ont été faites sur l'outil de planification qu'est le SCOT. Tout d'abord, ils rappellent plusieurs faits pouvant expliquer la difficulté de concerter les habitants sur la révision d'un SCOT. C'est une structure composée d'élus qui le composent, mais ces élus ne sont pas choisis grâce au suffrage universel direct. La composition de ces structures porteuses de SCOT est perçue comme une première cause d'éloignement entre citoyens et le processus d'élaboration du SCOT. De plus, il est juste de reconnaître que la multiplication des structures, des organisations, des documents d'urbanisme peut constituer une seconde cause de désintérêt des citoyens.

Par ailleurs, il est intéressant de rappeler que le SCOT est un dispositif qui est avant tout lié à un périmètre administratif plutôt qu'aux aires urbaines, qui elles, indiquent plus précisément l'évolution de la vie des habitants.

Grâce au regard apporté par les CODEV, on comprend finalement la nécessité sine qua non d'ajuster la concertation aux demandes des citoyens, au-delà des aspects technique et politique du SCOT.

Pour réussir cette adaptation, les CODEV soumettent plusieurs propositions. Ils soulignent d'abord l'intérêt des citoyens pour les défis de long terme de leur territoire, en les concernant sur le rôle qu'ils veulent avoir pour relever ces défis. Ensuite, ils conseillent une conception de modalités de concertation s'affranchissant des périmètres administratifs, centrées sur le territoire vécu par les habitants.

Dans le cadre de la concertation sur le SCOT de Nantes Saint-Nazaire, les objectifs étaient de former, informer, recueillir, éclairer pour éventuellement fédérer et mobiliser.

Les CODEV ont donc apporté des conseils méthodologiques, notamment l'importance de réunir et croiser des intérêts de toutes sortes, parfois même divergents, de concéder la même importance à tous les participants (par exemple grâce à des groupes autogérés et tournants), mais aussi échanger au cours d'un ou plusieurs forums d'une journée, en proposant de hiérarchiser les sujets et de mettre en évidence ce qui rassemble et ce qui divise.

En 2015, le collège de CODEV réitère une série de propositions, cette fois-ci sur le thème de l'habitat. À travers cet enjeu, les CODEV rappellent l'adaptabilité dont les SCOT doivent faire preuve. En effet, l'évolution des typologies d'habitat prouve la nécessité de trouver des nouveaux moyens permanents d'observation des modes de vie et des comportements sociaux. Le rural ne s'oppose plus à l'urbain, les catégories sociales sont de plus en plus complexes : les attentes des habitants se transforment.

À nouveau, ils rappellent l'égard qui doit être porté aux termes employés : pour faciliter la concertation, l'influence des mots doit être prise en compte. Par exemple, les mots "habitat", "urbanisme", "architecture" s'éloignent de la réalité des habitants, qui recherchent avant tout des logements. Il ne faut plus réfléchir pour les citoyens, mais avec eux.

Enfin, ils recommandent de garder des objectifs simples axés sur la citoyenneté, et non pas sur l'économie, la construction ou l'urbanisme. Formuler des objectifs permettra au public de se projeter et de formuler des avis plus facilement.

4.7.2.3. Évaluer la réussite d'un tel processus

Lors de notre entretien avec le Pôle Métropolitain, nous avons découvert qu'aucuns critères d'évaluation n'avaient été fixés en amont. Ce parti pris peut s'expliquer par la difficulté de faire participer les citoyens sur la révision d'un SCOT. Conscient de cet éventuel obstacle, le Pôle n'avait pas d'idées de nombres de citoyens susceptibles de participer. Au final, une centaine de personnes se sont déplacés entre 2014 et 2016. Ils ont finalement considéré que ce processus fut une réussite, puisque des avis ont été collectés, en gardant à l'esprit qu'il est toujours possible de récolter d'avantages d'avis. Il semble donc difficile d'évaluer une concertation, en trouvant des critères adaptés aux outils utilisés, mais aussi au territoire du SCOT (nombre d'habitants, nombres de communes, densité...), facteurs variés et pouvant influencer l'évaluation de la concertation.

4.7.2.4. *Les répercussions de cette concertation*

Finalement, ce processus de concertation a permis d'affirmer l'importance d'axes où la participation fut la plus forte. Ce fut notamment le cas de l'habitat, thème soulevé par les conseils de développement.

Cette concertation a permis de faire évoluer le PADD et le DOO en prenant notamment en compte la consommation d'espace, la transition énergétique et écologique, l'habitat et les conditions du développement économique. Les thèmes définis au début de la concertation ont pu être précisés. Par exemple, l'habitat et vie sociale a été décliné en multiple enjeux : l'accueil de nouveaux habitants, un logement pour tous, la co-construction et l'habitat de demain.

Pour répondre à ces différents enjeux précisés grâce à la concertation, le SCOT a établi une liste de précisions. À nouveau sur le thème de l'habitat et de la vie sociale, voici quelques exemples concrets des modifications apportées : construire près de 100 000 logements à l'horizon 2030 pour répondre aux besoins, assurer la diversité des nouveaux logements, etc. La concertation sur SCOT de Nantes Saint-Nazaire s'avère donc utile pour mettre en adéquation les avis des citoyens ayant participé, ainsi que pour faire émerger les enjeux soulevés par les élus en charge de l'élaboration du SCOT.

Au-delà des incidences sur le SCOT, la concertation peut donc être une démarche utile, qui voit ses effets se diffuser à différentes échelles. Mettre en place un processus de concertation à l'échelle d'un SCOT peut être conçu quand une première opportunité de faire évoluer les pratiques des acteurs locaux. À partir d'une échelle regroupant 61 communes, il est possible d'imaginer des déclinaisons de ce procédé à des échelles plus petites. Concerter à l'échelle d'un SCOT peut s'avérer complexe pour percevoir de véritables répercussions, mais elle n'empêche en rien une première approche d'écoute des citoyens, de recueil de leurs avis, incitant ensuite le renouvellement de cette même démarche à des échelles plus locales.

4.7.3. Le SCoT de Porte de Sologne et la « Rando SCoT »

4.7.3.1. *Contexte*

Suite à une réflexion commune en 2012, les Pays Sologne Val Sud, Forêt d'Orléans-Val de Loire et Loire Beauce ont choisi d'élaborer de façon concertée trois Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), soit un SCoT par Pays. Étant des territoires périurbains de la Métropole d'Orléans et considérant partager des problématiques similaires liées à leur localisation, ils ont choisi de faire un groupement de commande. Ce groupement de commande était coordonné par le Pays Loire Beauce. Les trois Pays souhaitaient travailler ensemble. Cela signifie que leurs calendriers étaient similaires et qu'ils partageaient leurs problématiques dans le cadre de l'élaboration respective de leurs SCoT. Les avantages liés à ce groupement commande sont le partage d'enjeux communs, un avancement coordonné des trois SCoT, une même forme de rendu pour les trois Pays, la mise en place d'un Inter Scot facilitée par un prestataire commun (Antea Group). Cela permet aussi d'anticiper la mise en place à long terme d'un seul SCoT sur l'aire urbaine d'Orléans. Chaque territoire s'est engagé à l'élaboration de leur SCoT en 2014.

Suite à la réforme territoriale de 2015, l'élaboration des SCoT a été interrompue. Les périmètres des communautés de communes ont été remodelés. Ainsi deux Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) ont été créés. Les périmètres des SCoT ont changé. Les nouveaux périmètres des SCoT sont ceux du PETR Pays Loire Beauce, PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne et la Communauté de Communes des Portes de Sologne. Malgré ce changement, les structures porteuses du SCoT continuent de travailler ensemble dans la réalisation de leur SCoT (Figure). Les trois SCoT répondent aux mêmes grands enjeux de l'aménagement du territoire. Ceux-ci portent sur l'habitat et le développement urbain, l'économie, les équipements et services, le paysage et les ressources, et la mobilité.

4.7.3.2. La mise en place de la « Rando SCoT »

En 2014, Une « Rando SCoT » a été organisée sur anciennement les territoires des SCoT des Pays Sologne Val Sud, Forêt d'Orléans-Val de Loire et Loire Beauce. Pendant une journée, les participants se baladaient sur le territoire de chaque SCoT en bus. Cela a permis aux élus et acteurs du territoire de partager leurs connaissances sur les différents territoires. En effet, la « Rando SCoT » s'adressait aux élus du Comité syndical de chaque pays, aux maires des communes, aux présidents des Communautés de Communes de chaque pays, aux membres du comité de pilotage des SCoT ainsi qu'aux techniciens des collectivités. La question d'intégrer les citoyens à ce moment ne s'est pas posée (Annexe 6.3 : Interview des différents acteurs de la Rando SCoT).

« La Rando SCoT avait pour objectif de favoriser sur un mode convivial, les échanges d'expériences intéressantes ou exemplaires du territoire, sur un thème de l'aménagement et développement durable. » De cette manière, les élus pouvaient échanger sur les caractéristiques de leur territoire, les projets en cours et ceux à venir. Durant cette journée, un circuit a été défini afin de traiter plusieurs grands thèmes répondant aux enjeux présentés précédemment (voir Annexe 6.2 : Itinéraire de la « Rando SCoT » sur les différents territoires). Le bureau d'étude, Antea Group, a fait appel à différents intervenants pour parler de ces thèmes. Parmi ces acteurs, il y avait Biotope, la CAUE, Bérénice et la SAFER. Les thèmes abordés ont été intégrés dans le diagnostic de chaque SCoT. Les échanges effectués durant la « Rando SCoT » ont permis par la suite de fonder le PADD.

En termes de communication, les maires des communes où se déroulait la randonnée étaient libres de faire un communiqué de presse ou non dessus. Les seuls coûts financiers engendrés connus sont ceux de la location de bus (voir Annexe 6.3 : Interview des différents acteurs de la Rando SCoT).

4.7.3.3. Les objectifs de la « Rando SCoT »

« Le parcours à travers le val, les forêts et clairières mais également les cœurs et les franges des bourgs nous permettront ainsi de vous entendre et de partager avec vous les éléments qui caractérisent l'identité du territoire, son patrimoine architectural, paysager et naturel mais également de porter un regard sur leurs évolutions.

Au cours de vos prises de paroles vous pourrez nous faire connaître les projets que vous poursuivez ou que vous souhaitez mettre en place pour accroître l'attractivité du territoire

et la qualité de son cadre de vie mais également pour protéger et valoriser son patrimoine notamment à travers le tourisme.

Les arrêts que nous vous proposons au plus près des zones d'activités, des nouveaux développements urbains de lotissements et d'écoquartiers seront l'occasion de s'interroger sur les modes et les formes d'urbanisation que vous choisirez, la place et la vocation que vous accordez et que vous souhaitez laisser aux espaces agricoles, aux bois et aux forêts ou tout simplement les espaces publics, de détente et de loisirs. Vous pourrez également vous exprimer sur la qualité des aménagements que vous envisagez et la manière dont vous concevez les transitions vers les plaines.

Grace à nos échanges au cours de la journée, nous pourrions mieux identifier ensemble quels sont les atouts du territoire, les points d'appuis économiques et ses ressorts d'attractivité, les faiblesses qu'ils s'agissent du niveau d'équipement notamment commercial ou tout simplement de service à la population et, in fine, les failles en matière de transport et d'environnement que connaît aujourd'hui le territoire après une importante phase de développement.

Enfin, nous n'oublierons pas non plus d'évoquer dans certains secteurs les liens physiques, humains et économiques qui lient le Pays concerné mais également au territoire de SCoT des deux autres pays. Quels sont ces liens ? Quelles sont les complémentarités et les coopérations possibles ? »¹⁸

4.7.3.4. La « Rando SCoT » appliquée à Tours

Cet outil est à conserver. Il devra être adapté selon les besoins. Dans le cas des SCoT présentés, seuls les élus ont participé. A ce moment, les citoyens auraient dû être intégrés afin qu'ils puissent donner leurs avis. En effet, les citoyens, les habitants de chaque commune sont les plus à même d'identifier certains problèmes du territoire. Ils auraient été d'une grande aide lors de la Rando SCoT qui a permis de faire le diagnostic du territoire.

Si on devait adapter cet outil au cas de Tours, les participants seraient composés essentiellement d'un panel de citoyens. Comme l'a dit le représentant du PETR Pays Loire Beauce, il sera important de bien définir au préalable les intervenants mais aussi les thématiques abordées (voir Annexe 6.3 : Interview des différents acteurs de la Rando SCoT). Les intervenants peuvent être aussi bien des experts que des élus. Les citoyens souhaitant participer à la randonnée devront s'inscrire ou comme pour le SCoT d'Orléans Métropole, ils seront choisis par tirage au sort sur la liste électorale. En fonction du nombre de participant la randonnée pourra se réaliser sur plusieurs jours. A la fin, il est important de faire un retour auprès des participants mais aussi auprès de la population.

¹⁸ Antea Group. Élaboration du SCoT du Pays Loire Beauce. Rando SCoT. Disponible sur : [http://www.paysloirebeauce.fr/upload/UserFiles/Fascicule%20pour%20Rando%20SCoT%20PLB\(1\).pdf](http://www.paysloirebeauce.fr/upload/UserFiles/Fascicule%20pour%20Rando%20SCoT%20PLB(1).pdf)

4.7.4. Le SCoT d'Orléans Métropole

Afin d'obtenir des informations complémentaires au bilan de concertation disponible sur le site internet du SCoT d'Orléans Métropole, nous avons contacté le service en charge du SCoT. Pour l'ensemble des SCoT que nous avons sollicité, nous avons préalablement établis une grille d'analyse ainsi qu'une liste de questions que nous souhaitons poser.

La révision du SCoT Orléans Métropole a été engagée le 8 juillet 2014. Le SCoT regroupe les 22 communes d'Orléans Métropole mais la réflexion de celui-ci est élargie aux SCoT environnants dans le cadre de la démarche inter-SCoT. La participation citoyenne est obligatoire dans l'élaboration d'un SCoT mais l'agglomération voulait aller plus loin. Le but de leur participation citoyenne était d'écrire le SCoT avec les habitants, de le co-construire. Ils ont utilisé de nombreux moyens de communication afin de toucher l'ensemble de la population puisqu'ils n'avaient pas de public visé (Newsletter, paru dans la presse, affiche flyers, vidéos du président (SCoT, ce que sont les différents doc d'urbanisme), Facebook, conférence de presse, site internet du SCoT) (cf Annexe 8).

Orléans Métropole n'avait pas établi de méthode de participation citoyenne, ils ont adapté leur démarche au fur et à mesure en fonction des retours des citoyens et de l'évolution de l'élaboration du SCoT. Néanmoins, ils ont formé 3 collèges distincts pour réaliser la participation. Le premier collège était le conseil de développement. Un autre collège a été formé avec le grand public (panel citoyen) et le dernier était composé des personnes ayant répondu au sondage. Les élus ont également participé à l'ensemble de la démarche mais ils n'ont pas fait de compte rendu spécifique donc ils n'ont pas eu l'appellation de collège. Les outils ont été adaptés en fonction du collège auquel le commanditaire voulait s'adresser (cf Annexe 8).

4.7.4.1. *Le conseil de développement*

10 membres du conseil de développement ont été choisis pour former un groupe de travail sur le SCoT. Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler sur le SCoT à travers des ateliers : le 12/01/2015, le 03/02/2015, le 13/02/2015 et le 17/02/2015. Il a été accompagné par les services de la métropole dans leur réflexion. Un retour sur leurs travaux a été réalisé en séance plénière. Le conseil de développement a par la suite été sollicité pour donner son avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (Bilan de concertation, 2018)¹⁹.

4.7.4.2. *Le collège du grand public*

Un panel de citoyen a été mis en place par la métropole pour créer un collège du grand public. 10 personnes par communes (22 communes) ont été tirés au sort sur les listes

¹⁹ Orléans Métropole. (2018). *Bilan de Concertation*. Consulté à l'adresse <http://www.orleans-metropole.fr/1445/schema-de-coherence-territoriale-scot.htm>

électorales. Les 500 personnes ayant répondu au sondage et souhaitant participer à la suite du projet ont également été invitées. Le panel s'est réuni le 31 janvier 2015 pour une journée de travail. 50 personnes se sont mobilisées pour cette journée (cf Annexe 8). La matinée a été consacrée à l'accueil des participants et à leur information sur le SCoT. Les participants ont ensuite travaillé en groupe sous la forme d'ateliers. « Leurs contributions ont été de trois types : les éléments constituant pour eux les spécificités du territoire, des réponses aux questions du diagnostic à partir d'un travail en groupe, les éléments constituant pour eux des enjeux identifiés comme étant important à considérer dans le cadre du SCoT. » (Bilan de concertation, 2018). Le thème le plus souvent évoqué est le développement durable à travers notamment un souhait de préserver les espaces naturels. Ces contributions ont permis de faire émerger la notion de paysage comme fil conducteur du SCoT. L'ensemble des personnes conviées à cette journée ont également été invitées à participer à la suite de la concertation (PADD et DOO) (Bilan de concertation, 2018).

4.7.4.3. Le collège du sondage

L'agglomération d'Orléans Métropole a organisé un sondage afin de recueillir l'avis des habitants sur l'évolution de leur territoire et leur façon de le pratiquer, d'y vivre et d'y travailler. Le sondage était accessible sur internet du 15 septembre 2014 au 18 janvier 2015. Il comptait 44 questions réparties dans plusieurs rubriques comme le type d'habitat, l'utilisation des transports en commun ou le vivre ensemble (Bilan de concertation, 2018). Il a d'abord été envoyé aux maires des communes qui l'ont ensuite transmis à leurs habitants. Le sondage a bénéficié d'une large diffusion et d'une importante communication : articles de journaux, gazettes et sites internet de l'agglomération et des communes, affiches dans des lieux publics, distribution de flyers dans les lieux de passage (cf Annexe 8). Le sondage a recueilli plus de 700 réponses (727 ménages pour 1852 personnes). Il a permis de toucher tous les publics : 20% de plus de 60 ans, 43% des plus de 45 ans. Cependant on a constaté que les moins de 18 ans étaient sous représentés par rapport à leur poids dans la population. L'origine géographique des participants a permis de constater une diffusion large du sondage puisque 84% des personnes venaient d'Orléans et son agglomération et 13% de l'aire urbaine. 47% des personnes ayant répondu au sondage ont accepté de participer aux prochaines étapes de concertation. (Bilan de concertation, 2018) Ils ont donc été contactés pour le PADD et le DOO. Ce sondage a permis de mieux cerner certaines attentes notamment sur le logement et la santé.

L'ensemble des 3 collèges ainsi que les élus et les collègues/techniciens étaient conviés à participer à chacune des réunions publiques. Trois vagues de réunions publiques ont été organisées aux différentes étapes du projet. Orléans Métropole a veillé à ce que les salles pour les réunions soient accessibles par le plus grand nombre. Lors de ces réunions, la métropole présentait les documents du SCoT, puis les citoyens pouvaient prendre la parole (Bilan de concertation, 2018). Des élus étaient présents à chaque réunion publique pour répondre aux remarques des citoyens ce qui permettait à l'habitant de se sentir écouté. Chaque compte rendu d'ateliers ou de réunion était réalisé par un vidéaste privé afin d'être le plus objectif dans la retranscription. Il s'agit du seul acteur extérieur employé par la métropole (cf Annexe 8).

4.7.4.4. Evaluation de la réussite de la participation citoyenne

Lors de l'interview, la chargée de mission SCOT de la Direction de la Planification, de l'Aménagement urbain et de l'Habitat d'Orléans Métropole, nous a confié qu'ils n'avaient pas établi de critères de réussite de leur méthode de participation. Selon Orléans Métropole, la co-construction a été une réussite puisqu'il y a eu un engouement de la population, les habitants sollicités sont revenus à plusieurs reprises. De plus, lors des différents ateliers

différentes remarques pertinentes ont été partagées (celles-ci ont par la suite été intégrées dans le SCoT selon Orléans Métropole). Ces ateliers ont par exemple fait émerger la question de la Loire mais également de l'accès aux soins qui n'étaient jusqu'alors pas un élément important du SCoT (cf Annexe 8).

4.7.4.5. Intégration des remarques des citoyens dans le SCoT

Nous avons suite à cet entretien lu les différentes parties du SCoT pour voir si la participation citoyenne et les remarques faites lors de celle-ci se sont retrouvés dans les documents d'urbanisme. Nous avons remarqué que dans le diagnostic du SCoT, un chapitre entier était consacré à la participation citoyenne dans le territoire. Dans cette partie, Orléans Métropole fait un état des lieux de la participation citoyenne présente sur le territoire. Au sein de l'agglomération orléanaise, toutes les communes disposent d'un site internet qui permet de diffuser les comptes rendus des réunions municipales ou encore de rendre accessible les documents d'urbanisme important. Sur le territoire, la participation citoyenne va souvent au-delà du cadre réglementaire (concertation dans le cadre de la procédure de ZAC, PLU, etc.). Certaines communes avaient avant la révision du SCoT déjà organisé des ateliers de travail urbain pour co-construire des projets sur le territoire notamment Saint-Jean-de-Braye. On se rend alors compte que la démocratie participative fait d'ores et déjà partis du territoire. La révision du SCoT de l'Agglomération orléanaise a alors été vu pour l'agglomération comme une occasion d'expérimenter de nouveaux modes de participation citoyenne.

Deux thématiques sont illustrées par les réponses au sondage dans le diagnostic du SCoT, la santé et le transport. En ce qui concerne l'offre de santé, deux questions sont traitées dans l'analyse territoriale. Tout d'abord, les habitants ont dû s'exprimer sur leur perception de l'accessibilité aux soins médicaux. Les résultats ont montré que l'accès aux soins semble difficile pour 62% des personnes interrogées. Il a ensuite été demandé aux participant du sondage s'ils avaient déjà renoncé à consulter un médecin et si oui pourquoi. Une part assez importante des sondés ont déjà dû renoncer à une consultation (47 % pour un généraliste et 41 % pour un spécialiste). La cause principale semble être le manque de médecins et donc le délai d'attente pour un rendez-vous. Le 2^{ème} axe du PADD est « la métropole paysage » ce qui répond aux attentes des citoyens exprimées notamment lors de l'atelier du panel citoyen. A la fin du diagnostic, des tableaux font la synthèse des réponses apportées par chaque collège à différentes questions. Les cases en vert représentent les réponses aux questions posés, les cases rouges représentent les réponses qui ne correspondent pas à la question posée et les cases gris montrent les questions non abordées par le collège (Analyse territoriale, SCoT Orléans Métropole, 2015).²⁰

²⁰ SCoT Orléans Val de Loire. (2015). *ANALYSE TERRITORIALE DE L'AGGLOMÉRATION ORLÉANAISE*. Consulté à l'adresse <http://www.orleans-metropole.fr/1445/schema-de-coherence-territoriale-scot.htm>

	Atelier panel citoyen	Atelier des communes	Conseil de développement
Le mode de développement permet-il de maîtriser l'évolution de la consommation énergétique ?	Intégration des exigences de performance et sobriété énergétiques ; Utilisation des énergies renouvelables mais encore assez peu ; Amélioration de l'offre en transports en commun et des modes doux mais pas toujours adaptés ; Mais organisation spatiale et mode d'occupation de l'agglomération qui sont consommateurs d'énergie, et action nécessaire sur bâti existant.	Dissociation lieu de vie et lieu d'emploi engendre des déplacements importants ; Peu de projets innovants dans l'agglomération mais certains émergent progressivement ; Mais recherche d'une meilleure cohérence intercommunale, développement des transports en commun et des modes doux, et actions pour maîtriser la consommation énergétique du territoire.	Augmentation des déplacements ; Extension urbaine nécessite de nombreux équipements ; Des efforts nécessaires sur la rénovation et qualité des constructions ; Problème du chauffage urbain.
La population est-elle exposée à des risques et nuisances ?	Présence de nombreux risques ; Prévention pas toujours suffisante ; Impact parfois mal évalué ; Mais impact différent selon le risque.	Risques et nuisances multiples ; Mais des dispositifs et réponses opérationnelles existent.	
L'offre de soin est-elle adaptée à la demande et accessible à tous ?	Existence d'une offre diversifiée ; Existence de pôles d'excellence ; Présence d'équipements ; Mais des problèmes d'accessibilité, des manques de médecins.	Offre de proximité pas adaptée ni accessible ; Peu de moyens pour agir ; Manques de médecins ; Mais des équipements sur le territoire.	Présence d'équipements, en nombre et en capacité suffisantes mais problème en termes de ressources humaines (peu de médecins) ; Difficulté d'accès aux équipements en transports en commun.
Des coopérations existent-elles au sein du territoire et avec d'autres territoires ?	Des coopérations depuis longtemps ; Mais la démocratie locale doit être mieux respectée et risque de perte d'emplois.	Emergence d'une coopération à différentes échelles de territoires.	Des coopérations existent surtout dans le domaine économique, en termes d'équipements ; Mais les communes ont du mal à avoir une vision collective, et les coopérations manquent de lisibilité et de visibilité.
Existe-t-il une vision prospective collective de l'agglomération ?	Existence des documents de planification ; Mais une vision prospective est à construire pour de nombreux sujets.	Une vision prospective doit se construire à une échelle plus large que celle de l'agglomération.	Travail collectif sur le SCoT ; Mais il y a des difficultés à élargir le point de vue communal vers l'AggLO.
Les citoyens sont-ils associés et participent-ils activement aux décisions publiques ?		Moyens pas toujours adaptés ; Mais des expériences locales existent et mériteraient d'être généralisées.	
Les citoyens ont-ils été pleinement associés à la concertation pour participer à la définition de ce nouveau SCoT ?	<i>Sera abordé en fin de procédure pour le bilan de la concertation</i>		

Figure 22 – Synthèse des réponses apportées par chacun des collèges (Source : Analyse territoriale, SCoT Orléans Métropole, 2015)

Cela permet de constater que les 3 collèges ont dans l'ensemble les mêmes avis sur les différents thèmes mais les citoyens font des remarques qui n'ont été faites dans aucun autre groupe de travail.

On peut donc conclure que les citoyens ont été entendus et que leurs avis ont été pris en compte. Orléans Métropole a multiplié les rencontres et les outils afin de toucher au maximum le public et les habitants ont répondu présent. Orléans Métropole a engagé d'importants moyens financiers (location de salles, vidéaste, communication) et humains (2 personnes à temps plein de l'agence d'urbanisme ainsi que l'ensemble des personnes en charge du SCoT) mais l'engouement des citoyens et l'élaboration du SCoT correspondent aux résultats escomptés.

5. Nos recommandations pour la participation citoyenne dans le cadre de la révision du SCoT de la Métropole Tourangelle

5.1. Contexte

5.1.1. Une population désintéressée

Les citoyens n'ont pas vraiment conscience du territoire que représente un SCOT. Il est difficile pour eux de se projeter à si grande échelle. Il faut trouver le moyen pour que ces citoyens deviennent des acteurs actifs de la construction de leur espace de vie.

5.1.2. Grande échelle qui est méconnue par les citoyens

Les citoyens ont généralement conscience des échelles comme leur quartier, leur ville ou la communauté de communes. Mais très peu s'intéressent à l'échelle du SCOT, plus éloignée des leurs centres d'intérêts.

5.1.3. Grand nombre d'habitant à prendre en compte

Avec un territoire de plusieurs communes, notamment les SCOT concernant les métropoles, la population totale à prendre en compte est très importante. Il est primordial de n'oublier aucune catégorie de population, sans quoi les conclusions tirées n'auraient pas de légitimité, puisque certains n'auraient pas pu émettre leur avis.

5.1.4. Diversité des acteurs

Quand on évoque la participation, on pense naturellement à la population. Mais ils ne sont pas les seuls concernés, surtout si l'on décide de catégoriser toute la pluralité des acteurs qui peuvent entrer en jeu : les différentes catégories sociales, les experts dans des domaines bien précis tels que l'environnement, l'économie, la politique... Chacun à son mot à dire car chacun participe à la vie de son territoire et à son évolution (à différentes échelles bien entendu).

5.1.5. Méconnaissance du sujet par des élus. Certains sont réticents à la participation

Les réunions lors des échanges pour la révision des SCOT impliquent pour la majorité des cas étudiés seulement les élus. Cela montre que l'échelle du SCOT n'est pas maîtrisée par ces derniers, et ces réunions permettent ainsi de remédier à ce problème. Mais la participation demande du temps et des ressources : il peut être compréhensible que certains élus ne souhaitent pas faire de concertation poussée afin d'accélérer les démarches et ainsi gagner du temps.

5.1.6. Obligation des élus

Pour les élus, le suivi d'un SCOT est indispensable pour la gestion de l'évolution d'un territoire, et le projet politique traduit dans le SCOT doit respecter les directives émanant du ministère de la Transition écologique, ou tout autre ministère ou document officiel impactant les réflexions autour de l'aménagement ou la gestion des territoires.

5.2. Acteurs

5.2.1. Les citoyens

Bien évidemment que les citoyens sont concernés par la participation, ce sont justement leurs avis qui sont recherchés. Les citoyens sont les mieux placés pour rendre compte des problèmes de leur territoire, ou pour émettre des avis quant à l'utilité de moyens qui seraient mis en place pour améliorer leur espace de vie.

5.2.2. Usagers du périmètre (touristes, travailleurs, étudiants...)

Mis à part les citoyens qui résident dans le SCOT, d'autres catégories de population peuvent avoir des liens avec un territoire : les touristes, pour visiter, les travailleurs habitant au-delà des frontières du SCOT mais qui travaillent tout de même dans le territoire du SCOT, ou encore les étudiants venant d'une autre région de France pour poursuivre leurs études. Ils ont tout autant un rôle à jouer sur l'aménagement d'un territoire car ils peuvent apporter un point de vue neuf, nouveau et neutres sur les décisions prises.

5.2.3. Élus locaux (maire, présidents de CC, président EPCI, conseillers municipaux, Tours métropole, SMAT)

Les élus locaux sont les décisionnaires, ceux préparent le travail, qui montent des enquêtes afin de prévoir les meilleurs moyens pour améliorer un SCOT. Bien que les citoyens donnent leur avis, ils ont la décision finale et s'occupent de l'analyse des données suite à la mise en place d'outils de concertation.

5.2.4. Associations (défense de causes, de quartiers, ...)

Ces collectifs peuvent apporter non seulement une importance bien plus conséquente aux retours que pourraient faire les citoyens sur l'aménagement et la gestion de leur quartier, mais aussi toute la connaissance acquise au fil des années. Connaissance qui d'ailleurs peut être enrichie par tout nouveau citoyen qui souhaite faire remonter une information sur le quartier en question. Chaque collectif a son propre but et vise généralement à défendre des intérêts, il est primordial d'écouter chacun pour faire les meilleures recommandations possibles, qui portent préjudice à personne.

5.2.5. Chambre des commerces, représentants des entreprises, Filbleu, SNCF, pôle emploi, CODEV, PPA...

Pour ces acteurs, ce sont essentiellement les enjeux économiques qui sont important. Tous ont leur propre intérêt à avoir un impact sur la ville et le territoire en général. Les sociétés

de transport tiennent à maintenir leurs services, les entreprises tiennent à conserver leurs magasins que ce soit grande surface ou de proximité. Ils sont donc impliqués dans les réflexions sur les actions menées dans la ville, en tant que

5.3. Actions à mener

5.3.1. Du côté des élus locaux seuls

5.3.1.1. Réexpliquer le SCoT de manière technique, ses enjeux et son champ d'action à travers des ateliers débats.

Ainsi les objectifs à atteindre seront clairement définis, et les politiques auront une idée concrète de ce que peut apporter la participation citoyenne pour la révision du SCOT.

5.3.1.2. Montrer les actions menées sur d'autres territoires (benchmarking)

Le but est ici de rendre compte des moyens déjà mis en place dans d'autres SCOT pour leur révision. Avec une vue d'ensemble des moyens, des outils qu'il a déjà été possible de mettre en place, les réflexions sur ce qu'il faut ainsi installer pour consulter la population ne sont que plus rapides, précises et justes.

5.3.2. Du côté des citoyens seuls

Plusieurs points importants à notre avis sont à mentionner pour informer la population sur les objectifs, le but de la mise en place de la participation.

5.3.2.1. Part informative (sur plusieurs mois)

Il faut expliquer ce qu'est un SCoT de manière pédagogique et attractive tout en présentant le territoire et ses enjeux. Il faut montrer l'importance de la mise en place du SCoT à travers des exemples concrets. Les maires des communes du territoire doivent parler du SCoT à leur citoyens. La communication doit passer par tous médias possible (journaux locaux, affiches dans la ville, panneaux informatifs numériques, flyer en mairie, réseaux sociaux, courrier, spot radio, affiche dans les transports en commun).

5.3.2.2. Part participative

Il faut garder en tête que les citoyens ne participeront pas spontanément au SCoT. C'est pour cela qu'il faut aller vers les citoyens. Se déplacer pour eux afin d'instaurer un dialogue. Il faut que la participation soit pédagogique et stimulante à travers des ateliers diversifiés pour donner une envie aux citoyens. Il est important de faire des retours sur la participation passée, en cours et à venir très régulièrement pour ne pas perdre les citoyens impliqués. Le mieux serait de faire participer les citoyens tout le long du processus de révision du SCoT. S'il y a une plateforme, une personne doit y être attiré pour s'en occuper tout le temps. Le nom du site doit être simple. Le site doit être accessible facilement depuis les sites des mairies du territoires et d'autres sites comme celui du SMAT.

5.4. Stratégie de concertation / communication

Il est primordial d'établir un calendrier jusqu'à l'approbation du Scot. Il faut déterminer les grandes étapes et les supports ou animations liés à chaque étape. Il faut aussi avoir sa propre charte graphique et mettre un place un plan de communication visant la presse locale afin que l'élaboration du SCOT soit bien suivie par les médias : parution régulière d'articles de fond, conférence de presse, interviews d'élus à la télévision ou à la radio. Le but est de viser les gens qui ont le temps.

L'idée principale serait de ne pas forcer la main aux citoyens : cela ne donnerait qu'une mauvaise image de la gestion du territoire et de la mairie dans sa globalité. Et surtout, aller voir les personnes qui n'ont pas envie de participer ne sera qu'une perte de temps et les retours ne seront pas les plus exploitables vu qu'ils ne reflèteront pas forcément les avis les plus sincères. Les avis les plus efficaces seront forcément ceux donnés avec l'envie de répondre et des avis construits, qui reflètent des véritables retours de la part de citoyens qui se sentent un minimum impliqué dans la vie de leur espace de vie.

5.5. Tableau récapitulatif des recommandations

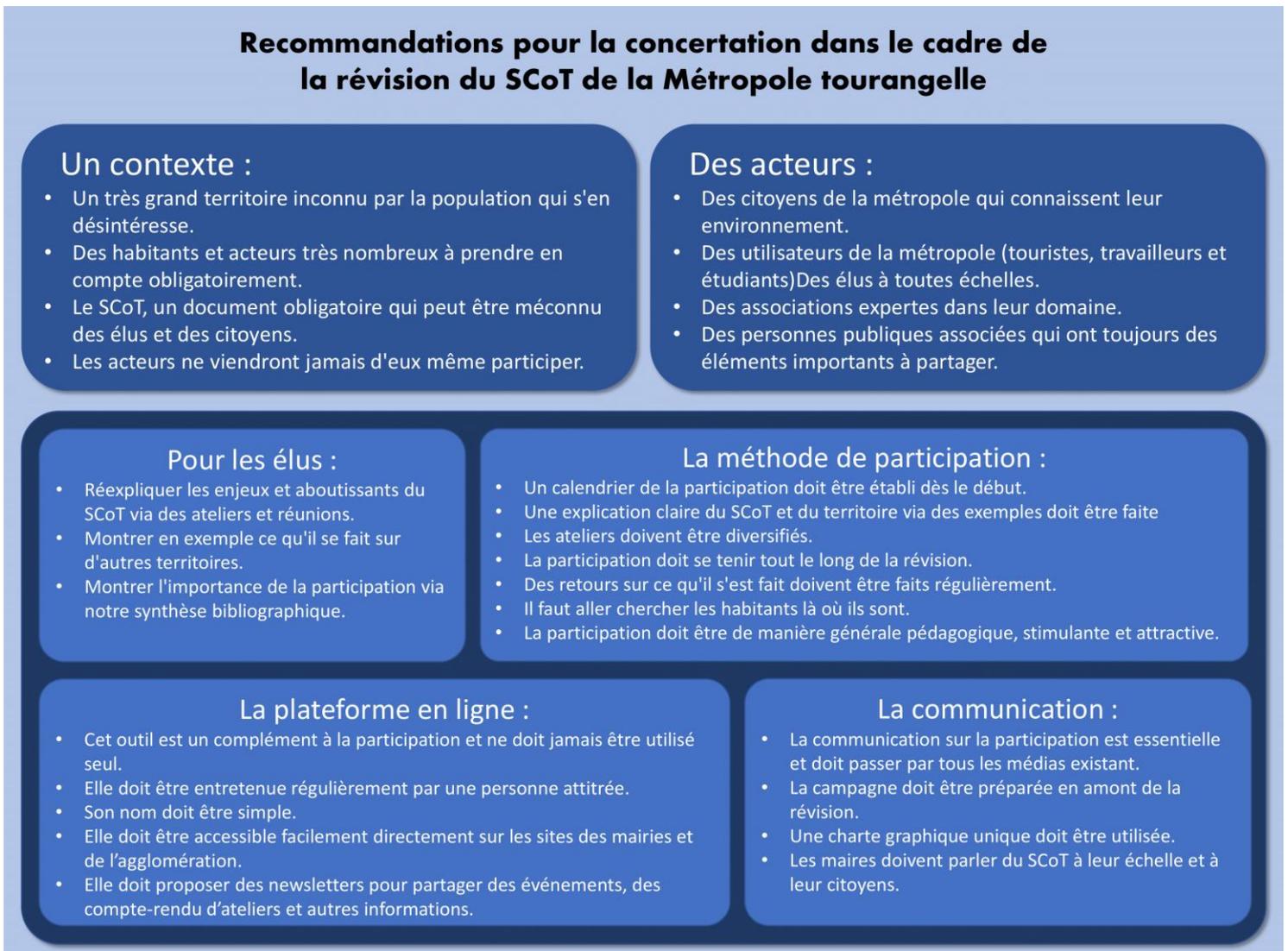


Figure 23 - Tableau récapitulatif de nos recommandations (Sources : Maël Campain et Théo Legay)

Conclusion

La première partie de cet atelier nous a permis de comprendre et visualiser les éléments essentiels à la mise en place de la participation citoyenne dans l'élaboration d'un SCoT. Les cas étudiés par le biais d'un benchmarking nous ont permis d'identifier les différentes méthodes de participation citoyenne d'ores et déjà utilisées.

La phase de sensibilisation et d'information est apparue primordiale à l'efficacité d'une démarche participative. C'est en effet, cette étape qui initie la démarche et le dynamisme de celle-ci. Toute participation citoyenne nécessite obligatoirement, la mise en place d'une méthode qui identifie le degré de participation citoyenne ainsi que les outils utilisés et les thèmes abordés. Il est important d'adapter les thèmes et les outils au public que l'on souhaite atteindre et d'être transparent sur le niveau de participation visé.

Pendant cette phase, les porteurs doivent articuler les différents outils en leur possession afin d'obtenir des résultats pertinents pour l'élaboration du SCoT. C'est lors de cette phase que les différents acteurs (associations, citoyens, entreprises, élus, personnes publiques associées...) peuvent échanger entre eux, émettre des avis et des remarques. De nombreuses remarques s'avèrent pertinentes et sont donc prises en compte dans l'élaboration du SCoT.

Afin que la population puisse suivre l'avancée du projet, il est essentiel de faire des retours à l'issue des différentes étapes. En effet, ces retours permettent de montrer aux citoyens l'importance de leur implication pour la réalisation d'un outil de planification. Cela permettra également de faciliter les possibles échanges futurs concernant de nouveaux projets de territoire. Cette phase de retour et de suivi est plus ou moins réalisée dans l'élaboration d'un SCoT.

La seconde partie de l'atelier a permis d'approfondir les pistes identifiées lors de la première phase. **La mise en place d'une participation citoyenne se déroule en trois phases : l'avant, le pendant et l'après. Ces étapes sont primordiales au succès de la participation.**

Dans la phase avant, une communication autour du sujet doit se faire. Il faut définir les termes techniques (dans le cas de la métropole tourangelle SCoT) de manière à ce que tout le monde puisse comprendre. Il faut présenter les objectifs de la participation citoyenne en explicitant quel est le rôle des citoyens. Il faut aussi présenter le calendrier du déroulé. Les thématiques, qui seront abordées, devront être définies à ce moment. Cette phase permet de préparer le terrain pour la mise en place de la participation citoyenne.

La phase pendant est la période durant laquelle sont mis en place tous les outils choisis au préalable. Parmi ces outils, on retrouve la plateforme qui doit nécessairement être accompagnée d'autres outils comme des ateliers, des réunions publiques ou encore des outils plus atypiques comme le bus SCoT ou la Rando SCoT. L'utilisation des outils doit être diversifiée, stimulante et pédagogique. Ils doivent être adaptés en fonction du public visé. Tout au long de cette phase la population devra être informée de l'évolution de la participation. La

population doit se sentir écoutée. Si les thèmes abordés ne leur conviennent pas, il faut les changer pour continuer les interactions avec eux.

La phase après est une phase importante pour les citoyens. C'est à ce moment qu'ils savent si leurs avis ont été pris en compte ou non grâce à un compte rendu général. En complément, il peut être mis à disposition des comptes rendus des différents outils mis en place. Cette étape de retour est primordiale afin de perpétuer le lien créé avec les citoyens.

Boîte à outils : récapitulatif et explications des outils de la participation

Après notre étude et notre analyse, il parut opportun de réaliser une synthèse concernant les outils utilisés dans les méthodes de participation citoyenne à l'élaboration des différents SCoT des cas d'études choisis pour le benchmarking présenté ci-dessus. Ainsi, le tableau ci-dessous est une figure représentative des différents outils précédemment évoqués de manière détaillée et synthétique. Il nous permettra par la suite de conclure quant à leur utilisation.

Outils	Objectif de l'outil	Récurrence	Recours à des prestataires externes (AMO), internes (structure porteuse du SCoT), mixtes (structure porteuse du SCoT avec AMO)	Public concerné	Degré de participation du public concerné	Mode de participation (présentiel/en ligne/papier)
Ateliers citoyens	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe, cibler les thématiques importantes aux yeux des citoyens	Ponctuelle 	Gestion interne (Orléans, Brennes Marche) ou gestion mixte (Paris, Nantes)	Citoyens, élus, techniciens 	Degré 2, 3 ou 4 : convaincre, consulter / participer, impliquer, se concerter / collaborer, co-construire, autonomiser	Présentiel 
Ateliers élus, experts, PPA	Obtenir un avis expert construit sur une thématique controversée à enjeu complexe, cibler les thématiques importantes + permettre le débat et l'échange, le partage d'opinions et de différents types de savoirs	Ponctuelle 	Gestion par prestataire externe (Clermont: Agence d'urbanisme) ou interne (Orléans, Brennes Marche) ou mixte (Nantes)	Elus, experts, PPA 	Degré 2, 3 ou 4 : convaincre, consulter / participer, impliquer, se concerter / collaborer, co-construire, autonomiser	Présentiel 
Ateliers mixtes : citoyens + élus, experts, PPA	Obtenir un avis mixte construit sur une thématique controversée à enjeu complexe, cibler les thématiques importantes aux yeux de tous + permettre le débat et l'échange, le partage d'opinions et de différents types de savoirs	Ponctuelle 	Gestion interne (Brennes Marches) ou mixte (Grand Paris avec une AMO)	Citoyens, élus, experts, PPA 	Degré 2, 3 ou 4 : convaincre, consulter / participer, impliquer, se concerter / collaborer, co-construire, autonomiser	Présentiel 
Sondage	Connaître les attentes et avis de certains acteurs	Ponctuelle 	Analyse des résultats par une AMO ou en interne	Elus et/ou citoyens 	Degré 1 : consultation	En présentiel, papier ou sur internet 
Visite + réunion	Inciter les citoyens et élus venir aux réunions sur de thèmes en proposant juste avant la visite d'un lieu insolite en rapport avec les thèmes abordés en réunions	Ponctuelle 	Interne ou possibilité de recours à une AMO	Elus et/ou citoyens 	Degré 1 : consultation et information	En présentiel 

Figure 13 - Boîte à outils 1 (Source : Noémie Cano et Océane Fleurent)

Outils	Objectif de l'outil	Récurrance	Recours à des prestataires externes (AMO), internes (structure porteuse du SCoT), mixtes (structure porteuse du SCoT avec AMO)	Public concerné	Degré de participation du public concerné	Mode de participation (présentiel/en ligne/papier)
Rando SCoT	Sensibiliser les élus	Ponctuelle 	Prestataire externe (Portes de Sologne: bureau d'étude Antea Group)	Elus 	Degré 1: information	En présentiel 
Bus	Recueillir les avis des citoyens, informer	Ponctuelle 	Mixte (Grand Paris avec une AMO)	Citoyens, techniciens 	Degré 2: convaincre, consulter	En présentiel 
Séminaires/ Conférences	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe	Ponctuelle 	Interne (Orléans)	Citoyens, élus, techniciens 	Degré 2: convaincre, consulter	En présentiel 
Réunions Publiques	Informer le public, consulter, concerter	Ponctuelle 	Gestion interne (Brennes, Orléans) ou mixte (Paris, Nantes) ou externe (Portes de Sologne)	Citoyens, élus, techniciens 	Degré 3: participer, impliquer, se concerter	En présentiel 
Expositions itinérantes et fixes	Informer le public de l'état d'avancement de la révision du SCoT	Ponctuelle 	Brennes: interne Dunquerque: mixte Paris: mixte Sologne: externe	Citoyens 	Degré 1: information	En présentiel 
Lettres du SCoT	Informer le public de l'état d'avancement de la révision du SCoT	Outils de veille 	/	Citoyens 	Degré 1: information	En ligne ou sous format papier 
Newsletters, articles de presse	Informer le public de l'état d'avancement de la révision du SCoT	Outils de veille 	/	Citoyens 	Degré 1: information	En ligne 

Figure 14 - Boîte à outils 2 (Source : Noémie Cano et Océane Fleurent)

Outils	Objectif de l'outil	Récurrance	Recours à des prestataires externes (AMO), internes (structure porteuse du SCoT), mixtes (structure porteuse du SCoT avec AMO)	Public concerné	Degré de participation du public concerné	Mode de participation (présentiel/en ligne/papier)
Site internet	Informer, donner accès aux documents tels que les bilans de concertation, agenda etc.	Outil de veille 	Interne mixte ou prestataire externe	Citoyens 	Degré 1: consultation	En ligne 
Plateformes en ligne	Recueillir l'avis d'un public large ou ciblé en mobilisant peu de moyens dans un délai restreint et/ou l'informer	Outils de veille 	Interne mixte ou prestataire externe	Citoyens 	Degré 1, 2 ou 3: informer, consulter/participer, concerter/collaborer	En ligne 
Réseaux sociaux	Recueillir l'avis d'un public large ou ciblé, l'informer, inciter à participer	Outils de veille 	Orléans: interne	Citoyens, élus, techniciens 	Degré 1, 2 ou 3: informer, consulter/participer, concerter/collaborer	En ligne 
Adresse mail de contact	Recueillir les avis des citoyens	Outil de veille 	/	Citoyens 	Degré 2: convaincre, consulter	En ligne 
Registres	Recueillir les avis des citoyens	Outils de veille 	/	Citoyens 	Degré 2: convaincre, consulter	Format papier ou dématérialisé 
Dossier ouvert ou public	Informer le grand public	Outil de veille 	/	Citoyens 	Degré 1: informer	Format papier 

Figure 15 - Boîte à outils 3 (Source : Noémie Cano et Océane Fleurent)

Tout d'abord, un **atelier** est une rencontre entre différents participants menant collectivement un travail pratique sur un sujet. Chacun apporte son expertise, son expérience, son point de vue, qu'il partage avec l'ensemble du groupe. Un animateur est désigné. Son rôle est d'encourager chaque personne à s'exprimer. Il stimule les débats, réfrène les plus bavards, reformule pour relancer les discussions. Le groupe est responsable des productions issues de la séance. Il peut être amené à présenter la synthèse des travaux à travers un porte-parole¹⁶. C'est un des moyens les plus souvent mis en place par les têtes pensantes de la participation citoyenne dans les projets de SCoT. Toutefois, ils peuvent être de plusieurs natures, selon la nature des fonctions de ses participants. Les acteurs de ce mode de participation peuvent être des citoyens, des élus, des experts dans les domaines d'expertise requis, des Personnes Publiques Associées (PPA). Selon la pluralité de ces acteurs, les ateliers sont dits : soit des ateliers citoyens, des ateliers élus/experts/PPA, ou encore des ateliers mixtes lorsque se rencontrent la totalité de ces types d'acteurs. L'objectif de ce processus est, le plus souvent, d'obtenir un avis (citoyen ou autre) qui soit construit en fonction d'une thématique controversée à enjeu complexe. Lorsque les citoyens font partie de cette étape et qu'il s'agit d'un atelier citoyen, le but est alors de cibler les thématiques leur étant importantes et de leur laisser la possibilité de s'exprimer librement. Lorsque les élus et les experts sont de mises, il est intéressant d'observer un échange de points de vue différents et confrontant différents types de savoirs, qu'ils soient d'usages, savoir-faire, savoirs professionnels, etc. Nous avons pu constater dans nos cas d'études différents modes de gestion des ateliers. La gestion et l'animation des ateliers peut être confiée à un prestataire externe à la structure porteuse du SCoT, cela permet notamment dans le cadre de débats ou discussions d'avoir un animateur neutre et objectif. La gestion des ateliers peut également être mixte, regroupant un prestataire et la structure porteuse du SCoT, ce mode de gestion permet à la structure porteuse de s'appuyer sur l'expérience d'un prestataire tout en restant acteur dans les ateliers. On peut citer le cas du Grand Paris qui a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour animer ses ateliers et également pour réaliser un film présenté au début de l'atelier. Dans certains cas les ateliers sont entièrement gérés par la structure porteuse comme à Orléans.

Les **sondages** interviennent au début du processus de concertation, le mode de participation se fait en ligne ou physiquement lors d'un atelier par exemple. S'il se fait en ligne cela peut être sur une plateforme ou sur le site internet de la commune ou du SCoT. L'objectif du sondage est de définir les thématiques que les participants veulent aborder (citoyens ou élus) et dans certains cas de les hiérarchiser pour en déduire un degré d'importance. Plusieurs thématiques sont proposées et certaines sont des invariants, des thématiques qu'il est obligatoire de traiter. Le sondage peut cependant faire ressortir des thématiques qui n'étaient pas proposées mais qui sont importantes aux yeux des participants. L'analyse des résultats est effectuée par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou en interne mais c'est une opération qui peut s'avérer très chronophage surtout lorsque le sondage est largement diffusé.

La **visite de site** est un outil qui a pour but d'attiser la curiosité des participants élus et/ou citoyens puisqu'elle précède et introduit une réunion, un atelier. Organiser une visite de site permet de faire un lien concret avec les thématiques abordées en réunion ou atelier, c'est un bon moyen pour favoriser la participation et la rendre plus attractive. Cela permet également aux participants de se rendre compte de certaines situations et donc d'avoir un avis plus construit et cohérent avec la réalité. Dans le cas du SCoT du Grand Clermont la visite était organisée sous forme de voyage d'étude pour les élus en visitant différentes communes du SCoT.

La **rando SCoT** est quant à elle un outil propre à la révision du SCoT de Portes de Sologne, PETR Pays Loire Beauce et PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne dans notre benchmarking. Il est moins communément utilisé dans la participation citoyenne. Toutefois, d'autres agglomérations qui sortent de notre champ d'étude l'ont également adoptée, nous pouvons parmi elles citer le Pays Coeur d'Hérault dans l'élaboration de sa trame verte et bleue par exemple. Il s'agit d'effectuer une pour chaque territoire de SCoT afin de sensibiliser les élus. Cet outil n'a qu'une vocation informative mais lorsqu'il est mis en place et que les acteurs concernés sont impliqués, peut s'avérer fructueux. Dans le cas du SCoT des Portes de Sologne la structure porteuse a eu recours à un prestataire privé le bureau d'étude Antea Group, qui a organisé et animé l'événement.

Le "**bus du SCoT**" est un outil utilisé par le Grand Paris, le périmètre du SCoT contenant 131 communes le bus était un moyen d'informer et de toucher le plus grand nombre de citoyens. En s'arrêtant dans plusieurs communes le bus a permis d'accroître la visibilité autour de la participation citoyenne (2500 personnes ont participé aux activités proposées par le bus). Dans ce bus, était diffusé un film pédagogique pour présenter la métropole et le SCoT, un sondage sous forme de questionnaire était donné pour connaître les thèmes les plus importants selon les habitants en fonction de leur âge ou de leur profession. Ensuite, il était possible de s'enregistrer en vidéo pour faire des remarques et des recommandations sur le SCoT. Un grand tapis était déposé au sol pour voir directement tout le territoire. De même que pour ses ateliers la structure porteuse du SCoT du Grand Paris était aidée par une AMO pour la gestion et l'animation du bus.

Les **séminaires** et les **conférences** sont des outils fréquemment utilisés dans le cadre de la participation citoyenne car ils permettent d'informer un public mais également de le convaincre et de le consulter lorsque le besoin s'en fait ressentir. L'avantage de cet outil est qu'il s'adresse à la fois aux citoyens, aux élus et aux experts, techniciens dans les domaines concernés. Il ne nécessite pas de matériel particulier si ce n'est un endroit physique où le mettre en place et l'organiser et c'est certainement ce caractère pratique et accessible à tout le monde qui le rend si populaire et apprécié dans les méthodes de participation citoyenne. Dans le cadre de nos études de cas les séminaires et conférences étaient tous géré en internes sans recours à des prestataires externes.

Les **réunions publiques** s'inscrivent à peu de choses près dans la même démarche et le même état d'esprit que les séminaires et conférences, à la différence que le public concerné, c'est à dire toujours à la fois les élus, les citoyens, les experts et les techniciens, ne sont plus simplement dans le degré 2 de la participation citoyenne qu'est "convaincre, consulter" (cf. échelle de participation) mais bel et bien dans le degré 3 qu'est "participer, impliquer, se concerter". En effet, en conservant cet aspect pratique et accessible à tout public, les réunions publiques permettent des échanges plus aisés entre les différents partis pris du débat, contrairement aux séminaires et conférences qui priorisent l'expression d'un point de vue souvent unique mis en avant et exposé aux acteurs passifs. Nous avons pu constater différents modes de gestion selon nos études de cas, pour le SCoT des Portes de Sologne la gestion et animation a été entièrement confiée à un prestataire, pour le SCoT du Grand Paris on constate une gestion mixte regroupant un prestataire et la structure porteuse et enfin dans le cas d'Orléans qui n'ont eu recours à aucun prestataire.

Les **expositions** fixes ou itinérantes sont un outil de veille, c'est-à-dire qu'ils permettent d'informer les citoyens ou élus tout au long du processus de participation et de rendre compte de l'avancement de la concertation autour du SCoT. C'est également un moyen de montrer

que la participation des citoyens fait avancer la révision du SCoT et que leur avis est pris en compte. Ces expositions peuvent se tenir au même endroit ou bien par exemple dans les différentes mairies ou autres espaces public des communes du territoire du SCoT. Les expositions fixes sont gérées en interne comme pour le cas de Brennes Marche puis qu'elles prennent place en mairie et nécessite donc peu de moyens, pour les expositions itinérantes comme pour le cas de Portes de Sologne elles sont gérées encore une fois par le bureau d'étude Antea Group®.

Les **newsletters** et les **articles** de presse sont deux outils de veille dans la participation citoyenne dans le cadre de la révision de SCoT. Tout comme les sites internet, ils permettent d'informer les citoyens de l'avancée du projet, ils s'inscrivent donc dans le degré 1 de notre échelle de participation. Accessibles à toutes les personnes qui vivent avec leur temps puisque le plus souvent dématérialisés, ces outils sont presque toujours utilisés, nous avons d'ailleurs pu le remarquer dans notre étude benchmarking. L'avantage des articles de presse réside en le fait qu'ils peuvent être sous forme papier et atteindre un public plus large, comme par exemple nos aînés qui, justement, ne vivent pas forcément avec leur temps et ne savent pas se servir d'internet ou des réseaux sociaux. C'est par exemple ce que notre interlocutrice à la ville de Chambray-les-Tours, qui avaient pour un de leur projet, eu beaucoup de mal à toucher les plus âgés via leurs e-moyens de communication et n'avaient donc pas eu de résultats assez représentatifs en termes de retours. Les sites internet sont particulièrement utilisés en post concertation afin de montrer aux citoyens la portée de leur parole et de faire des retours sur l'avancée et l'état final des projets.

Les **lettres du SCoT** sont des outils de veille similaires aux newsletters et articles de presses, ils sont axés sur la présentation du SCoT et de sa révision puis sur l'avancement de cette révision : le diagnostic, le PADD, le DOO etc. Ces lettres visent à informer les citoyens prenant part ou non à la participation citoyenne. Cet outil est produit par la structure porteuse du SCoT et est disponible sur le site internet du SCoT ou sur sa plateforme.

Les **réseaux sociaux** sont un moyen moderne de recueillir l'avis de tout type de personne, de les informer et de leur donner accès à tout type de documents afin d'améliorer leur connaissance du projet. Ils sont, au même titre que les newsletters, articles de presse et site internet, des outils de veille lors des révisions de SCoT. Ils ont une preuve de la modernité des méthodes de concertations et permettent l'utilisation de sous-outils propres aux réseaux sociaux, on pense notamment aux sondages, aux questions ouvertes, etc. Puisque multifonctions, ils peuvent donc être utilisés dans des schémas de participation citoyenne de degré 1 (avec de simples publications informatives par exemple), 2 (avec par exemple des sondages) ou bien 3 (questions ouvertes, discussions). La gestion des réseaux sociaux peut être effectuée par une AMO spécialisée dans la communication par exemple mais pour nos études de cas seul Orléans a mobilisé les réseaux pour sa participation et la gestion était interne.

L'adresse **mail** de contact peut entrer dans la catégorie réseaux sociaux tout juste mentionnée : c'est également un outil de veille qui permet aux citoyens de donner leur opinion quand ils l'entendent. Cet outil appartient au degré 2 de la participation, il consiste à prendre en compte l'avis de ceux qui prennent la peine de le partager, soit à consulter la population. Moins moderne que les réseaux sociaux "purs et durs" tels que Facebook par exemple, l'adresse mail permet à ceux qui ne maîtrisent pas nécessairement le numérique mais savent tout de même manier une boîte mail de s'exprimer : il s'adresse donc à un public plus large que celui des réseaux sociaux dans leur globalité.

Les **plateformes** en ligne permettent une participation de degré 1, 2 ou 3. Comme mentionné dans le tableau récapitulatif, leur but est de recueillir l'avis d'un public large ou ciblé en mobilisant peu de moyens dans un délai restreint et/ ou de l'informer. Il permet de s'adresser, lorsqu'il est façonné de manière pratique et simple, aux personnes les moins à l'aise avec l'outil numérique. C'est un outil de veille qui permet également le suivi des projets en cours, mais ce n'est pas son but premier : c'est lui des sites internet que nous expliciterons ci-dessous. Les plateformes en ligne sont similaires aux adresses mail, elles permettent une interaction entre les différents acteurs du projet et les citoyens souhaitant s'exprimer. Elles sont très importantes et très en vogue dans les méthodes de participation, puisque comme expliqué ci-dessus, elles ne mobilisent pas énormément de moyens. Lorsqu'elles sont créées, elles ne nécessitent pas de main d'œuvre particulière si ce n'est une gestion des retours des citoyens et un minimum de maintenance. En revanche développer la plateforme requiert des compétences spécifiques et les structures porteuses des SCoT ont donc recours à un prestataire externe pour développer leur plateforme.

Les **sites internet** sont à distinguer des plateformes en ligne, le site internet est informatif et n'a pas pour but d'entrer en interaction avec les citoyens. Il permet de mettre à disposition des informations relatives aux SCoT, au projet de révision et à son avancement. On peut y trouver notamment les bilans de concertations, les lettres du SCoT, le calendrier des événements à venir (ateliers, réunions publiques, conférences etc.). Plus facile à mettre en place que la plateforme il doit cependant être conçu de manière lisible et simple pour que les citoyens puissent accéder aux différents documents. De même que pour les plateformes la plupart des sites internet de SCoT ont été développés par des prestataires spécialisés et assurent la maintenance du site mais le traitement des données et le contenu du site peut être géré en interne.

Le **registre** est un outil de veille consultable en mairie, cet outil permet de recueillir les avis de citoyens. Il peut également apparaître sous format dématérialisé pour éviter aux personnes souhaitant exprimer leurs avis de se déplacer physiquement, cela permet également de toucher un plus large public, comme par exemple ceux qui n'ont pas le temps de se déplacer, ni la possibilité. Il appartient au degré 2 de la participation citoyenne : consulter les citoyens et leurs avis.

Le **dossier ouvert** au public est associé le plus souvent au site internet, il regroupe tous les documents tels que les bilans de concertations, résumés d'ateliers etc. et est consultable ou téléchargeable en ligne. Dans certains cas, ces documents peuvent aussi être consultables en mairie.

Fiche des acteurs privés

Lors de notre benchmarking sur les démarches de participation citoyenne concernant les SCoT, on a pu se rendre compte qu'au-delà des acteurs publics, des acteurs privés pouvaient entrer en jeu. Dans le premier type, les acteurs privés interviennent, dans la majorité des cas, comme support afin d'aider les acteurs publics à mettre en place les démarches. Pour la plupart, ils facilitent, conseillent, organisent, structurent les différentes étapes de la concertation. Pour d'autres encore, leur mission est d'assurer une image de transparence et de neutralité. Plusieurs exemples sont ressortis de nos recherches :

- Mission publique : Acteur intervenu lors de la mise en place de la concertation du SCoT de Nantes Saint-Nazaire.
- Civocracy : Utilisé lors de la concertation pour le SCoT de la métropole Nice Côte-d'Azur, cet acteur met à disposition des outils d'aide à la démocratie. Son but est d'aider à la mise en place, la gestion et la structuration des avis des citoyens.
- Vidéaste : Intervenue tout au long du processus en tant que symbole de neutralité dans la concertation du SCoT, il était chargé de faire les comptes-rendus des avancées et des réunions.

Dans le deuxième type d'acteur privé, ils sont très présents en tant que partenaires d'étude et appui technique. Ils peuvent être à l'origine de thématiques à aborder suite à leur diagnostic, ou bien, aider les élus à trouver une solution technique lors de problèmes soulevés par les citoyens. Les 2 acteurs suivants en sont un exemple. Ils sont intervenus dans la Rando-SCoT du SCoT de Porte de Sologne.

- Biotope : Intervenue en tant que bureau d'étude en écologie. Soutien technique et aide à la rédaction du document de délibération.
- ANTEA Group : Bureau d'étude en environnement, urbanisme et eau. Également un soutien technique et aide à la rédaction du document de délibération.

Ces acteurs sont différents dans leur démarche et les services qu'ils proposent. On a donc, pour trois d'entre eux, effectué une fiche synthèse récapitulative afin de mettre en évidence leurs domaines de compétence exercés.

CIVOCRACY

Création : 2015

Siège social : Pays-Bas

But : Aide à la mise en place d'outils de démocratie participative (plateforme) afin d'améliorer le dialogue entre gouvernements et citoyens.

Produit proposé : Plateforme de participation adaptable (interfaces numériques de discussions, de questionnaires et d'échanges) + conseils (dans la façon de formuler les consultations (claires et engageantes), en matière de communication et d'engagement de communauté sur internet, des formations de sensibilisation autour des thématiques sur la participation citoyenne numérique. Également possibilité d'analyses quantitatives et qualitatives des démarches de participation numérique)

Exemples de territoires ayant déjà utilisé Civocracy



La plateforme

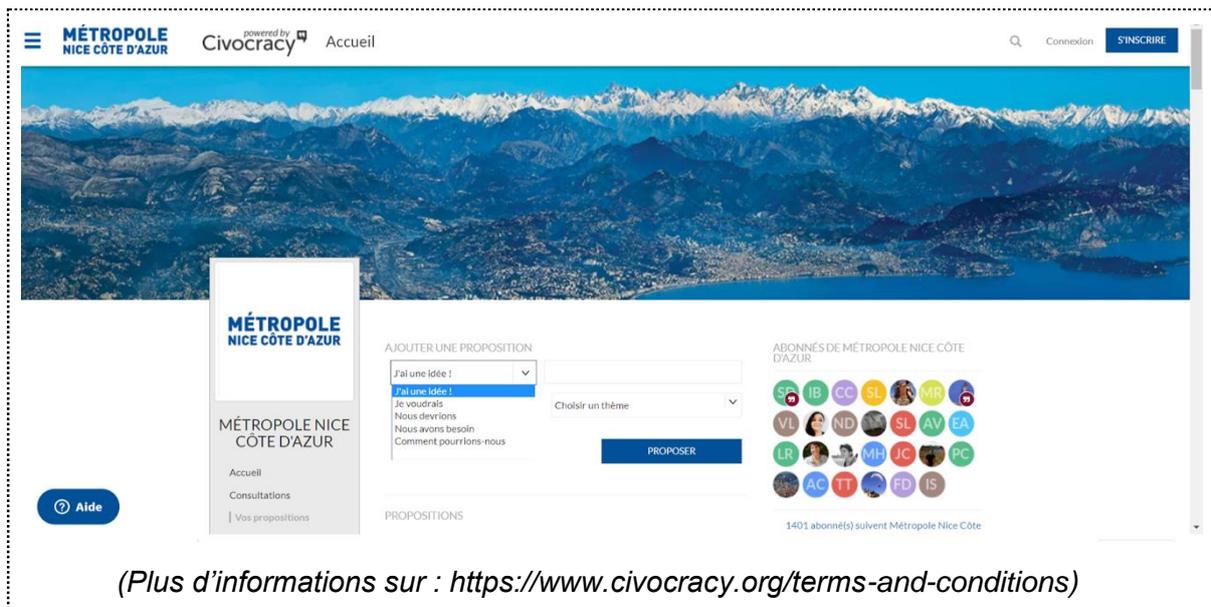
Civocracy fournit des plateformes participatives en hébergement SaaS. Les plateformes sont donc utilisables en l'état, sans nécessiter d'installations spécifiques, type nouveaux outils ou modules. Elle est également personnalisable (url, visuels, actions de participations, sections informatives, calendrier des évènements, etc.).

Lors des phases de participation citoyenne, vous pouvez mettre en ligne des actions de participations en activant ou désactivant séparément ou simultanément certaines fonctionnalités :

La fonctionnalité Discussion officielle La fonctionnalité Proposition La fonctionnalité Discussion citoyenne	La fonctionnalité Questionnaire La fonctionnalité Calendrier La fonctionnalité Actualités
--	---

Lors des discussions énumérées précédemment, vous pouvez activer les fonctionnalités suivantes :

- Un système de soutiens.
- La possibilité de répondre aux contributions.
- Une mise en avant des contributions les plus soutenues.
- Une identification des contributions pertinentes grâce à un système de badge des contributions jugées constructives par l'administrateur de la plateforme (le Client).
- La possibilité de trier les idées par mots-clés et par profils de participants.



MISSIONS PUBLIQUES

Création : 2003

Siège Social : France

Cabinet de conseil spécialisé dans la participation citoyenne. Agis au niveau local, national et international. Ils interviennent dans la construction des politiques publiques et des stratégies d'entreprises grâce à l'expertise des non-experts.

CONSEIL

Accompagnement stratégique
 Conception de processus agiles
 Mobilisation de partenaires
 Démarche numérique

RÉALISATION

Création de protocoles
 Mobilisation des écosystèmes
 Capacitation et Formation
 Évaluation

SUIVI

Analyses partagées
 Aide à la prise de décision
 Accompagnement des décideurs
 Mise en œuvre

Projets notables : Convention citoyenne pour le climat 2020 ; Grande débat national 2019

Prix : lauréat des NGI awards 2019

Partenaires :



(Plus d'informations sur : <https://missionspubliques.org/qui-sommes-nous/> et <https://blog.missionspubliques.org/transition-energetiques-nantes-metropoles-democratie-participative-concertation-missions-publiques/>)

ANTEA Group



Création : 1989

Siège social : Paris France

Société internationale d'ingénierie et de conseil en environnement.

Services proposés : Services d'étude, de gestion et de travaux. (Sujets traités : dépollution d'un site ; dossier réglementaire ; gestion et valorisation des déchets ; évaluation, exploitation et gestion de la ressource en eau ; maîtrise d'oeuvre ; stratégie territoriale et planification ; mesure et contrôle de l'eau et de l'air ; etc...)

Prix : Grand prix national de l'ingénierie 2019

(Plus d'informations sur : <https://www.anteagroup.fr/fr>)

Les recommandations des acteurs privés de type 1

Si les recommandations des acteurs de type 2 sont basées sur les études de terrain, les acteurs de type 1 ont quant à eux des recommandations générales globales lors des

processus de concertation. Ci-dessous, une liste non-exhaustive de recommandations générales relevées lors de l'étude des projets menés par ces acteurs :

- Diversifier les actions de participation et les ateliers afin de diversifier les profils et rendre attractif la démarche.
- Poser un cadre qui précise les attentes, les possibilités. Faire comprendre au citoyen ce que l'on attend de lui et ce qu'il est possible de faire.
- Encourager l'expansion des idées à la fois des citoyens et des professionnels pour un débat constructif et complet.
- Développer l'intérêt des citoyens en instaurant un dialogue avec eux.
- Avoir une communication développée avant, pendant et après la concertation.
- Être transparent et faire un retour aux citoyens en expliquant dans quelles mesures ont été pris en compte leurs avis et idées. Cette étape est essentielle pour que le citoyen se sente réellement écouté et qu'il participe potentiellement aux prochaines démarches de concertation.

“La ville de demain est une ville qui se construit avec les partenaires publics, les partenaires industriels et les citoyens” - Yves Mathieu, co-directeur de l'agence Missions Publiques.

Annexe 1 : compte-rendu de la rencontre avec Villes au Carré

A la rencontre de Marie-Noëlle Pinson (Directrice adjointe Villes au Carré) et Hélène Delpeyroux (Chargée de mission chez Villes au Carré)

Introduction du rôle fonctionnel de V²

V² a une fonction support, c'est un centre de ressources autour de la politique de la ville. C'est aussi une structure associative, un conseil d'orientation scientifique qui est né il y a douze ans et est assez connectée aux universités. D'ailleurs, une de leur volonté future est de renforcer ce lien via stagiaires la réalisation de stages etc. Outre cela, Villes au carré a un rôle d'accompagnement à l'échelle des territoires : elle est proche des acteurs, qu'ils soient aussi bien associatifs que bailleurs sociaux ou encore ayant le statut d'entreprises et participe à la mise en dialogue des acteurs sur les problématiques d'aménagement, que soit des thématiques de villes ou cœur de villes (exemple : équité territoriale)

Il est à noter que les acteurs de V² sont de grands spécialistes, mais ne le sont pas sur tous les domaines. En effet, leurs équipes sont composées d'ingénieurs généralistes, qui sont l'articulation pour les territoires et les hommes : Villes au carré repose sur le concept d'ingénierie partenariale. Son action n'est pas seulement reconnue au niveau local, mais également au niveau national. De fait, V² est impliquée dans la plupart des programmes nationaux depuis plus d'une dizaine d'années.

Pour en revenir au sujet de la démocratie et de la participation citoyenne, il est vrai que ce sont des thématiques qui prennent totalement part de l'actualité des territoires.

[Présentation de Frédéric TALLOIS]

Il travaille au syndicat mixte de l'agglomération tourangelle et en proximité directe avec les élus de 54 communes. Son rôle est de piloter l'élaboration du SCoT qui a une place particulière en rapport à ce qui se passe au niveau du territoire. En effet, le rôle du SCoT est intégrateur entre les différents qui sont sous et au-dessus de lui tels que le SRADDET par exemple. Sa vision est présente sur 20 voire 30 ans et c'est là que les élus rencontrent des difficultés : leur échelle temporelle de pensée s'arrête très souvent malheureusement à celle de leur échelle temporelle de mandat.

La problématique de la démocratie et participation citoyenne est de capter la population sur un maximum de thématiques : comment associer la population de manière plus prenante sur le domaine de l'aménagement du territoire ?

Hélène avait ensuite une série de questions à nous poser. S'en est suivi la discussion suivante :

Les postes comme ceux d'Hélène ou Frédéric nécessitent un grand accompagnement, tout comme celui des élus. C'est un accompagnement réciproque qui a un grand impact sur les plateformes qui ont elle aussi besoin cette réciprocité d'échanges. En effet, s'il n'y a pas le poste qui va derrière pour répondre, promouvoir et faire le lien avec l'élu quand il a à répondre au niveau de la plateforme de participation, ça ne fonctionne pas. La situation peut se résumer par l'équation suivante : pas d'outil + pas d'animation = pas de plateforme efficace.

Depuis la dernière loi du ministère de la ville (François Lamy), des conseils citoyens ont été mis en place.

En ce qui concerne les contrats de villes, les citoyens des quartiers prioritaires sont censés participer à leur élaboration.

En 2017, lancement d'une grande concertation pour poser aux citoyens par la région centre :

- Comment nous région on peut avoir une politique qui favorise l'implication citoyenne ?
- Comment nous région on peut faire de manière plus participative au niveau régional ?

En Indre-et-Loire, il y a 23 bassins de vie. C'est l'unité de découpage.

Comment sont choisis les citoyens ?

- Appel à candidature
- Tirage au sort avec fonction aléatoire Excel mais c'est un peu de la triche car on posait des questions aux gens qui avaient candidaté → besoin d'un maximum de catégories socio-professionnelles représentées, des personnes pour qui ça serait la 1ère fois dans l'implication mais aussi pas la première fois pour d'autres. On voulait des gens qui ne viennent pas que du centre des bassins de vie, mais aussi des périphéries. En bref : on veut avoir l'échantillon le plus représentatif possible, même s'il est petit.

Schéma souhaité : 1 intercommunalité centrale + 1 périphérique + 1 un peu plus lointaine. La question des relais sur le terrain est très importante.

Un loupé dans la procédure : appel à candidature que sur 15 jours, via réseaux sociaux. La durée n'est pas le souci : c'est la phase préparatoire qui était insuffisante, pour éviter ce loupé, la Cop régionale a organisé trois journées pour rencontrer les citoyens et discuter avec eux.

La phase préparatoire est très importante si on veut une représentativité et éviter les biais.

⇒ Conditions amonts + conception (imaginer les différents profils et quel type de format pour toucher ces profils ?) = phase préparatoire.

Les questions qu'il reste à élucider sont les suivantes : comment toucher un maximum de public ? Les personnes qui ne parlent pas le français ? Les personnes actives ? Les vieux ? Les jeunes ? Quelle démarche pour les différents types de population ?

L'objectif pour ce faire est de définir des populations cibles de manière exhaustive et définir pour chacune d'entre elle quelle est la démarche à adopter pour aller les voir. Il faut définir l'outil, le vecteur adéquat pour être sûrs de la toucher. Il est aussi important de savoir en quoi le sujet concerne le public visé pour que ces personnes s'impliquent au maximum.

Explication + conviction = condition amont pour chaque cible de population.

Le secret de l'animation est ne pas donner son point de vue mais de savoir donner la parole : le dialogue est la clé. Il faut poser le cadre, mais surtout en premier lieu entendre les participants. Ensuite, on revient vers eux. Il faut faire comprendre que l'on écoute les gens pour que le croisement des points de vue soit palpable. Si on met les différents acteurs ensemble, ils peuvent discuter et se comprendre. Il faut surtout convaincre la population de l'utilité de la démarche.

Attention, il faut bien noter qu'il y aura toujours des "râleurs". (profil du râleur = une fois qu'ils ont été entendus et compris, ils vont changer de ton et peuvent devenir de vrais alliés)

Pourquoi faire participer au SCoT ? Il faut faire en sorte que les gens comprennent le concept du SCoT, ce que c'est, et la démarche qu'il y a derrière. A première vue, la notion de SCoT peut effrayer les gens qui n'y connaissent rien. Il faut commencer par des choses qui les touchent directement et remonter petit à petit jusqu'à la notion qu'on veut aborder pour leur faire comprendre que même à grande échelle ils sont concernés. La pédagogie est très importante. Certains élus ne savent pas non plus ce qu'est un SCoT, il faut donc rentrer sur des sujets qu'ils connaissent. L'acculturation est à tous les niveaux.

En clair, il faut se mettre à la place du public pour comprendre leurs attentes. Comment arrive-t-on à convaincre ? En discutant. Les flyers qui expliquent et invitent à la rencontre sont un outil pour y

parvenir. ⇒ Importance des outils de communication, du temps, de la création d'un lien et de l'appui sur un maximum de relais

Par exemple, anecdote d'un petit post Facebook assez explicite qui a beaucoup été diffusé et a été un très bon moyen de faire avancer la participation citoyenne.

Il reste toutefois difficile de juger de l'efficacité d'une méthode. Cela dépend réellement des objectifs à atteindre. Exemple : si l'objectif est d'inviter à une réunion, etc... l'efficacité à posteriori est le nombre de personnes qui se sont mobilisées et sont venues.

C'est donc à nous de poser les critères : si je veux une diversité de profils, est-ce que l'important c'est la masse ? Est-ce que ce qui est important est de venir sur le site, remplir le questionnaire ou bien remettre dans une boucle de visu ? Est-ce que l'important est qu'après les décisions douloureuses prises il n'y ait aucun contentieux ?

Une manière de juger partiellement l'efficacité d'une méthode peut aussi résider en la comparaison aux autres communes/documents/méthodes de participation déjà réalisée. Cela dépend de l'enjeu que l'on veut traiter.

Dans les discussions, la négociation et l'information permettent d'éviter les explosions. L'élu est censé comprendre et connaître ses citoyens et ne pas simplement apporter son point de vue. Comment reprendre ce rôle démocratique ? Les élus pensent savoir à la place de, c'est ce qui a explosé.

Les conseils de quartier sont peu compliqués à prendre en compte dans la concertation car leurs groupes sont déjà correctement structurés, et de manière logique.

⇒ Conseil de quartier Pluriel au Sanitas / centre social Passerelle. L'URHAJ, le CRIJ. Film, Stand, forum pour toucher la jeunesse, faire appel au service civique pour toucher les jeunes

⇒ GRESLE Estelle A CONTACTER. Cheffe de projet Démocratie Permanente, personne référente dans le projet de Coopérative régionale de Débat public en Région Centre-Val de Loire. estelle.gresle@regioncentre.fr

Participation au niveau de la région : 20 000 euros = communication, personnes, ...

NB: le temps homme ne compte pas dans le chiffrage. + Budget de fonctionnement nécessaire : si on veut que ce soit efficace il faut des moyens humains, financiers et techniques.

La région a fait une synthèse sur la démocratie permanente. La région est en phase d'apprentissage.

SMAT : instance du débat de fond, peut être à l'initiative d'une démarche qui peut être relayée dans les territoires. On jongle avec les limites de la compétence du SMAT. Les membres qui siègent par rapport aux réflexions du SCoT ont initié des ateliers avec tous les élus du territoire, mais si on n'a pas les moyens humains d'expliquer etc ça ne fonctionne pas.

Les sujets qui fonctionnent le mieux sont ceux qui sont les plus concrets et rapides : ça dépend tout de même du public. Il est plus simple de mobiliser les populations sur des sujets à courts termes, puisque sur le long terme ils sont susceptibles de perdre de l'intérêt.

Sujets les plus abordés dans les conseils de quartier : animation du quartier, vivre ensemble, la propreté, la jeunesse, conflits, violence, l'état de l'habitat, l'école... Il faut trouver la bonne manière d'exprimer qu'au-delà du quotidien, il y a des sujets qui peuvent nous influencer à plus long terme.

⇒ Voir l'étude sur le commerce nationale

⇒ Voir lapartcitoyenne.fr

Interview de Hélène Delpeyroux, chargé de mission chez Villes au Carré

1) Pour vous, qu'est-ce que la démocratie permanente ? (Est-ce que cela peut être défini de manière précise ?)

La démocratie permanente est une politique régionale qui concerne toutes les politiques de la région et que dans le temps chaque service et chaque élu va devoir s'approprier.

“Revoyons nos pratiques pour que ça devienne plus participatif, pour que nos manières de financer les projets aident à la participation citoyenne”.

Le Cabinet “Mission Publique” a aidé à ce que les projets à l'échelle de la région deviennent plus participatif. La région agit pour les citoyens, il faut donc qu'elle travaille avec eux.

Les territoires ont besoin de reconnaissance, sinon la région restera financeur. (COP Régionale à creuser)

Derrière la notion de participation, on peut mettre à jour l'état des connaissances et chacun doit prendre sa part. Comment est-ce que ça engage le service public, comment ça engage tout le monde ? Il faut aider chacun à faire le pas.

Comment on s'engage à se mettre à plusieurs pour trouver des solutions dans les endroits où elles manquent ? Réfléchissons ensemble.

2) Quels types de publics sont intégrés dans la démocratie permanente ? Comment a-t-elle atteint le public ?

→ Cf plus haut, tout échantillon de population doit être représentatif. Chacun doit être intégré en résumé, et toute bonne volonté est bonne à prendre.

3) Quels types de sujets/domaines sont abordés ?

Certaines personnes seront plus enclines à se mobiliser sur le climat (par exemple la jeunesse). Là où c'est plus simple de les mobiliser, c'est pour des aménagements à court terme comme les espaces publics du quartier. Ceci est plus compliqué sur le long terme.

Dans les conseils citoyens, on a des histoires de propreté, d'animation, de jeunesse, violences, d'état de l'habitat, d'école.

Toutefois, concernant notre étude au niveau du SCoT, ceci est trop ciblé sur le quartier et cela ne s'applique pas au SCoT. Les thèmes pour le SCoT doivent être déclinés à plus long terme, il faut trouver les bons mots pour montrer aux citoyens qu'au-delà des problèmes du quotidien, il y a des enjeux plus globaux qui a aussi un impact sur leur vie quotidienne. (Exemple des centre commerciaux, on peut faire le lien avec la crise gilet jaune qui émerge lorsque le carburant augmente. Si cela est si problématique, c'est qu'il y a une grosse lacune au niveau des transports. Etc)

4) Quelles sont les attentes des populations ?

/

5) Quel est le degré d'implication du public ? (Assiduité ?)

→ Cf plus haut

6) Quels sont les outils d'évaluation de ces démarches de participation ? Feedbacks ? Qu'est-ce qu'on en tire ?

Il est primordial et surtout impératif de faire des feedbacks ! Comptes rendus, ou simplement raconter comment ça se passe de manière honnête et transparente. Même s'il y a des choses qui

n'ont pas été prises en compte, il faut le dire. Il faut que la parole soit incarnée par des élus qui assument, au nom de l'intérêt général, de la santé publique etc... L'élu doit prendre une décision en toute connaissance de cause.

7) Y a-t-il des demandes et des attentes des populations qui vont au-delà de la consultation ? Y a-t-il des personnes qui voudraient être intégrées à une échelle plus haute (région etc)? Et si oui quels sont les méthodes de suivi mises en place ?

Dès le départ, les citoyens savaient que leurs idées allaient être prises en compte et que le rapport allait être défendu car l'élu qui s'est impliqué a défendu ces idées devant le Conseil Régional. Certains citoyens du panel ont souhaité s'impliquer sur leur territoire et devenir interlocuteur afin activer la participation citoyenne de chacun. Le facteur de réussite réside en la création finale ou non d'un collectif en fin de participation.

8) Quels sont les canaux et outils utilisés ? (Réunion, etc ?) → on peut déjà anticiper le fait que l'outil numérique ne suffit pas, il faut des réunions de restitution, des ateliers, groupes de travail qui incluent les citoyens (mais quels sujets, à quelles fréquences ?)

→ Cf plus haut

9) Quand les gens contribuent et ne voient pas une trace de leur contribution ils se désintéressent du processus. Comment pallier ceci ? Des idées ?

Il faut dans ce cas-ci les convaincre de leur utilité et avoir un retour sur investissement individuel et collectif. Il est nécessaire de convaincre de l'utilité de la démarche et montrer que ce n'est pas du temps perdu.

Quand il y a un retour négatif/ pas directement visible à l'échelle du citoyen, comment cela se passe-t-il ? Les gens se sentent-ils toujours légitimes ?

Il faut leur expliquer que l'on doit entendre aussi les autres citoyens, leurs propositions, qui seront ensuite débattues. Il faut montrer que l'on écoute mais que c'est le croisement des points de vue qui est pris en compte, c'est pour cela qu'ils doivent dialoguer entre eux. Il faut expliquer dès le départ que c'est "la première porte d'un bouquin intéressant", que c'est un processus long. Il faut se documenter et informer, tout au long de ce processus, tout comme faire des retours impérativement pour ne pas avoir d'incompréhension.

Si jamais la solution mise en place est différente de celle des citoyens, il faut qu'ils soient tenus au courant au préalable, afin qu'ils comprennent les compromis et non qu'ils soient devant le fait accompli. Être transparent est la clé de la réussite.

NB : certaines personnes pensent que du moment où elles paient leurs impôts, tout leur est dû. Il est important de garder cela à l'esprit.

10) Comment ce type d'outils s'accorde avec d'autres démarches plus englobantes et/ou ayant d'autres objectifs ? Y a-t-il une cohérence et une intégration dans la démarche ou est-ce que cela se passe coup par coup et sujet par sujet ?

→ Cf plus haut

11) Ne faudrait-il pas une consultation citoyenne sur le cadre de vie, la propreté, la qualité paysagère ?

Au niveau des conseils de quartier : ont-ils eu l'effet escompté ? quelle est l'échelle d'impact ?

→ Cf plus haut

12) Quelle est la fréquence des réunions ? Est-ce qu'ils sont en relation avec la ville (volonté de la mairie) ou bien est-ce que c'est une demande en amont des citoyens ?

→ Cf plus haut

13) Quels sont les conseils de quartiers qui fonctionnent le plus ? pourquoi ? (ont-ils de meilleures méthodes?)

Les conseils de quartier sont plus faciles à prendre en compte car, comme dit plus haut, ce sont des groupes qui sont déjà structurés selon une certaine logique, les profils sont plus faciles à attraper.

À Tours, le conseil de quartier Pluriel marche très bien pour le Sanitas, également Antoine Chevalier contact vers tous les autres conseils de quartier, URHAJ pour les foyers de jeunes travailleurs, la fac avec un service étudiants, CRIJ (Centre d'infos Régional de la Jeunesse), association sportive dans les communes rurale...etc.

Les différentes formes de support sont à développer (un stand dans un festival, un petit film, événement étudiant etc.).

Les bons supports sont ceux qui feront en sorte que la démarche soit "tout terrain".

14) Comment évalue-t-elle l'efficacité d'une méthode, quels indicateurs sont pris en compte ? Il faut sur le site ou la plateforme que le nombre de participants soit visible.

Critères : max de personnes au courant ? quel est le plus important ? (Aller sur le site ? dialogue ? contentieux ?) comparaison au voisin, en mode benchmarking ? (Dépend de l'enjeu de la plateforme)

Comment juger de l'efficacité ? Si l'objectif c'est d'inviter à une réunion, etc... l'efficacité à posteriori est le nombre de personnes impactées.

C'est à nous de poser les critères : je veux une diversité de profils, est-ce que l'important c'est la masse ? Est-ce que ce qui est important c'est de venir sur le site ou remplir le questionnaire ou remettre dans une boucle de visu, est-ce que l'important c'est qu'après les décisions douloureuses prises n'est pas de contentieux, est-ce que c'est que l'on a créé un collectif que l'on peut mobiliser d'une campagne à une autre. On peut aussi se comparer au voisin. ça dépend de l'enjeu. Est-ce que cette plateforme est un bon outil pour acculturer les élus qui viennent d'arriver ?

NB : Il faudrait que les élus qui ne comprennent pas ce qu'est un SCoT le comprennent et en parlent à leurs citoyens.

Bonus sur Dunkerque :

Elle a fait des grandes réunions publiques, mais elle n'a pas fait de vidéos.

Pour convaincre les habitants de participer à l'échelle communale, il faut prendre le temps de discuter avec eux, que ce soit les élus, les collègues, les directeurs d'école avec les parents, création de flyers pour la rencontre. Il se sont appuyés sur un maximum de relais. C'est très important.

NB : Les réseaux sociaux ne sont pas suffisants (ex : post Facebook insuffisant)

Annexe 2 : Glossaire

Atelier : Il s'agit d'une rencontre/réunion où différents participants mènent collectivement un travail pratique sur un sujet. Chacun apporte son expertise, son expérience, son point de vue, qu'il partage avec l'ensemble du groupe. Un animateur est désigné. Son rôle est d'encourager chaque personne à s'exprimer. Il stimule les débats, réfrène les plus bavards, reformule pour relancer les discussions. Le groupe est responsable des productions issues de la séance. Il peut être amené à présenter la synthèse des travaux à travers un porte-parole²¹.

Atelier citoyen : Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe avec des moyens et des délais contraints.

Atelier collaboratif : Comprendre les contraintes et attentes des usagers sur un dispositif public.

Atelier créatif : Sous-type d'atelier qui aboutit à la création d'un rendu.

Carte interactive : Support de communication favorisant un échange avec le public.

Co-construction : Associer la population à l'action publique et aux décisions en lui permettant de jouer un rôle actif dans le portage du projet.

Concertation : "Cela suppose la mise en place d'un débat. Les parties prenantes sont amenées à discuter afin de définir des propositions sans forcément prendre la décision en commun." Grégoire Milot - *La ville participative en 10 questions*

Concertation [sens juridique] : Concertation préalable, dont l'objectif est d'associer le public à la définition des aménagements, sert également à préparer l'enquête publique. Article L300-2 du code l'urbanisme

Consultation : "La consultation a pour objet de recueillir l'avis de personnes sur un sujet. Elle peut être organisée auprès de tout type de publics (agents, citoyens, salariés, etc.). Ce type de démarche a pour vocation d'inspirer celui qui lance la consultation en récoltant une pluralité d'avis, de l'aider à comprendre entre autres ce qui fait consensus et quels sont les points de clivage." " La ville **recueille** des attentes des opinions et des avis sur des propositions sans l'obligation de les prendre en compte ou d'échanger avec les citoyens. " Grégoire Milot - *La ville participative en 10 questions*.

Critère : Principe, élément de référence qui permet de juger, d'estimer, de définir quelque chose²².

Documents d'Orientations et d'Objectifs : « Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs détermine :

²¹ <https://www.manager-go.com/gestion-de-projet/dossiers-methodes/conduire-un-workshop>

²² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/crit%C3%A8re/20567>

1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers ;

2° Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ;

3° Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers. Il assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines. »²³

Enquête publique : Une enquête publique est une procédure règlementée d'information et de consultation de citoyens, décidée par une autorité légitime, avec des champs d'applications et des moyens appropriés très variables selon chaque pays²⁴.

EPCI : Un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité.

Indicateur : Un indicateur est une information ou un ensemble d'informations contribuant à l'appréciation d'une situation par le décideur²⁵.

Information : “Les citoyens participants et/ou le grand public reçoit une information. Celle-ci a pour vocation de rendre clairs et transparents les enjeux, de donner à voir des points de vue contradictoires et expliciter les différentes étapes qui jalonnent la décision. L'avis des citoyens n'est pas sollicité ; il s'agit d'une démarche descendante pour informer et/ou faire de la pédagogie sur une réforme, un projet”.

Méthode : Ensemble ordonné de manière logique de principes, de règles, d'étapes, qui constitue un moyen pour parvenir à un résultat. Synonyme : démarche²⁶.

Open Data : Mise à disposition de données numériques, d'origine publique ou privée, libres d'accès et réutilisables par tous.

Outil : Ce qui permet de faire un travail. Permet de suivre la méthode.

²³<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000031210914&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20160101>

²⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Enqu%C3%AAt_e_publicue

²⁵ <https://www.piloter.org/mesurer/tableaudebord/indicateur-performance.htm>

²⁶ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%C3%A9thode/50965>

Outil de veille : Les outils de veille permettent la recherche, l'analyse, le traitement et la diffusion et le stockage d'informations pertinentes et stratégiques afin de garantir la compétitivité de l'entreprise dans un marché de plus en plus concurrentiel²⁷.

PADD : Intégré dans le plan local d'urbanisme et le SCoT, il a deux fonctions :

- Définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- Préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques²⁸.

Participation : Un processus permettant aux citoyens de faire partie de l'élaboration, la révision, la modification et la conception dans le domaine de l'urbanisme et l'aménagement.

La participation est l'action par laquelle les citoyens interviennent dans l'élaboration du projet. Elle peut être plus ou moins active, de la simple information à la co-production.

Plateforme : Site internet sur lequel les utilisateurs peuvent interagir.

Site internet : Ensemble de pages Web accessibles via Internet sur un serveur identifié par une adresse.

Société civile : « La société civile regroupe notamment les organisations syndicales et patronales (les "partenaires sociaux"), les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des Églises et communautés religieuses »²⁹.

²⁷ <http://iestrategique.centerblog.net/rub-LA-VEILLE-OUTILS-DE-VEILLE.html>

²⁸ https://www.dictionnaire-environnement.com/projet_amenagement_et_de_developpement_durable_padd_ID1022.html

Annexe 3 : Liste des acronymes

AMOS : Atelier de Mise en Œuvre du SCoT (Clermont)
AGUR : Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre-Dunkerque
CESA : Centre d'Etudes Supérieures en Aménagement
CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CNDP : Commission Nationale du Débat Public
COP : Conférence des Parties
CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse
CODEV : Conseil de développement de Tours Métropole Val de Loire
CVL : Conseil de Vie Locale
DAE : Département Aménagement et Environnement
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
IBEST : Indicateurs du Bien Être Soutenable Territorialisé
LAHGGLO : Les Associations du Grand Grenoble : Lien et Ouverture
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PLU : Plan Local de l'Urbanisme
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPA : personnes publiques associées
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SEPAC : Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Clermontoise
SMAT : Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRU : Solidarité Rénovation Urbaine
URHAJ : Union Régional pour l'Habitat des Jeunes
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

Annexe 4 : Interview avec la chargée de projet du Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire

La concertation a débuté une fois la phase de diagnostic réalisée (pour pouvoir communiquer sur la réalité du territoire, être au clair), et donc concertation au moment de la phase d'élaboration du PADD.

D'où provient votre initiative de participation citoyenne ? Quel objectif aviez-vous à l'esprit avant de mettre en place la participation ?

Le territoire du SCOT en révision est un territoire où un SCOT avait déjà été adopté en 2007. La concertation est difficile car l'espace du SCOT est un espace inconnu pour le citoyen (déjà difficile pour PLU qui à une échelle plus réduite). En plus, difficulté provient du fait que c'est un échelon du territoire où il n'y a **pas d'élection direct** par les citoyens, élus en charge des SCOT sont choisis, nommés.

La concertation s'est étendue de 2014 à 2016, car elle est avant tout obligatoire pour les révisions de SCOT. Les 3 objectifs étaient de permettre au public d'avoir accès des infos sur la révision, sensibiliser des citoyens aux enjeux du territoire et favoriser le partage, l'appropriation des échanges avec différents acteurs (en plus de la société civile).

Aviez-vous établi une méthode pour guider votre démarche ? Si oui, quelle méthode aviez-vous établie ?

Leur méthodologie s'apparente seulement aux modalités de concertation qui sont fixées avant la concertation.

Avez-vous fait appel à des acteurs externes pour vous aider ? Par exemple, des sociétés privées pour établir votre méthode ? ou pour élaborer des outils utili

sés ensuite ?

Missions publiques - prestataire : formuler des questions, apporte ces connaissances sur "comment travailler avec les citoyens" - définir enjeux plausibles de cette concertation

- Travail de formalisation des conditions de concertation, choix d'une plateforme en ligne,
- Idée d'avoir des tiers pour animer, avoir un regard extérieur aux élus pour faciliter le dialogue lors des réunions avec les citoyens

Avez-vous établi et expliqué aux participants les objectifs de la participation et la prise en compte de leurs recommandations ? Si oui, par quel moyen (réunion, charte, règlement) ?

Non mais pourquoi pas l'idée d'une charte pour fixer la façon dont la parole va être prise compte (**souvent fait à Nantes Métropole**). Par contre, ils ont fait le choix de modérer les avis sur la plateforme, pour permettre de conserver un débat sur les sujets choisis etc.

Quels moyens de communication avez-vous utilisés avant débiter la concertation, pour toucher au maximum le public (presse, réseaux sociaux, affiches, newsletters, flyer, vidéo, site internet, réunion) ?

- Presse locale : dates des réunions publiques
- Affichage en mairie
- Site pôle métropole complètement refait à l'occasion de la révision

- Sur les sites des intercommunalités
- Sur les bulletins municipaux des 60 communes
- Flyers en A5 distribués dans les mairies

Pouvez-vous nous expliquer les choix de ses moyens de communication ? - important pour voir la pédagogie ou la simple publicité

L'objectif était de toucher le plus de monde possible, très souvent des membres des conseils de développement ou du monde associatif finalement

Avez-vous ciblé un public particulier ?

Non, objectif de toucher le plus de monde possible au contraire, puisqu'il est déjà difficile de fédérer sur de la concertation pour l'échelle de SCOT.

Avez-vous utilisé les relais existants sur le territoire pour toucher un public plus large ?

Ils ont ciblé sur les **conseils de développement**, qui organisent des réunions régulièrement, et qui se sont saisies des sujets du SCOT pour les développer localement. Ils étaient déjà associés pour la révision du premier SCOT (avant 2007).

Est-ce que les thèmes évoqués pendant la participation ont évolués ? Si oui, comment ? Quels outils avez-vous utilisés ?

Des thèmes ont été notés, mais pas "utilisés" véritablement dans le SCOT, puisqu'il ne faisait pas vraiment référence à cette échelle, trop précis pour qu'il puisse avoir un rôle dessus Changement de comportement etc. - ex : les changements de comportement. D'autres ont véritablement modifié le SCOT (*voir dernière question*).

La plateforme : c'était une page internet, avec recueil d'infos comme *nom, prénom, présentation organisme si représentant d'un organisme, coordonnées adresse email, téléphone*. Possibilité de joindre des documents. Un gabarit pour le recueil des concertations était disponible.

Quels facteurs comptiez-vous prendre en compte/regarder pour juger de l'efficacité de votre participation ? Finalement, quels facteurs ont véritablement retenus votre attention ?

Pas tellement d'aprioris ou de critères en amont, mais ils avaient conscience de la difficulté dès le début.

Considérez-vous que votre participation fût une réussite ? Pourquoi ?

Au final, 100 personnes au total aux réunions/ soirées contributives. Réussite car ils ont reçu des avis, échec car peu d'avis tout de même en "volume". **Elle m'évoque aussi la question des choix des investissements publics : est-ce vraiment l'échelle la plus efficace (SCOT) pour concerter les citoyens ?**

Si vous deviez changer quelque chose, que changeriez-vous ?

Peut-être ajouter des visites pour les citoyens avec des balades informatives (elle me cite simplement un exemple)

*Quels moyens humains et financiers avez-vous déployés pendant le processus de concertation ?
Pouvez-vous préciser les moyens déployés à chaque phase (amont, pendant, après concertation) ?*

Un prestataire a géré le site internet et préparait la plateforme en amont. Les réponses aux avis sur la plateforme faites par elle-même, donc la chargée de projet. Le bilan concertation réalisé par un stagiaire.

Il n'y a donc pas eu de recrutement spécifique. Le pôle métropolitain en charge de la concertation était composé de 4 personnes (un directeur, 2 chargés de mission et une assistante), plutôt un rôle de **COORDINATION** de la concertation. Sur le "fond des dossiers", il faisait appel à des **agences d'urbanisme** pour leur expertise.

Quelles modifications avez-vous apportées au projet du SCOT grâce à cette participation ? Avez-vous des exemples ? Sinon, y'a-t-il eu des répercussions dans votre réflexion au-delà du SCOT ?

Au final, prise en compte plus forte d'axes où la contribution des citoyens était forte (notamment grâce aux conseils de développement).

Ex de l'Habitat : dans le périurbain et rurale qui a beaucoup fait parler lors de la concertation (<http://www.nantessaintnazaire.fr/atelier-habitat/>).

Le Pôle métropolitain mène une action de coopération, on lui délègue des opérations. Ils ont mené une expérimentation (concrète) sur 4 petites communes périurbaines. Ils ont fait travailler des opérateurs, des architectes et des citoyens pour réussir à **créer un cahier d'attentes, pour parvenir à produire de l'habitat collectif plus dense.**

Remarques :

Forte participation pendant l'enquête publique, notamment sur l'aéroport, même s'il n'était pas la question centrale de CETTE concertation sur le SCOT.

Annexe 5 : Benchmark de cas de concertation à l'étranger

Nous avons aussi fait des recherches sur des cas de concertation à l'étranger. Tout ces démarches avaient des plateformes en ligne.

Ville, Pays	Nombre hab	Début : fin concertation	Outils	Méthode	Population ciblée : taux de participation	Estimation degré de participation	Résultats	Lien Plateforme
Trämsö, Suède	71 590 (2014)	2015 : ...	- Masterplan municipal autonome car statut de projet ; - Evénements culturels (randos-pédestres dans la ville) - Ateliers de travail - Projection film sur l'urbanisme puis temps de discussion et débat	1. site internet interactif basé sur concept MyCity : carte interactive, système de post pour mettre des suggestions, likes, questions ; 2. Publication des idées dans une exposition. But : booster la créativité des citoyens	Tout le monde ; beaucoup de participation notamment à la partie informative	Type 3 Concertation	Certains idées proposées sur le site ont été retenue et étudiées. Les éléments organisés ont eu du succès et beaucoup de citoyens ont participé	https://60a.org/1.7545upv411.680
Copenhague, Danemark	602 481 (2017)	2012 : 2017	- ABIs (Area Based Initiatives) Financer par l'Etat et les municipalités ; - Perspectives des jeunes sous formes de posters pris en compte dans les débats ensuite ; - Installations temporaires dans les rues pour voir ce que la population en pense		Tout le monde	Type 2 Consultation	Les installations ont permis de capter les avis des locaux et aussi de savoir si le lieu était adapté. Ils ont réussi à mobiliser des groupes compliqués à atteindre grâce aux interviews et aux ABIs. Limites : les acteurs locaux peuvent s'accorder sur un sujet qui est contre l'avis majoritaires du city council et donc ne pourra pas être implémenter.	
Pampelone, Espagne	199 066 (2018)	1/6/2018 à 15/3/2020	- Financement municipaux d'associations de quartiers - Un panel de citoyens toujours existant - Réunion de participation - Réunion de création - Visites guide - Nombreux documents téléchargeables - Clips promotionnels	1. Début et campagne promotionnelle 2. Identification des défis pour la ville 3. Identification des forces et faiblesses de la ville 4. Identification de la stratégie et des futurs projets 5. Suivi, retour et évaluation de la concertation	Tout le monde, pas de donnée	Type 2 Consultation	Concertation pas finie, pas de retour	https://erabtu.pampelona.es/processes/pa/72107oc-aires
Helsinki, Finlande	631 695 (2016)	2008 : ...	- 2001 : loi disant qu'il faut donner la chance aux citoyens de participer ; - Ils une team pour la com :	1. Annonces des plans/idées (sites internet, tableaux informatifs dans la mairie, journaux locaux ; 2. Période de recode d'idées/commentaires (2, 3 semaines) ; 3, 1, 2 ans travail des architectes, urbanistes pour réaliser les plans des projets ; 4. Les citoyens peuvent envoyer leur idées/plantes à la mairie et sur des webdiscussions/forum -> 10 mois de traitements ; 5. Atelier, discussions face à face entre citoyens et urbanistes	Tout le monde : 5% pop active (16 000 pers)	Type 3 Concertation	Avant : NIMBY 10 ans après (2018) : en majorité BIMBY	https://cooperativcity.org/2017/11/21/86ur-helsinki/ https://urban-laboratory.com/urban-laboratory-com-unique-strategies-4live

Figure 16 - Cas étrangers (Source : Basile Mériadec)

Annexe 6 : La « Rando SCoT »

Annexe 6.1 : Territoires de la « Rando SCoT »



Figure 28 - Périmètre des SCoT de la "Rando SCoT". Source : Antea Group. Diagnostic actualisé pour le SCoT du PETR Pays Loire Beauce. Disponible sur : [http://www.paysloirebeauce.fr/upload/UserFiles/File/Diagnostic%20SCoT%20PETR%20PLB%2031%20mai%202018\(1\).pdf](http://www.paysloirebeauce.fr/upload/UserFiles/File/Diagnostic%20SCoT%20PETR%20PLB%2031%20mai%202018(1).pdf)

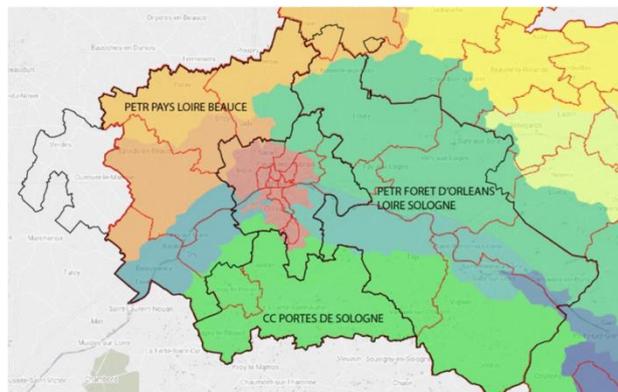


Figure 29 - Nouveaux territoires des SCoT périurbains à l'Agglomération d'Orléans. Source : Antea Group. Diagnostic actualisé pour le SCoT du PETR Pays Loire Beauce. Disponible sur : [http://www.paysloirebeauce.fr/upload/UserFiles/File/Diagnostic%20SCoT%20PETR%20PLB%2031%20mai%202018\(1\).pdf](http://www.paysloirebeauce.fr/upload/UserFiles/File/Diagnostic%20SCoT%20PETR%20PLB%2031%20mai%202018(1).pdf)

Annexe 6.2 : Itinéraire de la « Rando SCoT » sur les différents territoires

« Rando SCoT » Forêt d'Orléans Val de Loire

Horaires	Lieux	Thématiques abordées	Intervenants
9h00	Zone d'activité des Loges	Approche économique	Gilbert Méthivier/ Antea / Biotope /Philippe Vacher
9h30	Départ vers Vennecy	Les déplacements domicile travail	Antea
9h45	Arrêt Vennecy	Ambiance péri urbaine : bourg sur les franges de l'Agglomérations Orléanaise	Antea / CAUE / Roger Deslandes
10h15	Départ vers Neuville-aux-Bois	Economie (zones d'activités et commerces)	Iwan Le Merdy
10h35	Arrêt à Neuville-aux-Bois	Ambiance Beauce, polarité commerciale	Antea / CAUE / Bernice / M Martin
11h05	Départ vers Seichebrières	Les activités de la forêt	J Vappereau / Mickaël Paut
11h45	Arrêt à Seichebrières	Ambiance forêt et étangs, opération cœur de village, développement touristique	Antea / CAUE / Biotope / P Vacher /ONF Caroline Samyn

Horaires	Lieux	Thématiques abordées	Intervenants
13h30	Départ et Arrêt vers Vitry-aux-Loges	Ambiance forêt : Village de clairière, le canal	Antea / CAUE / Biotope / JC Naizondard
14h00	Départ vers Chateaufort-sur-Loire	Agriculture et sylviculture	Antea / CAUE / P Vacher
14h15	Arrêt Chateaufort-sur-Loire	Ambiance urbaine : Ville et fleuve : port, musée, château et parc	Antea / F Galzin
14h45	Départ vers Ouzouer-sur-Loire	La Loire à vélo et les boucles cyclotouristiques	Antea / G Méthivier
15h10	Arrêt à Ouzouer-sur-Loire	Ambiance urbain/rural : Traversée de la conurbation	Antea / CAUE / Biotope
15h40	Départ vers Jargeau/SDH	Les projets culturels dans le Pays	Antea / G Burgevin et JC Asselin
16h30	Arrêt à Jargeau	Ambiance fluviale : Covisibilité des 2 ports, inondations	Antea / CAUE / JL Lejeune JP Garnier
17h00	Départ vers ZA des Loges	Ambiance économique : Passage devant laiterie de Saint-Denis-de-l'Hotel	Antea / A Besnier
17h20	Arrivée ZA des Loges		

« Rando SCoT » Forêt d'Orléans Val de Loire

Arrêt	Horaire	Ce qui est directement visible à cet endroit	Thématiques qui peuvent être abordées	Intervenants
Départ : Rozière en Beauce Restaurant "La Bagatelle"	9h00 - Accueil 9h15 - départ		Rapide présentation de la démarche de SCOT et de l'équipe Principes et déroulé de la rando-SCOT	Antea/Elu
Coulmiers	9h20 - Début 9h50 - Départ	Lotissement Les Colombes	Densité et formes urbaines Prise en compte de la biodiversité dans les aménagements	Antea / CAUE / Biotope / Elu
Coincez - Hameau de Lignerolle	10h05 - Arrivée 10h35 - Départ	Paysages beaucerons Mare	Patrimoines paysagers Continuités écologiques (mares) et grands réservoirs de biodiversité (ZPS)	Antea / CAUE / Biotope
Patay	10h40 - Arrivée 11h10 - Départ	Centre bourg : mails plantés, boulevard, espaces publics, petits commerces... Pôle de la gare avec la future halte ferroviaire :	Densités et formes urbaines Franges de villages et nature dans les centres bourgs Problématique commerciale Centralité, renouvellement urbain,	Antea / CAUE / Biotope / Elu
Artenay	11h25 - Arrivée 11h55 - Départ	Accès à l'autoroute Zone d'activités Artenay Poupry Sucrierie plus au loin Entrée de ville	Agriculture et filière agroalimentaire Foncier agricole et zones d'activités Problématique des entrées de villes	Antea / CAUE / SAFER
Trajet vers Rozière : En passant par Gidy, le Pôle 45, et le Bois de Bucy St Liphard	Pas d'arrêt : trajet vers Rozière en Beauce	Entrée de ville de Chevilly Pôle 45 Bois de Bucy St Liphard	Problématique des entrées de villes Développement économique Continuités écologiques	Antea / CAUE / Biotope / élus

Meung sur Loire <i>Centre ville</i>	14h00 - Arrivée 14h30 - Départ	Bâtiment accueillant un équipement de santé et des logements sociaux, réalisé sur une ancienne friche (les Tanneries)	Renouvellement urbain en centre bourg Nature en ville Problématique commerciale Services et équipements de proximité	Antea / CAUE / Biotope / Elu
Meung sur Loire : <i>Zone Synergie - ZAC des Tertres</i>	15h55 - Arrivée 16h25 - Départ	Zone d'activités Synergie ZAC Ecoquartier des Tertres	Développement urbain Ecoquartier Développement économique (filières, poids de la logistique...)	Antea / CAUE / Elu
Beaugency <i>Quais de Loire</i>	14h40- Arrivée 15h10 - Départ	La Loire et ses covisibilités Patrimoine historique	UNESCO et covisibilités Patrimoine (protection , gestion , valorisation) Tourisme	Antea / CAUE / Biotope / Elu
Beaugency <i>Gare</i>	15h15 - Arrivée 15h45 - Départ	Gare Futur écoquartier des Capucines	Déplacements, TC, modes doux, pôle d'échange, stationnement, ...	Antea / CAUE / Elu
Sur le trajet : Chalngy et Saint Ay		Conurbation urbaine le long du RD 2152	Conurbation Coupures vertes	Antea / Biotope
Sur le trajet : Huisseau sur Mauves		Centre bourg de Huisseau sur Mauves	Aménagement d'un centre-bourg	Antea / CAUE
Arrivée : Rozière en Beauce <i>Restaurant "La Bagatelle"</i>	17h00 - Arrivée			

« Rando SCoT » Sologne Val Sud

Etapes	Horaires	Ce qui est visible	Thématiques abordées	Intervenant
Vienne-en-Val <i>Salle de la Maugerie</i>	9h00		Présentation de la démarche de SCoT Objectifs et contenu du SCoT Principes et déroulé de la Rando-SCoT Trajet	Antea / élus
Départ vers La Ferté St-Aubin	9h45	Seuil Val de Loire/Sologne - Village et centre-bourg Marcilly-en-Villette	Evolution des prairies, Passage du milieu naturel du val à la forêt Problématique inondation du Val de Loire Renouvellement et développement des bourgs	Antea / Biotope / élus
La Ferté Saint-Aubin	10h06	Château - centre-ville de la Ferté-Saint-Aubin - ZAC du Rothay - structure pavillonnaire de la ville - voie ferrée - site de la gare et zone d'activités de la Chavannerie	Patrimoines et richesses culturelles - équipements, sites et accueil touristique Multipolarité et lien entre les centralités- problématiques commerciales Densités et formes urbaines Continuités écologiques et nature en ville Projet de la gare et développement des zones d'activités	Antea / Biotope / élus / CAUE
Départ vers Cléry-St-André <i>en passant par Jouy-le-Potier</i>	10h50	Forêt et étangs - structure urbaine de Jouy-le-Potier et centre bourg - forêt et transition vers le Val de Loire	Spécificité des milieux solognots (forêt et étangs) et problématique de l'engrillagement Villages de clairières, réhabilitation patrimoniale et problématiques des franges urbaines Lien entre la Sologne et le val de Loire	Antea / Biotope / élus / CAUE
Cléry-Saint-André	11h10	Basilique et centre bourg de Cléry St-André - développement linéaire - cultures maraichères imbrication des activités agricoles et résidentielles	Atouts patrimoniaux du val de Loire Centralités périurbaines et commerce de proximité Mixité des fonctions (agricole/résidentielle) Rupture de continuité Sologne - Val de Loire - développement linéaire	Antea / Biotope / élus / CAUE
Retour à Vienne-en-Val <i>en passant par les bourgs de Mézières-lez-Cléry, Ardon</i>	11h50	Bourg de Mézières-lez-Cléry Bourg d'Ardon	Coupures urbaines et vertes entre l'AggLO et les Pays - maintien d'une ceinture verte	Antea / Biotope / élus

Etapes	Horaires	Ce qui est visible à cet endroit	Thématiques abordées	Intervenant
Départ vers Guilly	14h00	Seuil val de Loire/Sologne - Développement pavillonnaire le long de la D 951	Evolution des prairies, Passage du milieu naturel du val à la forêt Renouvellement et développement des bourgs	Antea / Biotope / élus
Guilly	14h15	Loire, Val de Loire, Iles au canes	Milieux naturels et fonctionnalités écologiques Problématique des inondations et gestion	Antea / Biotope
Départ vers Sully-sur-Loire	14h45	Loire et Val de Loire Plaine agricole	La Loire à vélo Pays à vélo - boucle cyclo touristique	Antea
Sully-sur-Loire	15h	Entrée de ville - ZA - ancienne voie de chemin de fer Sully-Aubigny - centre bourg et château - zone d'activité	Problématique des entrée de villes Développement économique - industrie Réhabilitation d'ancienne voie de chemin de fer - voie verte Commerce de centre-ville et logement Zones d'activités et filière bois	Antea/ élus
Départ vers Cerdon	16h	Forêt et agriculture	Agriculture en Sologne	Antea
Cerdon	16h15	Structure urbaine de Cerdon et centre bourg	Centralités rurales et commerce de proximité ZPPAUP Densités et formes urbaines	Antea / CAUE
Départ vers Vienne-en-Val en passant par les bourgs d'Isdes, de Vannes-sur-Cosson, de Tigy et la zone d'activité de St-Germain (Vienne-en-Val)	16h40	Milieux naturels - Forêt et étangs - village de clairière	Spécificités des milieux solognots (forêt et étangs) Franges urbaines des Villages de clairières	Antea / CAUE
Arrivée à Vienne-en-Val (En passant par la zone d'activité St-Germain)	17h25	ZA de St Germain	Nouvelles zones d'activités économiques	Antea / CAUE

Annexe 6.3 : Interview des différents acteurs de la Rando SCoT

Interview téléphonique avec le directeur de l'Aménagement Durable du Territoire de la communauté de commune des Portes de Sologne (Source : Florie Hilaire et Julie Ehlacher)

1. D'où provient cette idée ? Pourquoi avoir mis en place la Rando SCoT ?

Le but était de sortir de la forme classique de la réunion en la rendant plus ludique. Cette Rando SCoT est destinée aux élus. Grâce à la Rando SCoT, les élus ont pu prendre conscience de leur territoire. Ils ont pu observer la diversité du territoire que couvre le SCoT, découvrir les problématiques qui existent chez eux mais aussi dans les communes voisines. Elle s'est déroulée sur une journée.

2. A quelle étape de l'élaboration du SCoT avez-vous mis en place la Rando SCoT ?

La Rando SCoT a eu lieu au moment du diagnostic territorial. Elle permet d'appréhender les enjeux de l'étude physique et d'illustrer les propos. En parallèle, des études et des analyses ont été faites pour avoir un regard tout autre.

3. Quel était le public visé ?

La Rando SCoT était destinée aux élus. Les élus se déplaçaient ensemble dans un bus. L'itinéraire était réfléchi en amont de façon à s'arrêter à des lieux d'intérêts. La Rando SCoT s'est déroulée sur une demi-journée.

C'était un choix de ne pas faire intervenir les citoyens. Des réunions publiques, des conseils de développement (instances qui regroupent des forces vives de territoire) ont été mis en place

pour les faire réfléchir sur des problématiques qui sont dans le SCoT. Les élus ne participaient pas à ces réunions et conseils de développement.

4. Avez-vous fait de la communication avant de lancer la Rando SCoT ?

Il y a la chargée de mission du SCoT qui communique avec le bureau d'étude et le comité technique et le comité de pilotage (les élus). Les maires des communes où passe la Rando SCoT, sont informés et c'est à eux de faire le choix de le communiquer ou non aux citoyens. Les élus conviés à la Rando SCoT ont reçu un mail décrivant l'itinéraire, les thématiques et tout ce qui est en lien avec la Rando SCoT. Les élus qui participaient devaient envoyer un mail de confirmation afin de quantifier le nombre de personnes présentes et par la suite commander les bus.

5. Comment l'avez-vous mis en place ? Pourquoi avoir choisi de la faire en collaboration avec les 3 SCoT alentours ?

Les dépenses ont été mutualisées au niveau des trois SCoT alentours. En effet, ils sont sur le territoire d'un inter-SCoT, c'est-à-dire que chacune des trois structures (les trois PETR autour d'Orléans) portent un SCoT et ont la même méthodologie, le même bureau d'étude. De cette manière, les problématiques communes seront traitées en cohérence. En termes de moyen humain, 4 à 5 personnes ont été mobilisées. Pour les moyens financiers, il seulement eu la location du bus pour la Rando SCoT.

6. Avez-vous fait des partenariats avec d'autres acteurs du territoire ?

Ils ont fait appel à l'Agence d'urbanisme d'Orléans et des experts comme le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

7. Quels objectifs ?

Les objectifs étaient de parcourir les trois SCoT afin d'identifier les différents enjeux des territoires avec les élus.

8. Est-ce qu'elle a marché ? Est-ce que vous l'avez jugé efficace ? Qu'est-ce que c'est efficace ?

Pour eux, la Rando SCoT a marché. Ils l'ont jugé efficace car les élus étaient satisfaits.

9. Quels ont été les retours ?

Retours aux élus : compte rendu, élément écrit important qui relate les circuits, les avis des experts, les problématiques.

Retour aux habitants : durant les réunions publiques + article de journal.

Facette grandement prise en compte = Associer le citoyen / d'actualité avec les mouvements sociaux.

Interview par mail avec le PETR Pays Loire Beauce (Source : Florie HILAIRE)

D'où provient l'idée de la Rando SCoT ? Pourquoi l'avoir mis en place ?

Le bureau d'études Antea group l'a proposé dans son offre. La Rando SCoT a été réalisée en 2014, année du renouvellement des équipes municipales. Ça donne le prétexte aux élus locaux de découvrir - redécouvrir le territoire et de discuter avec les voisins.

Faire participer que les élus à la Rando SCoT, est-ce un choix de votre part ou du bureau d'étude ? Pourquoi ne pas avoir intégré les habitants ?

La participation uniquement des élus est une proposition du bureau d'études. Proposition qui a été validé par les élus locaux. La question de faire participer les habitants ne s'est pas posée.

Est-ce qu'il y a eu des retours auprès des citoyens mais aussi auprès des élus après la Rando SCoT ?

Les élus locaux sur le terrain

La réunion du 19 juin a marqué le lancement des SCoT des Pays Sologne Val Sud, Forêt d'Orléans-Val de Loire et Loire Beauce. Le Schéma de Cohérence Territorial (dit SCoT) est un outil de planification territoriale.

Le Pays Sologne Val Sud a organisé vendredi 12 septembre une Rando SCoT dans les villages du pays, dont l'objectif était de favoriser, sur un mode convivial, les échanges d'expériences intéressantes ou exemplaires du territoire, sur le thème de l'aménagement et du développement durable.

David Chabot, urbaniste qui assure la direction du



Les élus réunis salle de la Maugerie.

projet global, a présenté le programme de la journée aux 25 élus des communes du Pays présents, réunis salle de La Maugerie. Ensuite un bus a transporté les élus sur le terrain, dans les villages du Pays, pour qu'ils observent les différents sites et thématiques pouvant illustrer le contenu d'un SCoT. Cette rando Scot est une découverte du territoire et de son patrimoine, cela amène de la cohésion à la réflexion.

Avez-vous jugé réussi la Rando SCoT ? Et comment mesurer vous cette réussite ?

Oui mais impossible à mesurer. Retours positifs des élus ayant participer à la Rando SCoT.

Quelle(s) améliorations auriez-vous apporté à la "Rando SCoT" ?

Il aurait fallu mieux définir les intervenants et bien caler les thématiques abordées.

Annexe 7 : Résumé interview par mail avec l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole

La démarche d'élaboration du SCoT du Grand Clermont a retenu l'attention car elle fait intervenir un outil créé spécifiquement dans le but de favoriser la concertation entre élus, le jeu de carte. C'est pourquoi nous avons contacté l'agence d'urbanisme et de développement de Clermont Métropole.

C'est dans le cadre de l'élaboration du SCoT, de 2006 à 2010, que la participation citoyenne a été mise en place. Cette concertation obligatoire a été engagée dans un premier temps pour fournir une information claire sur le projet du SCoT tout au long de son élaboration mais aussi dans le but de viser un large public. Le public comprenant les élus (délégués du SEPAC, conseillers communautaires et maires), PPA, Codev et les habitants pouvait exprimer leurs attentes, idées et points de vue et ainsi apporter leur contribution à la réflexion du Grand Clermont. Selon le public, la nature et les objectifs de la concertation étaient différents.

	Institutionnels	Grand public	Elus
Nature de la concertation	Information Recueil d'avis Co-construction	Information Recueil d'avis	Communication
Objectif de la concertation	Mobilisation	Transparence Visibilité	Visibilité

Figure 1 : Nature et objectifs de la concertation selon le public

La concertation lancée en juin 2006 a permis d'échanger avec plus d'une centaine de participants sur trois thèmes prioritaires : « développement économique et fonctions métropolitaines », « cadre de vie et qualité du territoire » et « solidarité et cohésion sociale »

La méthodologie de participation citoyenne respecte trois points : Informer ; Recueillir des avis ; Co-construire. Tout au long du processus d'élaboration du SCoT, nous retrouvons des outils mis en place pour respecter ces trois points. De plus, le comité de pilotage du SCoT a fait appel à un prestataire privé (Agence d'urbanisme Clermont Métropole) qui accompagnait l'ensemble de la démarche, de la finalisation d'une stratégie de concertation / communication à la réalisation de supports et actions d'animations.

La phase en amont du SCoT a permis d'envisager quatre missions pour fixer les étapes importantes de l'élaboration du SCoT mais aussi rencontrer les acteurs du territoire, les sensibiliser et déterminer les outils pertinents selon le public et les objectifs.

Ces missions consistent en :

- Accompagnement à la mise au point de la stratégie de concertation / communication
- Elaboration des supports adéquats
- Animation de temps d'échanges

- Analyse et synthèse des avis recueillis

C'est aussi durant cette phase qu'une enquête a été réalisée afin de mieux comprendre le vécu des acteurs sur le dernier schéma directeur de 1995 et la charte de pays. Ainsi à travers une enquête qualitative envoyée aux maires, conseillers communautaires et PPA, un voyage d'étude sur le SCoT de Chambéry à destination des élus du Comité de Pilotage du SCoT et une vingtaine de réunions décentralisées regroupant EPCI, PPA et Codev, leurs préoccupations vis-à-vis du SCoT ont pu être entendues, comprises et la concertation et la co-construction du SCoT a pu être amorcer.

Le diagnostic est le résultat d'une large concertation où plus de 400 personnes (élus, techniciens, membres associatifs) ont participé à 14 ateliers thématiques et 3 commissions d'élus. Pour faciliter les échanges entre participants lors des commissions, l'agence d'urbanisme a mis en place une méthode originale inspirée d'un outil existant et développé par l'équipe de recherche d'AgroParisTech ENGREF de Clermont-Ferrand : le "jeu de carte". Ce jeu a aussi pour objectif de "produire une synthèse problématisant les enjeux du territoire suivant un processus de co-construction" (S.Loudiyi, 2008)

Fonctionnement : (source : d'après l'interview écrit avec la directrice d'étude au sein de l'agence d'urbanisme et de développement de Clermont Métropole)

- « Les cartes « Etat des lieux », « positionnement politique » et « démarche en cours » ont synthétisé le contenu des 25 livrets de diagnostics thématiques, réalisés préalablement en partenariat avec les groupes techniques thématiques.
- Avant chaque séance d'une commission thématique, les livrets diagnostiques et un jeu de cartes relevant de la séance est transmis à chaque participant afin qu'il en prenne connaissance.
- En séance, un seul jeu de cartes est distribué aux participants, chaque joueur reçoit une ou plusieurs cartes, de façon aléatoire. Les débats sont initiés par les joueurs détenteurs des cartes prioritaires (une pastille rouge indiquait les cartes prioritaires). Chaque participant doit évoquer le contenu de chacune de ses cartes au fur et à mesure des débats. Après avoir porté dans un premier temps, le message de sa carte, chaque participant peut faire part dans un second temps de ses propres convictions ou de sa connaissance de la problématique. »

Les retours de cette méthode sont positifs puisqu'elle a permis d'avoir une participation active et régulée de chaque élu présent tout en favorisant un enrichissement mutuel. Ainsi cette méthode du jeu de carte a été poursuivie sur tous les temps de concertation et auprès de tous les publics.

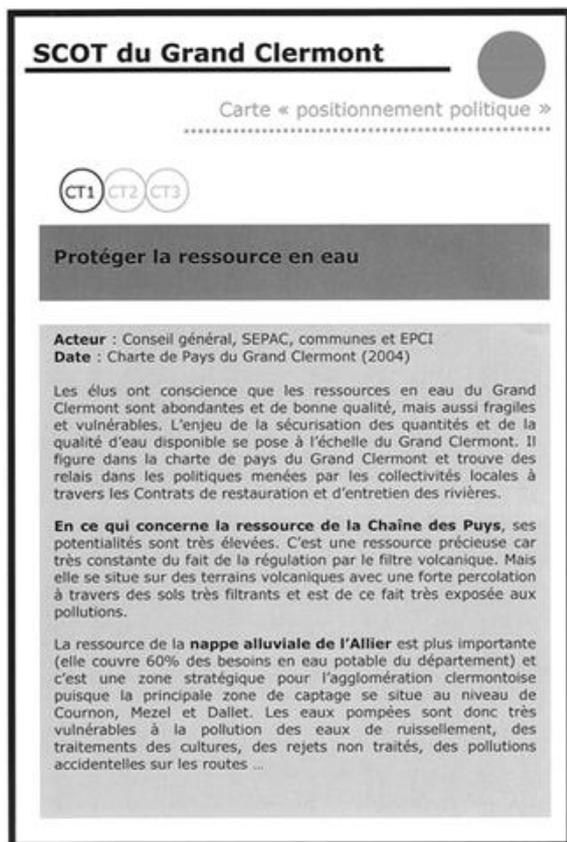


Figure 2 & 3 : Deux modèles de « cartes de jeu » distribuées. Carte « positionnement politique » Protéger la ressource en eau & carte « état des lieux » Protection et valorisation des milieux et ressources naturels.

Pour la phase du PADD, les séminaires proposés aux élus du Grand Clermont étaient animés par un prospectiviste. Ces derniers ont associé de nombreuses personnes ressources issues d'organismes différents (Université, société immobilière, banque, entreprises locales...). Un voyage d'étude pour les élus du Comité de pilotage a aussi eu lieu sur le SCoT de Rennes.

Contrairement au PADD, la phase du DOG a fait intervenir un public en rapport avec les ateliers thématiques. Par exemple il y a eu un groupe de travail avec la Chambre d'agriculture et les filières agricoles dans le but d'étudier les possibilités de protection stricte de certaines terres agricoles. Il y a aussi eu plusieurs concertations avec les EPCI dont des ateliers cartographiques qui permettaient de recueillir les avis et mettre en regard les zones où s'appliqueraient les grandes intentions du DOG.

Enfin, une phase évaluation environnementale a été constituée pour réduire les impacts du projet du SCoT sur l'environnement.

En aval du SCoT, des ateliers de mise en œuvre du SCoT ou AMOS ont été proposés à un peu plus de 200 acteurs (élus, institutionnels, société civile) pour définir des actions et pratiques à mettre en place pour opérer les changements venant du SCoT. Cette concertation

est intéressante puisqu'elle permet d'intégrer le public associé jusqu'au bout, de la création à la pratique.

La communication a été faite tout au long de l'élaboration grâce à différents outils (site internet, presse, réunion publiques) donnant la possibilité au citoyen de donner son avis. Suite aux phases de consultation (2 arrêts) des modifications ont été apportées au SCoT.

Interview par mail avec la structure porteuse du SCoT de Clermont Métropole

- D'où provient votre initiative de participation citoyenne ?

[Concertation mise en place durant l'élaboration du SCoT du Grand Clermont \(2006-2010\)](#)

- Quel objectif aviez-vous à l'esprit avant de mettre en place la participation ?

Concertation obligatoire engagée dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Grand Clermont avec pour objectifs de :

- Fournir une information claire sur le projet de SCOT tout au long de son élaboration
- Viser un large public comprenant :
 - Élus (délégués du SEPAC, conseillers communautaires et maires)
 - Personnes publiques associées
 - Acteurs de la société civile notamment le Conseil de Développement
 - Habitants du Pays du Grand Clermont
- Permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue, en organisant le recueil des avis de ceux qui souhaitent apporter leur contribution à la réflexion sur le devenir du Grand Clermont et à l'élaboration du SCOT.

6. Méthodologie de votre démarche :

- Avez-vous établi une méthode pour guider votre démarche ?
- Si oui, quelle méthode aviez-vous établie ?

Informer :

- Dossier synthétisant pour le grand public les principaux documents disponibles à chaque phase d'élaboration du SCOT (Diagnostic / Projet d'Aménagement et de développement durable / Document d'orientations générales) tenu à la disposition du public au Siège du Grand Clermont et aux sièges des EPCI et des communes.
- Lettre du SCOT diffusée, à partir de 2006, aux élus (Délégués du GC, Conseillers Communautaires et Maires), aux personnes publiques associées et au Conseil de Développement pour qu'ils puissent servir de relais d'information auprès de la population et des associations locales.

- Site Internet ouvert au public sera mis en place, dans le courant de l'année 2006.

Recueillir des avis :

- Observations ou contributions du public durant chacune des phases d'élaboration du SCOT (Diagnostic / Projet d'Aménagement et de développement durable / Document d'orientations générales) en les consignand dans un registre de concertation ouvert à cet effet aux Sièges du Grand Clermont, des EPCI et des communes ou en les adressant par écrit (courrier ou courriel).
- Recueils d'avis analysés et exploités, avec bilan formalisé et présenté à chacune des phases d'élaboration du SCOT (Diagnostic/PADD/Document d'orientations générales).
- Enquête publique, telle que prévu par le Code de l'Urbanisme afin de permettre à l'ensemble des habitants et des acteurs, d'exprimer auprès d'une Commission d'enquête ad hoc son point de vue sur le projet de SCOT, avant son approbation par le Comité Syndical.

Co-construire :

- Réunions techniques nécessaires à l'élaboration des pièces constitutives du SCOT.
- Temps spécifiques d'échanges avec les EPCI voisins seront organisés, notamment en vue d'une coordination avec les SCOT périphériques.
- Avez-vous fait appel à des acteurs externes pour vous aider ? Par exemple, des sociétés privées pour établir votre méthode ? ou pour élaborer des outils utilisés ensuite ?

Recours à un prestataire privé pour accompagner l'ensemble de la démarche d'élaboration du SCOT : finalisation d'une stratégie de concertation / communication, réalisation de supports et actions d'animation.

1. Méthode préalable à la mise en pratique de la PC7

- Avez-vous établi et expliqué aux participants les objectifs de la participation et la prise en compte de leurs recommandations ? Si oui, par quel moyen (réunion, charte, règlement) ?
- *FORME* : Quels moyens de communication avez-vous utilisés avant débiter la concertation, pour toucher au maximum le public (presse, réseaux sociaux, affiches, newsletters, flyer, vidéo, site internet, réunion) ?
- *FOND* : Pouvez-vous nous expliquer les choix de ses moyens de communication ? -

Quatre missions ont été envisagées :

1. Accompagnement à la mise au point de la stratégie de concertation / communication

- Grandes étapes de concertation / communication en fonction du calendrier d'élaboration du SCOT et des supports ou animations liées à chaque étape.
- Calendrier de concertation / communication jusqu'à l'approbation du SCOT et conditions de mise en œuvre (aspect organisationnel).
- Niveau de participation et d'implication des élus du comité de pilotage et du Bureau du SEPAC.
- Charte graphique propre à la démarche SCoT et déclinaison selon les supports.

2. Elaboration des supports adéquats

- Lettre du SCOT : communication régulière sur l'état d'avancement du dossier auprès des élus, des personnes publiques associées et du Conseil de Développement.
- Site Internet du SCoT visant deux types de cibles : grand public et élus et partenaires associés, en accès restreint.
- Dossiers soumis au public et registres de concertation

Concernant chacun de ces outils, le bureau d'études a eu pour missions :

- Mise en œuvre de ligne graphique du SCOT au sein des différents supports
- Elaboration des supports (identification des sujets sur lesquels concerter, rédaction des différents contenus)
- Conception et fabrication des supports (impression, façonnage) et mise en place des opérations de communication (conditionnement, livraison, routage et distribution)
- Plan de communication visant la presse locale afin que l'élaboration du SCOT soit bien suivie par les médias : parution régulière d'articles de fond, conférence de presse, interviews d'élus à la télévision ou à la radio
- Supports spécifiques pour l'enquête publique, outre ceux prévus par la délibération : panneaux d'exposition, présentation sur ordinateur, film... Concernant l'enquête publique, le bureau d'études aura en charge l'élaboration des supports (identification des sujets sur lesquels concerter, rédaction des différents contenus et réalisation de la maquette des supports).

3. Animation de temps d'échanges

- Animation de temps d'échanges avec les élus (délégués, conseillers communautaires et maires), les élus ou représentants des structures publiques associées, le Conseil de Développement et les élus des EPCI voisins.
- Rencontre avec les habitants en particulier présence à la Foire de Cournon

4. Analyse et synthèse des avis recueillis

- Analyse et synthèse des avis recueillis sur les registres de concertation ou lors des réunions d'échanges avec les acteurs.

- Rédaction d'un bilan formalisé présenté au Bureau et en Comité Syndical, et tenu à la disposition du Public.

Public visé :

- Avez-vous ciblé un public particulier ?
 - Si oui, avec quels critères : Catégorie Socioprofessionnelle, âge, lieu de résidence, lieu d'exercice de leur activité professionnelle, des minorités, autres...
- En fonction du public visé, quels outils de sensibilisation avez-vous mis en place ? Ont-ils été ajustés au public ? Comment ?
 - Sinon, pourquoi ?
- Institutionnels : information + recueil d'avis + co-construction à MOBILISER
- Grand public : information + recueil d'avis à TRANSPARENCE & VISIBILITE
- Elus : communication à VISIBILITE

2. Mise en pratique sur le terrain

- Avez-vous utilisé les relais existants sur le territoire pour toucher un public plus large ?
- Est-ce que les thèmes évoqués pendant la participation ont évolués ? Si oui, comment ?
- Quels outils avez-vous utilisés ?
 - Outils physiques (ateliers...)
 - Outils numériques : site web, plateforme ?

La concertation a été lancée à l'occasion d'une rencontre SCOT, le 22 juin 2006, qui a réuni plus d'une centaine de participants afin de découvrir cette démarche SCOT et échanger sur 3 thèmes prioritaires : « développement économique et fonctions métropolitaines », « cadre de vie et qualité du territoire » et « solidarité et cohésion sociale », qui ont préfiguré les commissions du diagnostic.

La phase amont du SCOT

Située en amont de la démarche d'élaboration du SCOT, la phase enquête des acteurs a permis de mieux comprendre le vécu des acteurs sur le schéma directeur de 1995 et la charte de pays, comprendre leurs préoccupations vis-à-vis du SCOT et amorcer la concertation et la co-construction du SCOT.

Elle s'est déroulée en 3 temps :

- Une enquête qualitative, qui a permis de recueillir les attentes de 69 Maires sur les 106 interrogés, de 97 conseillers communautaires sur les 315 interrogés, de 8 Personnes Publiques Associées sur les 10 interrogées et du Conseil de développement (sous la forme d'une réponse collégiale) ;

- Un voyage d'étude sur le SCOT de Chambéry les 5 et 6 décembre 2006, à destination des élus du Comité de Pilotage du SCOT
- Une vingtaine de réunions décentralisées en juin/juillet et septembre/novembre 2006 à destination des EPCI du Grand Clermont, des personnes publiques associées et du Conseil de développement. Chaque réunion SEPAC/interlocuteur était conduite à partir d'un guide d'entretien spécifique à l'interlocuteur, ciblé sur ses compétences et sur ses enjeux au sein du SCOT du Grand Clermont.

Cette phase s'est clôturée par une rencontre SCOT, le 13 janvier 2007, rassemblant plus d'une centaine de participants, à l'occasion de laquelle ont été présentés le Bilan du schéma directeur (bilan de l'urbanisation de 1995 à 2000) et le bilan de l'attente des acteurs.

La phase diagnostic

Le diagnostic est le produit d'une large concertation. Ainsi, plus de 400 personnes (élus, techniciens, membres associatifs) ont participé à 14 ateliers thématiques et 3 commissions d'élus bâties sur les trois volets du développement durable (C1-Cadre de vie et qualité du territoire, C2-Développement économique et fonctions métropolitaines C3-Solidarité et cohésion sociale).

25 livrets de diagnostics thématiques ont été rédigés, en partenariat avec les groupes techniques thématiques et proposés aux élus des EPCI, ainsi qu'à ceux des collectivités et structures associées (personnes publiques associées). Cet important travail a permis d'analyser en profondeur les sujets relevant du SCOT (habitat, mixité sociale, transports et déplacements, équipements et services et de leur accessibilité, développement économique, espaces naturels et agricoles, santé, culture, environnement...) et d'identifier collectivement les enjeux du Grand Clermont.

Afin d'améliorer la gouvernance et faciliter les échanges entre participants aux commissions d'élus, l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole a mis au point, à l'occasion du diagnostic, une méthode originale basée sur un jeu de cartes. Des cartes « Etat des lieux », « positionnement politique » et « démarche en cours » ont synthétisé le contenu des 25 livrets. Avant chaque séance d'une commission thématique, les livrets diagnostiques et un jeu de cartes relevant de la séance étaient transmis à chaque participant afin qu'il en prenne connaissance. En séance, un seul jeu de cartes était distribué aux participants, chaque joueur recevant une ou plusieurs cartes, de façon aléatoire. Les débats étaient initiés par les joueurs détenteurs des cartes prioritaires (une pastille rouge indiquait les cartes prioritaires). Chaque participant devait évoquer le contenu de chacune de ses cartes au fur et à mesure des débats.

Après avoir porté dans un premier temps, le message de sa carte, chaque participant pouvait faire part dans un second temps de ses propres convictions ou de sa connaissance de la problématique.

Cette méthode a permis d'améliorer la concertation sur les caractéristiques du territoire et sur les enjeux que le Grand Clermont devait relever, notamment grâce à :

- Une prise de connaissance des principaux éléments diagnostiques dans un temps restreint et de façon didactique ;
- Un enrichissement mutuel sur la base des contributions personnelles des élus apportées en séance ;
- Une participation active de chaque élu présent à partir d'un support, qui conduit à une circulation de la parole équitable et à des échanges facilités.

Fort du succès de cette méthode, le Grand Clermont l'a poursuivie sur tous les temps de concertation (démarche prospective, PADD, DOG, Ateliers de mise en œuvre du SCOT) et auprès de tous les publics (rencontres SCOT, réunions publiques, ...).

Chacune des trois commissions a fait l'objet d'une réunion de lancement avec l'éclairage d'un expert, de séances d'approfondissement sur la base des livrets diagnostiques et d'une réunion de synthèse afin d'identifier les enjeux transversaux.

A partir des débats issus de trois thèmes des commissions, il a été dégagé, thème par thème, les éléments d'état des lieux, de positionnements politiques et de démarches ou projets en cours qui fondaient les principaux enjeux du territoire : 60 ont été dégagés parmi lesquels 15 ont été jugés prioritaires. La rédaction du diagnostic du SCOT a porté sur deux documents :

- Le diagnostic thématique qui constitue une synthèse des livrets diagnostiques examinés en commissions thématiques : il s'agit d'un document illustré d'environ 70 pages présentant 14 thèmes d'études en articulation directe avec les conclusions des trois commissions (atouts, faiblesses et enjeux) ;
- Le diagnostic problématisé : il s'agit d'une analyse croisée et transversale des éléments diagnostiques recueillis pour le SCOT qui met l'accent sur les forces et les faiblesses spécifiques du Grand Clermont déterminantes pour son avenir.

Cette phase s'est clôturée par une rencontre SCOT, le 9 février 2008, qui a réuni plus d'une centaine d'élus et d'acteurs du Grand Clermont, pour une présentation du panorama des forces, des faiblesses et des enjeux du territoire.

La phase du PADD

Afin de bâtir un projet de territoire à la fois dynamique, partagé mais aussi prospectif, quatre séminaires de travail ont été proposés aux élus du Grand Clermont :

- séminaire 1 sur l'ouverture vers l'extérieur : le 9 janvier 2008
- séminaire 2 sur les fonctions métropolitaines et l'image : le 10 janvier 2008
- séminaire 3 sur la multipolarité : le 15 janvier 2008
- séminaire 4 sur l'innovation et l'économie de la connaissance : le 30 janvier 2008

Animés par un prospectiviste, Joseph LUSTEAU (Diagonart), ces séminaires avaient pour objet d'approfondir les enjeux et les premiers positionnements politiques issus de la phase diagnostique, de finaliser l'ambition pour le Grand Clermont à 15 ans, d'identifier les leviers sur lesquels agir pour y parvenir ainsi que les changements de comportements à opérer.

Ces séminaires ont associés un nombre important de personnes ressources issues d'organismes tels que le CEPA, l'ADEME, l'ADIL, une société immobilière, Auvergne Habitat, l'ANEF, la Side Michelin, les Universités, le biopôle, l'ADASEA, la technopole Clermont Auvergne, la Banque de France, les CCI, des entreprises locales, le centre de recherche en nutrition humaine, l'ASM, le Transfo, le Zénith d'Auvergne, Sauve qui peut le Court métrage, Vulcania, le CRDTA, l'Office de Tourisme de Clermont, l'ADIMAC, l'ARDE, la SNCF...

Les échanges de ces séminaires ont été transcrits sous la forme de verbatim et ont été analysés par le Comité de pilotage du SCOT (cf. Annexe 1).

Un voyage d'étude sur le SCOT de Rennes, à destination des élus du Comité de pilotage du SCOT, le 25 janvier 2008, est venu étayer ces réflexions prospectives.

Afin de poursuivre l'esprit partenarial qui avait prévalu lors du diagnostic, des groupes techniques du SCOT se sont tenus les :

- Ville des proximités : mardi 3 juin 2008, jeudi 26 juin 2008 et jeudi 10 juillet 2008 ;
- Innovation et économie de la connaissance : mercredi 30 janvier 2008, mardi 20 mai 2008 et mardi 17 juin 2008 ;
- Fonctions métropolitaines et image du Grand Clermont : mardi 27 mai 2008 et jeudi 12 juin 2008 ;
- Ouverture vers l'extérieur du territoire du Grand Clermont : jeudi 29 mai 2008 et mardi 24 juin 2008.

Ils avaient pour objet de recueillir les avis et propositions sur le projet politique qui avait émergé à l'occasion des 4 séminaires de travail.

Cette phase a été ponctuée par une rencontre SCOT, le 13 septembre 2008, dans le cadre de la Foire Internationale Clermont Cournon où près de 150 personnes ont été invitées à débattre dans le cadre de 4 ateliers « créons la ville de proximités », « perpétuons notre tradition d'innovation », « démarquons-nous, soyons visibles, » et « coopérons avec l'ensemble, soyons visible ». La rencontre s'est achevée sur une table ronde « Regards de l'Auvergne et de Rhône-Alpes sur le Grand Clermont et sur ses ambitions » qui a réuni le Préfet d'Auvergne, Dominique SCHMITT, le Président du SMAD des Combrailles, Alain ESCURE, le vice-Président du Conseil général, Maurice MESTRE, le vice-Président du Conseil régional, Jean-Michel GUERRE, le vice-Président du SCOT sud Loire et Président de l'Agence d'urbanisme de St Etienne, Pascal GARRIDO, et le vice-Président du SCOT du Grand Lyon, Raymond TERRACHER.

Une réunion avec la DDE a été organisée le 12 mai afin de recueillir les avis de l'ensemble des services de l'Etat sur le PADD.

Des réunions de concertation ont été menées au sein des EPCI pour présenter le projet de PADD en janvier 2009.

- 5 février 2009 à Riom Communauté
- 9 février 2009 à Allier Comté Communauté
- 16 février 2009 à Volvic Sources et Volcans

Pour chacune de ces réunions, a été rédigé un document pédagogique faisant état des principales caractéristiques du Grand Clermont issues du diagnostic, ainsi que des objectifs du PADD.

La phase du DOG

Dans la poursuite de la démarche de concertation, une série de groupes techniques s'est tenue les :

- 16/12/2008 sur l'Organisation multipolaire du territoire ;
- 16/12/2008 sur l'habitat ;
- 18/12/2008 sur le patrimoine /paysage ;
- 18/12/2008 sur le développement économique ;
- 20/01/2009 sur le commerce ;
- 03/02/2009 sur les ZAE et habitat (avec les EPCI) ;
- 03/02/2009 sur le tourisme ;
- 05/02/2009 sur l'agriculture ;
- 30/04/2009 sur la qualité urbaine ;
- 07/07/2009 sur l'habitat (avec les EPCI) ;
- 21/07/2009 sur l'habitat (avec Clermont Communauté et Conseil général).

L'objet de ces réunions était de poursuivre la réflexion et de recueillir les premières propositions des membres des groupes techniques en termes de contenu du Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT.

Des instances de travail se sont mises en place pour approfondir la réflexion de certains sujets :

- Un groupe de travail avec les constructeurs et lotisseurs du Grand Clermont, organisé à l'initiative de la Chambre Régionale des professionnels de l'Immobilier (CRPI) a permis de faire le point sur le contenu du DOG en matière d'habitat, et surtout, d'aboutir à de véritables échanges sur la prise en compte des enjeux liés au marché de la construction neuve. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises, le 5 février, le 9 mars et le 21 avril 2009 ;
- Un groupe de travail avec la Chambre d'agriculture et les filières agricoles afin d'étudier les possibilités de protection stricte de certaines terres agricoles en présence des filières maraîchères, des éleveurs ovins et bovins de la Chaîne de Puys, de la fédération viticoles, du Conseil général et du Conseil régional. Ces groupes de travail se sont réunis 6 fois (2 réunions par filières : le 7 et le 21 janvier 2009 pour le

maraichage, le 8 avril et le 5 mai 2009 pour les éleveurs de la Chaîne des Puys et le 28 avril et le 12 mai pour la viticulture) ;

- Un groupe de travail sur l'urbanisme commercial, composé des deux CCI Clermont/Issoire et Riom et de la CRCIA qui a permis d'alimenter la réflexion du DOG, notamment par une analyse des pôles commerciaux en fonction de leur niveau de rayonnement. Ce groupe de travail s'est réuni à 8 reprises environ entre 2009 et 2010.

Une concertation avec les EPCI a été organisée spécifiquement sur le DOG :

- Le 7 septembre 2009 pour les Cheires et Volvic – Sources et Volcans ;
- Le 24 septembre 2009 pour Billom St-Dier, Mur-ès-Allier, Limagne d'Ennezat et Vallée du Jauron ;
- Le 29 septembre 2009 pour Gergovie – Val d'Allier, Allier-Comté ;
- Le 9 octobre 2009 pour Clermont Communauté et Riom Communauté

Il s'agissait de faire un point d'information sur le DOG par un élu de la Commission SCOT, le plus souvent extérieur au territoire, et de recueillir les attentes et remarques des élus des différents territoires sur le projet de DOG.

Pour chacune de ces réunions, a été rédigé un document pédagogique faisant état des objectifs du PADD, ainsi que des orientations du DOG.

Des ateliers cartographiques ont été proposés aux EPCI à l'automne 2009 afin de recueillir les avis sur les cartographies du DOG et mettre en regard, d'une part, les zonages des PLU ou les servitudes applicables sur le terrain et, d'autres part, les grandes intentions du DOG :

- 17 septembre 2009 pour Riom Communauté ;
- 17 septembre 2009 pour Mur-es-Allier ;
- 18 septembre 2009 pour les Cheires ;
- 18 septembre 2009 pour Gergovie Val d'Allier ;
- 25 septembre 2009 pour Clermont Communauté ;
- 25 septembre 2009 pour Châtel-Guyon ;
- 2 octobre 2009 pour Clermont-Ferrand
- 2 octobre 2009 pour Allier Comté Communauté ;
- 2 octobre 2009 pour la Vallée du Jauron ;
- 5 octobre pour Volvic Sources et Volcans ;
- 7 octobre 2009 pour Billom Saint Dier ;
- 13 octobre pour Limagne d'Ennezat.

La phase évaluation environnementale du SCOT

Un groupe de suivi de la démarche d'évaluation environnementale a été constitué afin d'arrêter collectivement une méthodologie et de faire des propositions d'évolution des documents suite aux premières évaluations du PADD et du DOG, de façon à réduire les

impacts du projet de SCOT sur l'environnement. Cette instance a été réunie à 7 reprises environ entre 2008 et 2010 :

- 04/11/2008
- 11/12/2008
- 27/01/2009
- 09/06/2009
- 06/07/2009
- 10/09/2009
- 12/03/2010

Par ailleurs, un groupe de suivi technique de l'étude d'impact des quatre grandes infrastructures sur le développement urbain puis de l'étude de modélisation des infrastructures routières du Grand Clermont réunissant l'Etat, le Conseil général, Clermont communauté et l'ex- DIREN. Cette instance s'est réunie à 5 reprises environ.

Enfin, un groupe de travail sur les continuités écologiques a permis d'esquisser une trame verte et bleue à partir des travaux existants (expertises des PNR, Plan vert, Plan biodiversité du Conseil régional...), en présence d'experts et d'associations environnementales. Ce groupe de travail s'est réuni 2 fois, le 10 septembre pour l'ensemble du groupe et le 24 septembre 2009 pour une réunion spécifique avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Phase aval du SCOT

Des Ateliers ont été proposés pour réfléchir aux modalités de mise en œuvre du SCOT (AMOS) :

- 26 mai 2009 sur « Un Grand Clermont ouvert sur les autres »
- 26 mai 2009 sur « Un Grand Clermont plus économe »
- 4 juin 2009 sur « Un Grand Clermont plus performant »
- 5 juin 2009 sur « Un Grand Clermont plus juste ».

Ces séances de « remues méninges » ont rassemblé un peu plus de 200 acteurs (élus, institutionnels, société civile) pour confronter le contenu du SCOT aux réalités des territoires, imaginer des actions et pratiques nouvelles pour opérer les changements à opérer et enfin stimuler l'émulation collective du plus grand nombre d'acteurs pour faire émerger une culture et une vision partagée qui dépassent les logiques individuelles.

3. Analyse des résultats de la participation citoyenne

- Quels facteurs comptiez-vous prendre en compte/regarder pour juger de l'efficacité de votre participation ? Finalement, quels facteurs ont véritablement retenus votre attention ?
- Considérez-vous que votre participation fût une réussite ? Pourquoi ?
- Si vous deviez changer quelque chose, que changeriez-vous ?

Focus sur la concertation grand public

Le SCOT a fait l'objet d'une présentation à la Foire internationale Clermont Cournon du 6 au 15 septembre 2007 qui attire chaque année plus de 200 000 personnes.

Une communication décalée a été recherchée pour susciter l'intérêt des visiteurs, engager le dialogue sur le SCOT et recueillir les avis, aux moyens de livrets et de panneaux d'informations sur le SCOT, d'un accès wifi au site Internet du Grand Clermont, de projection de diaporama sur le diagnostic et PADD, des registres de concertation et d'animations déambulatoires.

Par ailleurs, les Grand Clermontois ont été invités à prendre la parole à l'occasion de deux séries de réunions publiques organisées les :

- 15 janvier à Chappes et 22 janvier 2009 à Veyre-Monton qui ont rassemblé environ 500 personnes
- 11 septembre à Pont-du-Château, 1er octobre à Clermont-Ferrand et 2 octobre 2009 à Romagnat qui ont rassemblé plusieurs centaines de personnes.

Un dispositif reposant sur des annonces et relations presse, ainsi qu'un affichage au siège des 10 EPCI et des 108 communes du Grand Clermont a été mis en place pour relayer le plus largement l'information. Chaque réunion publique se déroulait de la façon suivante :

- Projection d'un micro-trottoir réalisé dans le cadre du SCOT ;
- Présentation des enjeux du Grand Clermont et des orientations du SCOT ;
- Débat dans le cadre de deux ateliers « un territoire plus juste et plus économe » et « un territoire plus innovant et plus ouvert sur les autres »
- Synthèse des propositions, par des citoyens ou des élus
- Distribution à chaque participant d'une feuille « vos propositions » et mise à disposition de registres de concertation.

Une réunion publique a été organisée à Aydat le 22 avril 2009, conjointement avec le PNR des Volcans d'Auvergne pour échanger sur les enjeux du territoire de recoupement et les projets de charte et de SCOT.

Un site Internet www.legrandclermont.com a été ouvert en septembre 2008, pendant la foire de Clermont Cournon. Une rubrique présente de manière générale la démarche d'élaboration du SCOT (définition objectifs, contenu, état d'avancement) et permet aux habitants de donner leur avis en ligne. Auparavant, les informations relatives au SCOT étaient consultables sur le site internet de l'Agence d'Urbanisme.

Par ailleurs, des informations sur le SCOT ont été régulièrement relayées par d'autres sites Internet, dans les bulletins d'informations des communes ou des EPCI du Grand Clermont ou encore des Parcs Naturels Régionaux du Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne.

De nombreux articles de presse ont accompagné le déroulement de la démarche dans la Montagne, Info Magazine, Modergnat, Objectif Massif central, l'Auvergne agricole, le Paysan d'Auvergne, Cyberbougnot...

Tout au long de la procédure, le Grand Clermont a été sollicité pour présenter et débattre de l'élaboration du SCOT devant diverses organisations de la société civile comme l'Ordre des architectes d'Auvergne le 23 mai 2007, le Syndicat Régional des « Cadres et Dirigeants Commerciaux de France » le 21 septembre 2009 et le syndicat des carriers le 10 octobre 2008...

4. Moyens mis en place (humains, financiers)

- Quels moyens humains et financiers avez-vous déployés pendant le processus de concertation ? Pouvez-vous préciser les moyens déployés à chaque phase (amont, pendant, après concertation) ?

50 000 € pour le marché de prestation.

2. Répercussions de la participation

- Quelles modifications avez-vous apportées au projet du SCOT grâce à cette participation ? Avez-vous des exemples ? Sinon, y-a-t-il eu des répercussions dans votre réflexion au-delà du SCOT ?

Modifications du documents suite aux phases de consultation (2 arrêts) et enquête publique.

Annexe 8 : Interview avec la structure porteuse du SCoT d'Orléans Métropole

D'où provient votre initiative de participation citoyenne ? Quel objectif aviez-vous à l'esprit avant de mettre en place la participation ?

La participation citoyenne est obligatoire dans l'élaboration d'un SCoT mais l'agglomération voulait aller plus loin. Elle voulait faire de la co-construction pour écrire le SCoT ensemble, c'était une volonté politique. Le but était de toucher un maximum de personnes. L'idée d'écrire le SCoT ensemble.

Aviez-vous établi une méthode pour guider votre démarche ? Si oui, quelle méthode aviez-vous établie ?

Pas de démarche préétablie. Ils ont mis en place 3 collèges : un collège avec le conseil de développement, un collège avec le grand public (panel citoyen) et un collège avec les personnes qui ont répondu au sondage. Les élus ont participé mais comme ils n'ont pas réalisé de compte-rendu spécifique, ils n'ont pas eu l'appellation de collège. Les élus ont été très présents durant la concertation SCoT (signaient les invitations / participaient aux réunions ...)

Avez-vous fait appel à des acteurs externes pour vous aider ? Par exemple, des sociétés privées pour établir votre méthode ? ou pour élaborer des outils utilisés ensuite ?

Ils ont fait appel à un vidéaste pour les comptes rendus afin d'être plus objectif sur les rendus notamment vis à vis des citoyens.

Avez-vous établi et expliqué aux participants les objectifs de la participation et la prise en compte de leurs recommandations ? Si oui, par quel moyen (réunion, charte, règlement) ?

Ils n'ont pas fait de charte ou de règlement pour expliquer le but de la co-construction et la prise en compte de leurs avis. Ils ont expliqué lors de la première réunion publique comment ça allait se passer, ce qu'ils attendaient des citoyens (c'est-à-dire travailler ensemble sur la révision du SCoT) et également sur ce qu'était le SCoT.

Quels moyens de communication avez-vous utilisés avant débiter la concertation, pour toucher au maximum le public (presse, réseaux sociaux, affiches, newsletters, flyer, vidéo, site internet, réunion) ?

Newsletter, paru dans la presse, affiche flyers, vidéos du président (SCOT, ce que sont les différents doc d'urbanisme), Facebook, conférence de presse.

Pouvez-vous nous expliquer les choix de ses moyens de communication ? - important pour voir la pédagogie ou la simple publicité

Utiliser tous les moyens de communication pour toucher le maximum de personne.

Avez-vous ciblé un public particulier ?

Pas de ciblage. Ils voulaient toucher un maximum de personnes tout en veillant à une diversité. (Pour le sondage tirage sur les listes électorales au hasard, mais pas de ciblage précis)

Quels outils avez-vous utilisé pour faire participer les collègues ?

Atelier pour l'ensemble des trois collègues – Une réunion de présentation pour le panel + ateliers – Réunions publiques ou l'ensemble des collègues + élus + collègues/techniciens étaient conviés – Des séminaires par thèmes qui visaient des publics mais ouvert à tous sous inscriptions – des rencontres en communes (pour élus et citoyens)

Avez-vous utilisé les relais existants sur le territoire pour toucher un public plus large ?

Mise en pratique : relais existants, presse, les réseaux, conférence de presse dès que y avait une nouvelle étape du SCoT, utiliser le conseil de développement, France bleu Orléans et CD-SCoT, club des SCOT de la DREAL, campagne sur les bus.

Est-ce que les thèmes évoqués pendant la participation ont évolués ? Si oui, comment ? Quels outils avez-vous utilisés ?

La Loire rajoutée après. Les citoyens ont parfois soulevé des thèmes qui ne tenaient pas du SCoT (notamment la santé, l'agriculture).

Considérez-vous que votre participation fût une réussite ? Pourquoi ?

Participation réussite, plutôt oui, engouement qui s'est créé, les gens du panel sont revenus plusieurs fois mais pas jusqu'au bout. Remarques pertinentes et écoutées. Des thèmes ne rentrant pas dans le SCoT ont été regardés.

Si vous deviez changer quelque chose, que changeriez-vous ?

Modification qu'ils apporteraient s'ils devaient le refaire : refaire un groupe de travail pour relancer, les renouvellements de mandats ont fait perdre du temps, changement d'élu qui portait le SCoT, on aurait pu refaire une autre journée de réunion pour avoir plus de monde à la fin, faire une dernière réunion pour boucler le travail, relancer les citoyens, remotiver les collègues

Quels moyens humains et financiers avez-vous déployés pendant le processus de concertation ? Pouvez-vous préciser les moyens déployés à chaque phase (amont, pendant, après concertation) ?

Moyen humains mis en place : Animation interne 1 agent de l'agglo (en charge du Scot) + agence d'urbanisme 2 personnes à temps plein et demi + personnes de la direction et du service d'urbanisme + vidéaste.

Moyen financier : élevé avec les salles, beaucoup de temps. Presse, bus, ça se paye.

Annexe 9 : Exemple de grille d'analyse d'un SCoT

SCoT de la Métropole du Grand Paris

Caractéristiques	Outils mis en place	Singularité	Thèmes de prédilection des citoyens	Résultats	Estimation du degré de participation
SCoT de la Métropole du Grand Paris, 131 communes, 7.2 millions d'habitants Entre juin 2017 et automne 2020	<ul style="list-style-type: none"> → Bus du SCoT (2.500 p) → Forum → Lettre hebdomadaire → Atelier créatif → Réunion d'information 	<ul style="list-style-type: none"> Remarque en vidéo Carte géante du territoire Bus du SCoT 	Les transports, les espaces verts et la lutte contre le changement climatique	Une seule contribution sur le forum en ligne, 2.500 personnes touchées par le bus, en moyenne 50 personnes aux réunions publiques	Type 2 Consultation

Bibliographie

Tous les articles, livres, sites ont été consultés une ou plusieurs fois durant la période de mi-janvier à fin février.

→ Recherches scientifiques sur la participation citoyenne

- Milot, G. M. (2019). Les essentiels. Voiron, France : territorial-editions.fr.
- Arnstein, Sherry. 1969. « A Ladder of Citizen Participation », Journal of the American Institute of Planners, vol. 4, n° 35, p. 216-224.
- Bacqué, Marie-Hélène et Gauthier, Mario. 2011. « Participation, urbanisme et études urbaines », Participations, vol. 1, n° 1, p. 36-66.
- Fenker M, Gardesse C. Zetlaoui-Léger J., "La participation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : quels "leviers d'expérimentation" ?", in MERMET, L.; SALLES, D. (dir.), Environnement, la concertation approuvée, contestée, dépassée ? Éditions De Boeck, p. 209-231.
- Nez, Héloïse, 2011. « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : une enquête ethnographique à Paris », Sociologie, n° 4, p. 387-404.
- Sintomer, Yves. 2008. « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », Raisons politiques, vol. 3, n° 31, p. 115-133.
- Frédéric Gilli, 2018, « Participation : et si on changeait enfin les règles du jeu ? », Métropolitiques. <https://www.metropolitiques.eu/Participation-et-si-on-changeait-enfin-les-regles-du-jeu.html>
- Ville Ouverte, 2018, « Changer les règles de la participation : pour quoi ? », Métropolitiques, <https://www.metropolitiques.eu/Changer-les-regles-de-la-participation-pour-quoi.html>
- Julien Charles, 2016, La Participation en actes. Entreprise, ville, association, Paris, Desclée de Brouwer, « Solidarité et société ».
- Hamdouch, A., Nyseth, T., Demaziere, C., Førde, A., Serrano, J., & Aarsæther, N. (2016). Creative Approaches to Planning and Local Development: Insights from Small and Medium-Sized Towns in Europe (1re éd.). Abingdon, Royaume-Uni : Routledge.

→ Benchmarking des SCoT

SCoT de Tours métropole

- Aquavit. (2017). Tours : la métropole découvre la démocratie participative ! . Consulté à l'adresse <http://www.aquavit37.fr/bulletins/Aquavit2017-10.pdf>
- Ville de Tours. (s. d.). Conseils de quartier - Site officiel de la Ville de Tours. Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <https://www.tours.fr/action-municipale/377-conseils-de-quartier.htm>
- Tours Métropole Val De Loire. (2018, mai 11). Schémas directeurs (SMAT / SCOT). Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <https://tours-metropole.fr/schemas-directeurs-smat-scot>

SCoT de la Métropole du Grand Paris

- Métropole du Grand Paris. (s. d.). Dispositif. Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <https://www.metropolegrandparis.fr/scot/dispositif/>

SCoT de la Région d'Annemasse

- Annemasse Agglo. (s. d.). La révision du schéma de cohérence territoriale, une adaptation nécessaire au territoire. Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <https://www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/amenager-la-ville/revision-scot>
- Annemasse Agglo. (2018, novembre 26). [Atelier citoyen] Des besoins différents sur un même territoire : s'écouter, partager et proposer des pistes d'équilibres durables. Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <https://www.annemasse-agglo.fr/infos-et-loisirs/actualites/atelier-citoyen-des-besoins-differents-sur-un-meme-territoire-secouter>
- Syndicat d'Etudes du Genevois Haut-Savoie. (2007). ScOT de la Région d'Annemasse. Consulté à l'adresse https://www.annemasse-agglo.fr/sites/default/files/2017-07/DOC-OFFICIEL_SCOT_AnnemasseAgglo.pdf

SCoT du pays de St Malo

- Pays de Saint-Malo. (s. d.-a). Approbation SCoT des Communautés du pays de Saint-Malo. Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <http://www.pays-stmalo.fr/le-scot-2017-C176.html>
- Pays de Saint-Malo. (s. d.-b). Pays de Saint malo, les éco-actions. Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <http://www.pays-stmalo.fr/les-eco-actions-C46.html>

Le SCoT du pays de Rennes

- La Fabrique Citoyenne. (s. d.). Un médiateur municipal au service des Rennaises et des Rennais . Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/>

Le SCoT d'Orléans Métropole

- Orléans Métropole. (s. d.). Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <http://www.orleans-metropole.fr/1445/schema-de-coherence-territoriale-scot.htm>
- SCoT Orléans Val de Loire. (2015). *ANALYSE TERRITORIALE DE L'AGGLOMÉRATION ORLÉANAISE* . Consulté à l'adresse <http://www.orleans-metropole.fr/1445/schema-de-coherence-territoriale-scot.htm>
- Orléans Métropole. (2018). *Bilan de Concertation*. Consulté à l'adresse <http://www.orleans-metropole.fr/1445/schema-de-coherence-territoriale-scot.htm>
- Ville d'Angers. (s. d.). Budget participatif. Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <http://www.angers.fr/l-action-municipale/citoyennete/budget-participatif/index.html>
- Ville d'Angers. (s. d.-b). Les conseils des citoyens de quartier. Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <http://www.angers.fr/l-action-municipale/proximite-et-vie-des-quartiers/les-conseils-des-citoyens-de-quartier/index.html>

Le SCoT de Flandre-Dunkerque

- Région Flandre-Dunkerque. (s. d.-a). Concertation publique. Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <http://scotflandredunkerque.fr/concertation-publique/>
- Région Flandre-Dunkerque. (s. d.-b). ENQUETE PUBLIQUE. Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <http://scotflandredunkerque.fr/enquete-publique/>

Le SCoT de la Métropole de Nice Côte d'Azur

- Grégoire Milot - La ville participative en 10 questions ; Du savoir d'usage au métier de citoyen ? ; Raisons Politiques ; 2008/3 (n°31) ; pages 115 à 133

- Métropole Nice Côte d'Azur. (s. d.). Métropole NCA |Plan Climat Air Energie Territorial. Consulté le 4 mars 2020, à l'adresse <http://www.nicecotedazur.org/environnement/l-%C3%A9nergie-et-le-climat/plan-climat-air-energie-territorial>
- CCI Côte d'Azur. (2016). Bilan d'activité 2016 . Consulté à l'adresse https://issuu.com/ccinicecotedazur/docs/bilan_d_activite_s_cci_i_2016
- <https://agents.participation-citoyenne.gouv.fr/usage/civocracy-nice.html>
- Métropole NCA |Accueil. (2020, février 11). Consulté à l'adresse <http://www.nicecotedazur.org/>
- Métropole NCA |La concertation publique. (2020, février 27). Consulté à l'adresse <https://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme/plu-m-%C3%A9tropolitain/la-concertation-publique>
- Le SCoT : un projet stratégique partagé pour le développement de l'aménagement d'un territoire. (2020, mars 4). Consulté à l'adresse <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-scot-un-projet-strategique-partage-pour-le-developpement-de-lamenagement-dun-territoire>
- SCoT de Nice Côte d'Azur - Informations sur les communes, villes et villages du schéma de cohérence territoriale. (2003, juin 25). Consulté à l'adresse <https://www.annuaire-mairie.fr/scot-de-nice-cote-d-azur.html>

Le SCoT de la métropole Nantes-Saint Nazaire

- Concertation. (2016, février 5). Consulté à l'adresse <http://www.nantessaintnazaire.fr/concertation/> consulté le 6 février 2020

Comptes-rendus ateliers-élus :

- Nantes Saint Nazaire, N. (2014). Révision du SCoT Nantes Saint-Nazaire : Atelier élus du SCoT, compte rendu. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/atelier1_demographie_habitat_mode_de_vie_19septembre2014.pdf consulté le 6 février 2020
- Nantes Saint Nazaire, N. (2014). Révision du SCoT Nantes Saint-Nazaire : Atelier élus du SCoT, compte rendu. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/atelier2_economie_emplois_flux_21novembre2014.pdf consulté le 6 février 2020
- Nantes Saint Nazaire, N. (2014). Révision du SCoT Nantes Saint-Nazaire : Atelier élus du SCoT. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/atelier3_economie_d_espace_environnement_ressources_12decembre2014.pdf consulté le 7 février 2020
- Nantes Saint Nazaire, N. (2014). Révision du SCoT Nantes Saint-Nazaire : Atelier. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/atelier4_mobilites_accessibilite_23janvier2015.pdf consulté le 12 février

Compte-rendu conférence-débats :

- Nantes Saint Nazaire, N. (2014). Révision du SCoT Nantes Saint-Nazaire. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/conference_debat_5decembre2014.pdf consulté le 12 février
- Nantes Saint Nazaire, N. (2015). Révision du SCoT Nantes Saint-Nazaire. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/conference_debat_5decembre2014.pdf consulté le 15 février
- Nantes Saint Nazaire, N. (2015). Révision du SCoT Nantes Saint-Nazaire : conférence débat SCoT. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/conference_debat_20mars2015.pdf consulté le 15 février

Compte-rendu soirées contributives

- Nantes Saint Nazaire, N. (2015). Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire : Soirées contributives « Economie et emploi ». Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/CR_soiree-contributive-economie_29_09_2015.pdf consulté le 15 février
- Nantes Saint Nazaire, N. (2015). Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire : Soirées contributives « habitat et vie sociale ». Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/CR_soiree-contributive-habitat_07_10_2015.pdf consulté le 16 février
- Nantes Saint Nazaire, N. (2015). Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire : Soirées contributives « mobilités et modes de vie ». Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/CR_soiree-contributive-mobilites_06_10_2015.pdf consulté le 16 février
- Nantes Saint Nazaire, N. (2015). Révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire : Soirées contributives. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/SYNTHESE_soirees-contributives-SCOT.pdf consulté le 16 février

Compte-rendu réunions publiques :

- Nantes Saint Nazaire, N. (2016). Concertation sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole Nantes Saint Nazaire : Saint Nazaire. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/CR_reunion_publique_Saint-Nazaire_05-02-2016.pdf consulté le 17 février
- Nantes Saint Nazaire, N. (2016). Concertation sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole Nantes Saint Nazaire : La Chapelle sur Erdre. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/CR_reunion_publique_la_chapelle_sur_erdre_01_02_2016.pdf consulté le 17 février
- Nantes Saint Nazaire, N. (2016). Concertation sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole Nantes Saint Nazaire : St Etienne de Montluc. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/CR_reunion_publique_Saint-Etienne-de-Montluc_05-02-2016.pdf consulté le 18 février
- Nantes Saint Nazaire, N. (2016). Concertation sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole Nantes Saint Nazaire : Blain. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/CR_reunion_publique_Blain_02-02-2016.pdf consulté le 18 février

Réponses aux avis sur la plateforme :

- Nantes Saint-Nazaire, N. (2015). Révision du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire : Réponses aux contributions citoyennes. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/revision_du_SCOT_reponses_aux_contributions_citoyennes.pdf

Bilan de concertation Nantes Saint-Nazaire

- Nantes Saint-Nazaire, N. (2016). Bilan de la concertation : Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : Concertation mise en oeuvre dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territorial Nantes Saint-Nazaire. Consulté à l'adresse http://www.nantessaintnazaire.fr/wp-content/themes/polemetropolitain2015/publications/bilan_concertation_SCOT_NSN.pdf

Sources approfondissement Nantes :

- Appel à projets habitat périurbain du 1er octobre au 9 novembre. (s. d.). Consulté le 6 mars 2020, à l'adresse <http://www.nantessaintnazaire.fr/atelier-habitat/>
- Révision du Scot (2014). (2016, mars 21). Consulté le 11 mars 2020, à l'adresse <https://www.nantes-citoyennete.com/publication/revision-du-scot/>
- Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCOT . (2016, mars 9). Consulté le 24 mars 2020, à l'adresse <http://www.nantessaintnazaire.fr/deliberations/2016/2016%2003%2009%20COMITE%20SYNDICAL%20delib%202016-01%20bilan%20de%20la%20concertation%20et%20arret%20du%20SCOT.pdf>
- Révision du SCOT Nantes Saint-Nazaire (2015). (2016, mars 22). Consulté le 11 mars 2020, à l'adresse <https://www.nantes-citoyennete.com/publication/revision-du-scot-nantes-st-nazaire/>

Le SCoT Portes de Sologne

- **Elaboration du SCoT du Pays Loire Beauce Rando SCoT** : Antea Group, A. (2014). Elaboration du SCoT du Pays Loire Beauce Rando-SCoT. Consulté à l'adresse [http://www.paysloirebeauce.fr/upload/UserFiles/Fascicule%20pour%20Rando%20SCoT%20PLB\(1\).pdf](http://www.paysloirebeauce.fr/upload/UserFiles/Fascicule%20pour%20Rando%20SCoT%20PLB(1).pdf)
- **Communauté de communes des Portes de Sologne. Le schéma de cohérence territoriale** : Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). (2019 15). Consulté à l'adresse <http://www.cc-lafertesaintaubin.fr/index.php/tic/schema-de-coherence-territoriale-scot>
- **Bilan de concertation** : Communauté de Commune des Portes de Sologne, C. (s. d.). Schéma de cohérence territoriale : communauté de communes des portes de sologne : bilan de la concertation. Consulté à l'adresse <https://fr.calameo.com/read/00034796892c123d402c8>

Le SCoT du Grand Clermont

- Le Grand Clermont, phénomène actif : Le SCOT du Grand Clermont le vrai ! (2019 20). Consulté à l'adresse <http://www.legrandclermont.com/le-scot-telechargez-le>
- Salma LOUDIYI, S. L. (2008). Projet urbain et construction des capacités d'action collectives. Une illustration à partir du SCoT du Pays du Grand Clermont. Consulté à l'adresse https://www.researchgate.net/profile/Salma_Loudiyi/publication/263889969_Projet_urbain_et_construction_des_capacites_d'action_collectives_Une_illustration_a_partir_du_SCoT_du_Pays_du_Grand_Clermont/links/0c96053c446dda51b8000000.pdf
- Loudiyi, S. (2008, décembre 15). Le SCoT, instrument de gouvernance territoriale ? La conduite locale de la concertation dans le pays du Grand Clermont. Consulté à l'adresse <https://journals.openedition.org/norois/2615>

Le SCoT de la région Grenobloise

- Marc BAIETTO, M. B. (2011). Bilan de la concertation. Consulté à l'adresse https://scot-region-grenoble.org/wp-content/uploads/2015/05/bilan_concertation_SCoT_Definitif.pdf
- Réseau des Conseils de Développement De la Région Grenobloise, R. (2018). SCoT 2030 : Bilan-Evaluation. Consulté à l'adresse <https://scot-region-grenoble.org/wp-content/uploads/2019/01/Contribution-RCLD.pdf>

Table des figures

Figure 1 - Carte des Conseils de Quartier à Tours	8
Figure 2 - Diagramme de Gantt de la première phase.....	10
Figure 3 - Schéma représentatif du degré d'implication citoyenne en fonction de la durée d'un processus de décision	12
Figure 4 - Carte des SCoT étudiés ayant une démarche de consultation ou concertation.....	19
Figure 5 - Légende des frises des SCoT	20
Figure 6 - Schéma de la concertation du SCoT de la Métropole du Grand Paris.....	20
Figure 7 - Schéma de la concertation du SCoT de Brenne Marche.....	21
Figure 8 - Schéma de la concertation du SCoT de Orléans Métropole.....	22
Figure 9 - Schéma de la concertation du SCoT de Flandre - Dunkerque.....	23
Figure 10 - Schéma de la concertation du SCoT de Nantes - Saint Nazaire	23
Figure 11 - Schéma de la concertation du SCoT de Porte de Sologne.....	24
Figure 12 - Schéma de la concertation du SCoT du Grand Clermont.....	25
Figure 13 - Schéma de la concertation du SCoT de Grenoble	25
Figure 14 - Nombre de communes comprises dans chaque SCoT.....	26
Figure 15 - Nombre d'habitants à l'échelle de chaque SCoT	26
Figure 16 - Tableau récapitulatif des SCoT étudiés.....	27
Figure 17 - Pourcentage d'utilisation des outils dans la phase amont parmi les SCoT étudiés	31
Figure 18 – Structure de méthode de participation établie à partir de nos cas d'étude	35
Figure 19 - Pourcentage d'utilisation des outils durant la phase pendant de la concertation dans les SCoT étudiés	36
Figure 20 - Exemple de remarques faites lors de la participation citoyenne et leur prise en compte.....	38
Figure 21 - Pourcentage d'utilisation des outils après la concertation dans les SCoT étudiés	40
Figure 22 – Synthèse des réponses apportées par chacun des collègues	51
Figure 23 - Tableau récapitulatif de nos recommandations	56
Figure 24 - Boite à outils 1	59
Figure 25 - Boite à outils 2	60
Figure 26 - Boite à outils 3	60
Figure 27 - Cas étrangers	83
Figure 28 : Périmètre des SCoT de la "Rando SCoT".	84
Figure 29 : Nouveaux territoires des SCoT périurbains à l'Agglomération d'Orléans. 84	